



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité – Dignité – Travail  
-----



## MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET DES RISQUES BUDGETAIRES DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE 2021 - 2023





# TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES .....	6
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	7
RESUME.....	10
PREMIERE PARTIE .....	13
PARTIE I: CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET CHAMP D'APPLICATION.....	14
• ENERCA .....	15
• SOCATEL .....	17
• SODECA.....	18
DEUXIEME PARTIE .....	23
PARTIE II: LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN CENTRAFRIQUE.....	24
2.1. Les aspects théoriques de la Gouvernance. ....	24
2.2. Cadre de gouvernance selon l'OHADA.....	24
2.3. Cadre de la Gouvernance en RCA et son évolution.....	25
2.4. De la Gouvernance du Secteur Parapublic en Centrafrique.....	26
TROISIEME PARTIE .....	30
PARTIE III: CONFORMITE DES STATUTS A LA LOI N°20.004 DU 13 JANVIER 2020 .....	31
3.1 Le respect des délais de tenue de toutes les Sessions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.....	31
3.2 Les Lettres de mission du Directeur Général et les conditions de recrutement .....	31
3.3 Les obligations liées à l'endettement.....	32
3.4 Les obligations liées à la reddition de compte et les opinions formulées par le Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	32
3.6 - MODIFICATION DES STATUTS .....	37
QUATRIEME PARTIE .....	34
PARTIE IV : SITUATION FINANCIERE ET PERFORMANCE ECONOMIQUE DU PORTEFEUILLE PUBLIC.....	35
4.1 Le compte de résultat et la performance des entreprises et établissements publics .....	35
4.1.1 Présentation des indicateurs de performance.....	35
4.1.2 La marge commerciale .....	35



4.1.3	Le Chiffre d'affaires .....	35
4.1.4	La valeur ajoutée .....	36
4.1.5	L'excédent brut d'exploitation (E.B.E).....	36
4.1.6	Le résultat d'exploitation .....	36
4.1.7	Le résultat financier.....	36
4.1.8	Le résultat des activités ordinaires (R.A.O).....	36
4.1.9	Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O).....	37
4.1.10	Le résultat net de l'exercice.....	37
4.2	Analyse des indicateurs de performance des Entreprises et Etablissements Publics .....	37
4.2.1	Analyse des indicateurs de l'ENERCA .....	37
4.2.2	Analyse des indicateurs de la SODECA .....	39
4.2.3	Analyse des indicateurs de la SOCATEL.....	41
4.2.4	Analyse des indicateurs de la SOCASP .....	43
4.2.5	Analyse des indicateurs de l'ONM .....	45
4.2.6	Analyse des indicateurs de FER .....	47
4.2.7	Analyse des indicateurs d'ACFPE.....	49
4.2.8	Analyse des indicateurs de l'OUBANGUI HÔTEL .....	51
4.2.9	Analyse des indicateurs de l'ONI .....	53
4.2.10	Analyse des indicateurs de SODIAC .....	54
4.3	Capitaux propres .....	56
4.3.1	ENERCA .....	58
4.3.2	SOCATEL .....	59
4.3.3	SODECA .....	61
4.4	L'évolution et la répartition du stock de la dette .....	71
a.	L'évolution de la dette .....	71
b.	Répartition du stock.....	72
4.4.1	ENERCA .....	73
4.4.2	SOCATEL .....	74
4.4.3	SODECA .....	74
4.4.4	DETTES CROISEES .....	74
4.4.5	SOCASP .....	75
4.4.6	ONM .....	75
4.4.7	FER .....	76



4.4.8	ACFPE .....	76
4.4.9	OUBANGUI HÔTEL .....	76
4.4.10	ONI .....	76
4.4.11	SODECA .....	76
4.5	Analyse de la viabilité de l'endettement des Entreprises et Etablissements publics .....	77
4.5.1	ENERCA .....	77
4.5.2	SOCATEL .....	79
4.5.3	SODECA .....	80
4.5.4	SOCASP .....	81
4.5.5	ONM .....	82
4.5.6	FER .....	83
4.5.7	OUBANGUI HÔTEL .....	84
4.5.8	ONI .....	85
4.5.9	SODIAC .....	86
4.5.10	ACFPE .....	87
<b>CINQUIEME PARTIE.....</b>		<b>88</b>
<b>PARTIE V: L'ETABLISSEMENT D'UNE SERIE DE FICHE SYNOPTIQUE DES INFORMATIONS GENERALES SUR LES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS .....</b>		<b>89</b>
5.1	Fiche socio-professionnelle des Entreprises et Etablissements Publics .....	89
.....		89
5.2	Fiche d'identification des Entreprises et Etablissements Publics.....	90
5.3	Les principaux agrégats des Entreprises et Etablissements Publics .....	93
<b>SIXIEME PARTIE .....</b>		<b>94</b>
<b>PARTIE VI: L'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES LIES AU PORTEFEUILLE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS .....</b>		<b>95</b>
6.1	Aperçu général sur les Entreprises et Etablissements Publics en République Centrafricaine ..	95
6.2	Vue d'ensemble des Entreprises et Etablissements Publics identifiés pour l'analyse.....	95
6.3	Analyse des performances et estimation des risques budgétaires par Entreprises et Etablissements Publics .....	96
6.10.3	L'intervention de l'Etat : subvention d'équilibre .....	107
6.4	Analyse des ratios d'endettement EEP et SEM .....	108
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>		<b>110</b>
<b>ANNEXES .....</b>		<b>111</b>
Annexe 1 : .....		112
<b>RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET DU RISQUE BUDGETAIRE</b>		



Arrêté n° 058/2024.MFB.DIRCAB du 03 Décembre 2024.....	112
Annexe 2 : .....	113
Arrêté n°027/PM.21 du 05 Novembre 2021.....	113
Annexe 3 : .....	114
Synthèse de l'endettement financier de 2021 à 2023 .....	114
Annexe 4 : .....	116
Synthèse des différents graphiques des dix (10) EEP et SEM de 2021-2023 .....	116



## ABREVIATIONS ET SIGLES

<b>ACFPE</b>	Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et de l'Emploie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CAC</b>	Commissaire Aux Comptes
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CGSP</b>	Contrôle Général du Secteur Parapublic
<b>DG</b>	Direction Générale
<b>DPO</b>	Opération à l'appui des politiques de développement
<b>DSF</b>	Déclaration Statistiques et Fiscales
<b>EBITDA</b>	Bénéfices avant intérêts et impôts, dépréciation et amortissement
<b>EEP</b>	Entreprise et Etablissement Public
<b>ENERCA</b>	Énergie Centrafricaine
<b>EP</b>	Entreprise Publique
<b>EPA</b>	Etablissement Public Administratif
<b>FPI</b>	Financement de Projets d'Investissement
<b>FER</b>	Fonds d'Entretien Routier
<b>IFRS</b>	Normes Internationales d'Information Financière
<b>IGE</b>	Inspection Générale d'Etat
<b>IGF</b>	Inspection Générale des Finances
<b>ISA</b>	Normes internationales d'audit
<b>ISC</b>	Institution Supérieure de Contrôle
<b>ISOEF</b>	Cadre intégré sur les EP (Banque mondiale)
<b>KPI</b>	Indicateur clé de performance
<b>MFB</b>	Ministère des Finances et du Budget
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>ONM</b>	Office Nationale du Matériel
<b>ONI</b>	Office Nationale de l'Informatique
<b>PASEEL</b>	Projet d'Amélioration des Services d'Eau et d'Electricité
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>SA/SAU</b>	Société Anonyme / Société Anonyme Unipersonnelle
<b>SCET SA</b>	Société Centrafricaine d'Equipeement Touristique
<b>SIG</b>	Solde Intermédiaires de Gestion
<b>SOCATEL</b>	Société Centrafricaine de Télécommunications
<b>SOCASP</b>	Société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers
<b>SODECA</b>	Société de Distribution d'Eau en Centrafrique
<b>SODIAC</b>	Société de Développement des Infrastructures Aéroportuaires en Centrafrique
<b>SYSCOHADA</b>	Système comptable de l'OHADA
<b>TAA</b>	Volet financier pour les pays fragiles (Turn-Around Allocation)
<b>TIC</b>	Technologie de l'information et de la Communication

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### A. Liste des tableaux

N°	Rubrique
1	Tableau 1 : Portefeuille des dix EEP 2022
2	Tableau 2: Portefeuille des dix EEP 2023
3	Tableau n°3 : Situation des Trois (03) Entreprises Publiques
4	Tableau n°4 : Situation des Deux (02) Sociétés d'Economie Mixte
5	Tableau n°5 : Situation d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
6	Tableau n°6 : Situation des Deux (02) Etablissements Publics Administratifs (EPA)
7	Tableau N°7 : Situation des Conseils d'Administration
8	Tableau 8: Indicateurs de performance de L'ENERCA
9	Tableau 9: Indicateurs de performances de la SODECA
10	Tableau 10 : indicateurs de performances de la SOCATEL
11	Tableau 11: indicateurs de performances de la SOCASP
12	Tableau 12: Indicateurs de performance de L'ONM
13	Tableau 13: Indicateurs de performance de FER
14	Tableau 14: Indicateurs de performance de L'ACFPE
15	Tableau 15: Indicateurs de performance de l'OUBANGUI HÔTEL
16	Tableau 16: Indicateurs de performance de l'ONI
17	Tableau 17: Indicateurs de performance de SODIAC
18	Tableau 18: Capitaux propres des EEP (en millions de FCFA)
19	Tableau 19: Situation totale des dettes des EEP de 2021 à 2023
20	Tableau 20 : Créances net des entreprises publiques sur l'Etat
21	Tableau 21: Plan d'apurement
22	Tableau 22 : Données générales des dix EEP
23	Tableau 23 : Indicateurs de rentabilité de l'ACFPE de 2021 à 2023
24	Tableau 24 : Indicateurs de rentabilité de l'ENERCA de 2021 à 2023
25	Tableau 25 : Indicateurs de rentabilité du FER de 2021 à 2023
26	Tableau 26 : Indicateurs de rentabilité de l'ONI de 2021 à 2023
27	Tableau 27 : Indicateurs de rentabilité de l'ONM de 2021 à 2023
28	Tableau 28 : Indicateurs de rentabilité d'OUBANGUI HOTEL de 2021 à 2023
29	Tableau 29 : Indicateurs de rentabilité de SOCASP de 2021 à 2023
30	Tableau 30 : Indicateurs de rentabilité de SOCATEL de 2021 à 2023
31	Tableau 31 : Indicateurs de rentabilité de SODECA de 2021 à 2023
32	Tableau 32 : Indicateurs de rentabilité de SODIAC de 2021 à 2023
33	Tableau 33 : Ratios d'endettement des 10 EEP et SEM de 2021 à 2023

## B. Liste des graphiques

N°	Rubrique
1	Graphique 1: Indicateurs ENERCA
2	Graphique 2: Indicateurs de performance de la SODECA
3	Graphique 3 : Indicateurs de performance de la SOCATEL
4	Graphique 4 : Indicateurs de performance de la SOCASP
5	Graphique 5: Indicateurs de performance de l'ONM
6	Graphique 6: Indicateurs FER
7	Graphique 7: Indicateurs ACFPE
8	Graphique 8 : Indicateurs OUBANGUI HÔTEL
9	Graphique 9: Indicateurs ONI
10	Graphique 10: Indicateurs de SODIAC
11	Graphique 11: Capitaux Propres des EEP
12	Graphique 12: Ressources stables de l'ENERCA
13	Graphique 13 : Indicateurs d'activité et de rentabilité
14	Graphique 14: Ressources financières stables
15	Graphique 15 : Indicateurs d'activité et de rentabilité SOCATEL
16	Graphique 16: Ressources de financement
17	Graphique 17: Les indicateurs de Rentabilité
18	Graphique 18 : Ressources de financement SOCASP
19	Graphique 19: Les indicateurs de Rentabilité
20	Graphique 20: Ressources de financement
21	Graphique 21: Indicateurs et activité de rentabilité
22	Graphique 22: Ressources de financement
23	Graphique 23: Indicateurs et activité de rentabilité FER
24	Graphique 24: Ressources de financement ACFPE
25	Graphique 25: Indicateurs et activité de rentabilité ACFPE
26	Graphique 26: Ressources de financement OUBANGUI HÔTEL
27	Graphique 27 : Indicateurs et activité de rentabilité
28	Graphique 28: Ressources de financement ONI
29	Graphique 29: Indicateurs et activité de rentabilité ONI
30	Graphique 30 : Ressources de financement SODIAC
31	Graphique 31: Indicateurs et activité de rentabilité SODIAC
32	Graphique 32: Evolution de la dette totale des EEP
33	Graphique 33: Répartition des dettes totale des EEP
34	Graphique 34: Flux de Trésorerie de l'ENERCA
35	Graphique 35 : Flux de trésorerie SOCATEL
36	Graphique 36 : Flux de trésorerie SODECA
37	Graphique 37 : Flux de trésorerie SOCASP
38	Graphique 38 : Flux de trésorerie ONM
39	Graphique 39 : Flux de trésorerie FER



- 40 Graphique 40 : Flux de trésorerie OUBANGUI HÔTEL
- 41 Graphique 41 : Flux de trésorerie ONI
- 42 Graphique 42 : Flux de trésorerie SODIAC
- 43 Graphique 43 : Flux de trésorerie ACFPE
- 44 Graphique 44 : taux de rentabilité ACFPE



## RESUME

La République centrafricaine (RCA) est un pays extrêmement fragile, qui bénéficie de l'aide extérieure, et dont le gouvernement fait des efforts pour restaurer son autorité sur l'étendue du territoire et à garantir un niveau acceptable de services sociaux pour sa population. La RCA a été marquée par une forte crise sécuritaire et politique en 2013 jusqu'en mars 2016, ainsi qu'à l'occasion des élections présidentielles et législatives de fin 2020.

Le soutien de la communauté internationale a facilité le retour en 2016 à des institutions démocratiques, ce qui a ouvert des perspectives de redressement pour le pays. C'est ainsi qu'en mai 2016, le gouvernement de la RCA issu des élections d'après la crise a sollicité l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) pour réaliser l'évaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix. Le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) s'est achevé en Décembre 2023 par la relance du Plan National de Développement (PND) 2024 -2028.

En 2021, trois (03) principales Entreprises Publiques (ENERCA, SOCATEL et SODECA) ont constitué les secteurs les plus importants de l'économie et contribuent de façon importante au développement national. Elles permettent aux citoyens d'avoir accès à des services essentiels tels que l'électricité, l'eau et les télécommunications. Par contre, en 2024 l'analyse de performance économique et financière des EEP et SEM a permis d'atteindre un nombre de dix (10) Entreprises, Etablissements Publics et Société d'Economie Mixte de l'économie centrafricaine. Ces réformes du secteur parapublic sont placées au centre de la stratégie nationale de développement.

Ces dix Entreprises, Etablissements Publics et Société d'Economie Mixte : ENERCA, SOCATEL, SODECA, SOCASP, ONM, FER, CNSS, OUBANGUI HOTEL, ONI et SODIAC éprouvent des difficultés financières qui ont donc exercé une pression importante sur le budget de l'Etat.

La performance est le niveau de réalisation des objectifs. Elle peut être considérée comme un résultat positif si l'objectif est modestement atteint ou un résultat négatif si l'objectif est loin d'être obtenu. Pour les dix EEP et SEM dont ENERCA, SOCATEL, SODECA, SOCASP, ONM, FER, CNSS, OUBANGUI HOTEL, ONI et SODIAC les indicateurs de mesures de performance sont récapitulés dans le tableau ci-après.

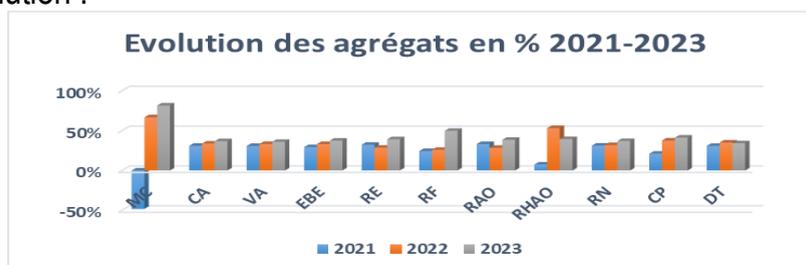
**Tableau 1: Indicateurs de performance des dix (10) EEP**

en millions de F CFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	-462	638	780	955
Chiffre d'Affaires	26 023	28 429	30 959	84 248
Valeur Ajoutée	18 013	19 490	21 027	58 530
Excédent Brut d'Exploitation	9 872	11 129	12 591	33 592
Résultat d'Exploitation	8 457	7 480	10 249	26 186
Résultat Financier	-556	-591	-1 137	-2 284
Résultat des Activités Ordinaires	7 899	6 756	9 143	23 798
Résultat Hors Activités Ordinaires	206	1 475	1 093	2 774
Résultat Net	7 819	7 985	9 262	25 066
Capitaux propres	49 676	88 784	97 468	235 928
Dette Totale	89 181	101 155	98 643	288 979
<b>TOTAL</b>	<b>77 272</b>	<b>82 790</b>	<b>93 967</b>	<b>252 865</b>

**Source** : DSF des EEP (2023 provisoires SOCATEL et SODIAC)

Au regard du tableau ci-dessus, l'analyse des indicateurs ressort que la performance des EEP et SEM pour les trois (3) dernières années sont très loin d'atteindre les objectifs qui, concernent la production et distribution des biens et services à la population toute entière. Que cela soit des secteurs sociaux, du secteur d'approvisionnement en carburant, du secteur de NTIC ou secteur de la formation professionnelle. Cette situation s'explique par le fait que pour les dix (10) EEP et SEM, on note que les marges commerciales sont faibles voire négative en 2021 de 462 millions de F CFA.

Les Entreprises, Etablissements Publics et Société d'Economie Mixte sont dans une situation financière très précaire. La masse critique de la dette des EEP et SEM s'élève à 98,024 milliards de FCFA en 2023, avec un taux de croissance de 11% de 2021 à 2023. L'ENERCA regorge à elle seule 54,164 milliards soit 55% de la dette totale du portefeuille (les emprunts et les arriérés d'impôts, de cotisations de sécurité sociale, de salaires et commerciaux), les 45% sont à répartir entre les autres EEP et SEM. De prime à bord, il est difficile d'appréhender la viabilité de la dette des EEP et SEM sans interroger les principaux ratios de viabilité de la dette, qui présentent la santé financière difficile des EEP et SEM en 2023. Cette dette importante est le résultat des pertes récurrentes mais aussi de graves difficultés à encaisser les revenus auprès de l'État et des clients privés. La SODECA et la SOCATEL sont pratiquement insolubles. Le passif éventuel de l'État découlant des EP est donc potentiellement très important. Le graphique ci-dessous présente l'évolution :





On remarque sur la période que le résultat d'exploitation a évolué en moyenne annuelle de 10% sur les deux derniers exercices. Par contre, une perte forte de l'autonomie financière est constatée sur la même période. Le résultat hors activités ordinaires est passé de 0,206 milliards en 2021 à 1,093 milliards soit un taux de 18,8%.

Les principales recommandations du rapport consistent à :

1. Elaborer un plan d'assainissements du volume de la dette des EEP (ENERCA, SODECA et SOCATEL) dont le niveau est élevé par rapport aux capitaux propres ;
2. Mettre en œuvre le plan d'apurement des dettes croisées des trois entreprises élaborées en 2022 en vue de financer leurs projets de relance ;
3. Prendre des mesures de capitalisation ou de restructuration de la SODECA et SOCATEL afin d'éviter le dépôt de bilan ;
4. Exiger que les DSF soient déposées au 30 Avril de chaque année, ceci conformément au Code Général des Impôts ;
5. Certifier les DSF des EEP par un Expert-comptable inscrits sur le tableau de l'ordre ;
6. Doter la Tutelle Financière d'un appui technique intégré pour une gestion optimale des enjeux, notamment de suivi et de gestion, posés aux entreprises publiques ;
7. Faire respecter les dispositions de la Loi 20.004 du 13 janvier 2020 ;



# PREMIERE PARTIE

## **PARTIE I: CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET CHAMP D'APPLICATION**

La Loi 20.004 du 13 janvier 2020 définit le cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux Entreprises et Etablissements Publics et aux Sociétés d'Economie Mixte et son décret d'application N° 20.224 du 12 octobre 2020, constituant le secteur parapublic centrafricain.

Conformément aux dispositions de cette Loi, le Gouvernement a mis en place un comité par Arrêté N° 027/PM.21 du 05 novembre 2021 fixant les lignes directrices pour l'établissement du rapport annuel sur la performance économique et la situation financière des entreprises, établissements publics et des sociétés d'économie mixte et sur les risques budgétaires associés, pour la période allant de 2021 à 2023.

Pour cette édition, le rapport annuel couvre les dix (10) principales Entreprises, Etablissements Publics (EEP) et Société d'Economie Mixte du pays, à savoir: ENERCA, SOCATEL, SODECA, SOCASP, ONM, FER, CNSS, OUBANGUI HOTEL, ONI et SODIAC, lesquels sont régis par la Loi 20-004.

Fort de ce qui précède, ce chapitre retrace le secteur d'activité, le ministère de tutelle technique, l'effectif du personnel et la part de l'Etat dans le capital de ces dix (10) Entreprises et Etablissements Publics (EEP). Il est essentiel de préciser que la tutelle financière de ces EEP est assurée par le Ministère en charge des Finances et du Budget.

**Tableau 1 : Portefeuille des dix EEP (données 2022, en millions de FCFA)**

Acronyme	Secteur d'activité	Forme juridique	% de l'État	Nombre d'employés	Total de l'actif 2023
ENERCA	Électricité	SAU / EP	100	612	111 492
SOCATEL	Télécommunications	SAU / EP	100	92	16 980
SODECA	Eau	SAU / SEM	97	200	12 568
SOCASP	Stockage Produits Pétroliers	SA / SEM	51	65	2 522
ONM	Entretien Routier et Location Matériel	EPIC	100	206	11 468
FER	Financement des travaux routiers	EPA	100	23	22 965
ACFPE	Formation professionnelle et Emploi	EPA	100	105	3315
OUBANGUI	Hôtellerie	SA	12	NA	1 083



H.					
ONI	Informatique et prestations de services	EPIC	100	63	3 037
SODIAC	Gestion des fonds du développement des Infrastructures Aéroportuaires	EPA	100	49	4 507

Source : DSF approuvées et provisoire

Le tableau ci-après présente le portefeuille des dix (10) EEP pour l'année 2023.

**Tableau 2: Portefeuille des dix EEP (données 2023, en millions de FCFA)**

Acronyme	Secteur d'activité	Forme juridique	% de l'État	Nombre d'employés	Total de l'actif 2023
ENERCA	Électricité	SAU / EP	100	638	116 556
SOCATEL	Télécommunications	SAU / EP	100	109	15 111
SODECA	Eau	SAU / SEM	97	234	10 946
SOCASP	Stockage Produits Petroliers	SA / SEM	51	65	2 432
ONM	Entretien Routier et Location Matériel	EPIC	100	183	10 708
FER	Financement des travaux routiers	EPA	100	23	28 568
ACFPE	Formation professionnelle et Emploi	EPA	100	107	3 430
OUBANGUI H.	Hôtellerie	SA	12	NA	986
ONI	Informatique et prestations de services	EPIC	100	48	3 081
SODIAC	Gestion des fonds du développement des Infrastructures Aéroportuaires	EPA	100	52	4 992

Source : DSF approuvées et provisoire



Placée sous la tutelle technique du Ministère du Développement de l’Energie et des Ressources Hydrauliques, l’Energie centrafricaine a vu le jour en 1967 et est une entreprise de service public chargée de produire, transmettre et distribuer d’électricité. Elle exploite deux centrales hydroélectriques sur la rivière Mbali (Boali 1 et 2), à environ 80 km à l’ouest de Bangui. Ces deux installations ont été créées respectivement en 1955 et 1976 avec une capacité totale de 18,7 MW. En outre, les centrales thermiques de Bangui ont une capacité nominale équivalente, qui est réduite dans les faits à 5 MW en raison du manque d’entretien. Les tarifs de l’électricité sont fixés par l’État. Les prix actuels ont été fixés en 2006. Malgré la libéralisation du marché en 2005, l’offre privée d’électricité demeure insuffisante.

L’ENERCA poursuit ses réformes engagées depuis 2016 par le Conseil d’Administration, les résultats commencent à se faire présenter au niveau de la population particulièrement en ce qui concerne le volume de l’offre quotidienne d’électricité.

La confiance des partenaires Techniques et financiers et des banques locales renaît. En dépit de ces résultats, l’ENERCA reste confrontée à d’autres défis, à savoir l’atteinte de l’équilibre financier, la maîtrise de la masse salariale, la qualité des services, le parachèvement des projets visant à augmenter la capacité de production de transport, de distribution d’électricité et de modernisation des infrastructures d’exploitation. Les objectifs prévus en matière d’exploitation technique ont été réalisés de manière assez satisfaisante.

La production et le transport d’Energie en 2022, la production totale d’énergie s’est élevée à 177 354 MWH sur une prévision de 200 781 MWH soit un taux de réalisation de 88, 33%. Cette production est en hausse de 20, 56% par rapport à 2021 où la production était de 140 887 MWH. Par contre, l’énergie thermique reste faible car elle représente 21% de la production totale. Cette faiblesse est due non seulement à la situation financière de l’entreprise mais aussi à la pénurie de carburant que le pays a connue cette année.

La production de cette année a été impactée par :

- La panne du rotor de l’excitatrice du groupe G2 de Boali 2 entraînant une indisponibilité de 24 jours ;
- De multiples déclanchements généraux dus au passage du plan de tension de 63-110KV de la ligne HTB N°2, aux nouveaux équipements installés à la sous station B et à l’instabilité de la production solaire ;
- L’arrêt du groupe G3 de Boali 1 suite à une fuite d’eau observée dans la fosse de la vanne papillon ;

Pour l’année 2023, les perspectives ont été fixées dans plusieurs domaines dont entre autres celui du plan stratégie et de management qui est de :

- Participer activement à la réalisation des actions innovantes visant l’amélioration des objectifs ;

- Ouvrir pour la finalisation des projets en cours afin de réduire le gap entre l'offre et la demande d'électricité ;
- Œuvrer pour la sécurisation et la protection des infrastructures techniques telles que postes de transformateurs, pylônes HT, réseau de distribution etc...
- Entretenir le partenariat avec les institutions locales, nationales, sous-régionales et internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers ;
- Travailler pour une intensification de la pose de compteurs prépayés, intelligents et communicants ;
- Œuvrer pour l'installation de système de paiement et d'information du client par mobile Money.

#### Celui du plan de la production

- Augmenter et garantir la production à hauteur de 225 GWH ;
- Réhabiliter et rénover les unités de production et le réseau de transport de l'électricité ;
- Sécuriser et consolider les installations techniques ;
- Finaliser les travaux et injecter la production solaire de DANZI (25 MWc), Berberati (1 MWc) et Bambari (1 MWc) sur le réseau de l'ENERCA.

#### Celui du plan de la Distribution

- Procéder à la sécurisation et à la consolidation des installations techniques ;
- Contribuer à la réduction des pertes globales de 22 à 18% ;
- Contribuer à la réhabilitation et innovation des unités de production et le réseau de transport de l'électricité ;
- Parfaire la mise en œuvre du SCADA.

L'ENERCA compte en 2022, environ 612 personnels.

## **SOCATEL**

Créée en 1989, la Société Centrafricaine de Télécommunications (SOCATEL) est placée sous tutelle technique du Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et Télécommunications. La SOCATEL exploite un réseau filaire dans un marché dominé par les opérateurs de téléphonie mobile. Elle fournit actuellement des services de téléphonies fixe uniquement à Bangui, en vertu d'une licence datant de 30 ans et couvrant les services fixes mobiles, internet et la passerelle internationale.

Trois (03) opérateurs privés (MOOV, Orange et Télécel) fournissent des services de téléphonie mobile. La SOCATEL comptait 109 employés à la fin de 2023 (Tableau 2). À ce jour, la SOCATEL n'est pas en mesure de déployer les réseaux mobiles et la passerelle

internationale pour lesquels elle détient une licence globale. Le manque de financement en est la principale raison. La SOCATEL est actuellement prise dans un cercle vicieux typique où la capacité à générer des revenus est entravée par une infrastructure obsolète et des ressources humaines insuffisamment formées, et où le manque de revenus empêche de faire les investissements nécessaires pour être un acteur significatif sur son marché (BM, 2021).

### **SODECA**

La Société de Distribution d'Eau en Centrafrique a été Créée en 1991 pour succéder à une compagnie d'eau, elle-même créée en 1949. La SODECA est placée sous tutelle technique du Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. Elle est une Société nationale dont le secteur d'activité est l'eau potable et assainissement en milieu urbain.

La SODECA produit et distribue l'eau à Bangui et dans les autres villes du pays. Elle dispose d'agences et de stations de traitement d'eau dans sept régions administratives. L'eau rurale relève d'une entité distincte, l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA). Après une privatisation partielle en 1991, l'entreprise est revenue à l'État en 2003. La banque commerciale panafricaine Ecobank détient une participation de 2,6 % dans la société. Jusqu'à la fin des années 90, la société était détenue par la SAUR, société internationale française, qui s'est totalement retirée de la RCA en 2003.

En 2022, l'effectif du personnel de la SODECA s'élève à 200 et en 2023 à 234.

Selon le rapport analytique de la Banque Mondiale (BM) de 2021 sur la gouvernance des entreprises publiques et les risques budgétaires, la SODECA n'est pas en mesure de répondre à la demande du marché, puisque 30 % de la population seulement a accès à l'eau potable. L'assainissement est disponible pour 22 % de la population, avec de grandes disparités entre Bangui et les autres régions (44 % contre 7 %).

### **SOCASP**

La Société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers (SOCASP) placée sous tutelle du Ministère en Charge du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques a été créée en 2007 en remplacement de la Société de Gestion des Actifs Logistiques (SOGAL) suite à la réforme du sous-secteur pétrolier aval. Elle est une Société Anonyme dont le capital est reparti entre l'Etat Centrafricain (51%), TOTAL (15%), TRADEX Centrafrique (15%) et Privée (9%). Elle a pour mission principale le stockage des produits pétroliers et dérivés, entre autres elle assure l'entretien et la maintenance des installations. L'effectif du personnel est resté constant c'est-à-dire 65 sur la période 2022 à 2023.

 **ONM**

L'Office National du Matériel est un établissement public industriel et commercial créé par la loi 95.002 du 28 février 1995. Elle est placée sous la tutelle du Ministère en Charge des Travaux Publics et assure la gestion, la maintenance de matériels de travaux publics et de génie civil, la réalisation des travaux d'entretien routiers et des prestations diverses.

Les activités réalisées par la Direction Générale de l'ONM se font à travers la Direction des Travaux (DT), la Direction des Matériels (DM) et la Direction Administrative et Financière (DAF).

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, les mandats de l'ensemble des membres du conseil d'administration étaient arrivés à terme au mois d'Avril 2023. Le Ministre Contrôleur Général du secteur parapublic a tenu plusieurs réunions avec l'ensemble des Présidents des Conseil d'Administration du secteur parapublic en présence de leurs Directeurs généraux pour clarifier cette situation de renouvellement de mandat qui ne devrait pas être par tacite reconduction, mais devrait respecter les dispositions de la loi n° 20.004 du 13 Janvier 2020 portant organisation du cadre institutionnel et juridique et financière applicable aux entreprises et édifices publics et son décret d'application n°20.224 du 02 octobre 2020. L'article 30 de la loi 20.004 stipule que les Administrateurs sont nommés pour trois (3) ans, leur mandat est renouvelé dans les mêmes formes c'est-à-dire par décret.

La Direction Générale a pu coordonner l'ensemble des activités de l'année 2023 à bon port conformément aux orientations du Conseil d'Administration. Les faits qui ont marqué les activités de l'ONM en 2023 sont les suivants :

1. la préparation et la participation aux trois sessions du Conseil d'Administration de l'année 2023 en qualité de secrétaire,
2. le montage des dossiers de recherche de financement auprès de la BDEAC, BPMC et FOY,
3. la poursuite des travaux de voirie de Bangui et les autres travaux dans l'arrière-pays à Bossangoa,
4. les travaux de construction du site et de l'installation de la centrale d'enrobé,
5. la cérémonie de la remise officielle de la Centrale d'enrobée de l'ONM par le Président de la République Chef de l'Etat, la validation du nouveau manuel de procédure,
6. le recrutement des experts mécaniciens dans les ateliers,
7. la formation du personnel technique en mécanique et conduite des engins.

L'effectif du personnel est passé de 206 en 2022 à 183 en 2023.

 **FER**

Le Fond d'Entretien Routier est un Etablissement Public à caractère Administratif.

A partir de 2013, le réseau routier va connaître un effondrement en raison du climat sécuritaire qui entraînera la perte de la capacité de toutes les structures, les organes d'exécution et autres parties prenantes en charge de la mise en œuvre de l'entretien et de la protection du secteur routier. Mais l'évènement le plus important date de 2018: il s'agit de la réforme de la parafiscalité.

Cette réforme de parafiscalité adoptée en 2018 visant la rétrocession des recettes du FER est fondée sur le principe de l'unicité de la Caisse et drainant toutes les ressources issues de la RUR (Redevance d'Usage Routier), des péages et pesages et autres taxes à essieu vers le Trésor Public.

En retour, les ressources mises à disposition sur le budget de l'état centrafricain ne peuvent couvrir les dépenses de l'entretien routier en termes de travaux ou d'étude. Ce qui a entraîné une baisse des ressources mises à disposition qui sont passées en moyenne de 4 Milliards de FCFA avant les réformes à moins de 1 Milliard FCFA. Les taux d'exécution des prévisions (clés de répartition) varient entre 54 à 66% avant et entre 11 à 44% après la réforme.

La question suivante pourrait être indispensable pour la vision future : quelle Stratégie d'Entretien Routier pour la République Centrafricaine à l'horizon 2035 pour contribuer à la réalisation du potentiel économique du pays ?

#### **Longueur du réseau routier : 26 600 km dont :**

- Routes nationales : 5 400 km (20,30%)
- Routes régionales : 4 600 km (17,30%)
- Routes rurales : 15 600 km (62,40%)

#### **Caractéristiques du réseau routier :**

- Le réseau routier est mal entretenu : 13 % seulement du réseau sont praticables
- Sur la carte ci-dessus, seules les liaisons en « vert » sont facilement accessibles actuellement par camion.
- Selon nos entretiens avec les humanitaires, la longueur du réseau revêtu ne serait actuellement que 600 km
- Le réseau routier revêtu est peu développé : 899 km (3,3 %).

Le mauvais état du réseau constitue une contrainte importante pour le développement des échanges et les déplacements des personnes. Ainsi, il est impératif de procéder en permanence à l'entretien de l'état du réseau routier. Ci-dessous l'état du réseau routier à fin 2022 :

- Routes praticables : 13 %
- Réseau moyennement praticable : 50%
- Réseaux impraticables : 37 %

Par ailleurs, de 2022 à 2023 le Fond d'Entretien Routier compte environ 23 personnels.

### **ACFPE**

L'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et de l'Emploi est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créée en 2002 après la fusion de deux (2) Entités Administratives. L'ACFPE est une Institution de Formation Professionnelle dotée d'une autonomie de gestion administrative et financière. Sa principale mission est de : (i) promouvoir la politique permanente du Gouvernement en matière de Formation Professionnelle (ii) et d'assurer la coopération en la matière avec les Institutions sous régionales et internationales compétentes.

Les attributions de l'ACFPE sont de :

- Entreprendre des travaux de recherches et des études par rapport aux problèmes de développement des ressources humaines et particulièrement ceux liés à la Planification de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- Collaborer à la demande du Gouvernement à la préparation et à l'exécution des plans et programmes de Formation. Faciliter des échanges d'idées et d'expériences avec les Organismes nationaux, régionaux et internationaux ;
- Réunir et diffuser l'information et la documentation sur la Formation Professionnelle ;
- L'identification des besoins de formation auprès des entreprises ;
- L'élaboration des plans de formation pour le compte des entreprises;
- L'organisation des cours de perfectionnement des salariés et autres travailleurs ;
- L'organisation des sessions de formation complémentaire des demandeurs d'emploi.

L'effectif du personnel est passé de 105 en 2022 à 107 en 2023.

### **OUBANGUI HOTEL**

La Société Centrafricaine d'équipement Touristique, siège social OUBANGUI HOTEL est une Société d'Economie Mixte (SEM) dont le capital est de 677.040.000 FCFA reparti entre l'Etat Centrafricain (12%) et les Privés (88%).

### **ONI**

Placée sous la tutelle technique du Ministère des Finances et du Budget, l'Office National d'Informatique est dédié à la promotion, au développement et à l'intégration des technologies de l'information au service de l'Etat et des entreprises. Créée par ordonnance N°72/018 du 17 février 1972, elle est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), jouissant d'une autonomie financière.



En 2022 l'effectif du personnel était à 63 tandis qu'en 2023 il y'a eu un léger redressement qui impacte le nombre de salariés à 48.

### **SODIAC**

La Société de Développement des Infrastructures Aéroportuaires de Centrafrique créée par la loi 12.009 du 12 juin 2012, est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dont l'Etat est majoritaire (100%).

L'effectif de son personnel en 2022 s'élève à 49 tandis qu'en 2023 à 52.



## DEUXIEME PARTIE

## **PARTIE II: LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN CENTRAFRIQUE**

La thématique relative à la « Gouvernance » en général demeure de nos jours un paradigme certes nouveau, mais non négligeable dont il convient de cerner tout d'abord, les contours à travers ses notions, avant de s'appesantir in fine, sur sa mise œuvre pratique telle qu'observée dans nos structures publiques en RCA, encore dénommées « Entreprises et Etablissements Publics » relevant du Secteur Parapublic.

### **2.1. Les aspects théoriques de la Gouvernance.**

Sans pour autant donner une définition précise de cette acception, on peut retenir que le terme Gouvernance désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques en vue de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.

S'agissant de notre cas précis, il est question de s'appesantir ici sur la Gouvernance d'entreprise, notion différente de la gestion d'entreprise qui s'assure d'une part, que les décisions prises par la gouvernance d'entreprise soient bien suivies, autrement dit c'est la gestion d'entreprise qui se charge de la mise en œuvre quotidienne des décisions de la Gouvernance d'entreprise dans le but d'atteindre les résultats escomptés.

Dans le même ordre d'idées, ladite Gouvernance d'entreprise se distingue d'autre part, du management d'entreprise concentrée sur les solutions techniques et les actions nécessaires à la mise en œuvre des stratégies concoctées au niveau de la Gouvernance d'entreprise qui définit quant à elle, toutes les règles, les responsabilités, et les processus à mettre en œuvre, afin de mener à bien les décisions stratégiques de l'entreprise. De ce fait, on peut en déduire que la Gouvernance est un système qui fournit un cadre de gestion des organisations ou d'entreprises.

### **2.2. Cadre de gouvernance selon l'OHADA.**

#### **1. Les pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général a les pouvoirs les plus étendus pour agir dans l'intérêt de la société et dans la limite exclusive des pouvoirs expressément attribués par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

- dans les rapports entre actionnaires, le Directeur Général peut faire tous les actes de gestion dans l'intérêt de la société et notamment de gestion et d'administration courante.
- dans les rapports avec les tiers, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.
- il établit les règlements de l'Entreprise ;
- il nomme et révoque tous les Agents et Employés de la Société, fixe les conditions de leur admission et de leur retrait. Il organise s'il le juge utile, toutes caisses de secours et de prévoyance pour le personnel ;
- il fixe les dépenses générales d'administration ;
- il touche les sommes dues à la Société et paie celles qu'elles doivent ;
- il souscrit, endosse, accepte, avalise et acquitte tous effets de commerce ;
- il statue sur tous traités, marchés ou entreprises rentrant dans l'objet de la Société ;
- il prend part à toutes adjudications, fait toutes soumissions ;
- il autorise et conclue tous baux et location de biens meubles et immeubles sociaux, et effectue toute résiliation ;
- etc.

## 2. Les pouvoirs du Conseil d'Administration

Le principal organe de gestion de la société anonyme est le conseil d'administration. **Il s'agit d'un organe collégial qui comporte au minimum trois membres et au maximum douze membres.**

Le conseil d'administration dispose d'un pouvoir de gestion interne de la société et d'un pouvoir de représentation externe. En effet, il a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires. Toutefois, le conseil n'agit pas et ne traite pas avec les tiers, ce rôle étant dévolu à l'organe de direction. Il a également le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur.

Les statuts peuvent toutefois apporter des restrictions aux pouvoirs de gestion interne du conseil d'administration. Celles-ci n'auront en principe d'effets qu'au niveau interne et seront inopposables aux tiers, même si elles ont été publiées.

### 2.3. Cadre de la Gouvernance en RCA et son évolution.

Le législateur Centrafricain a fixé l'encadrement de la gouvernance des entités parapubliques depuis 2008, de par la Loi n°08.011 du 13 février 2008, fixant le cadre

juridique applicable aux Entreprises et Etablissements Publics, parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles de l'Etat et occupant une place prépondérante dans les secteurs clés de l'Economie du pays.

Cependant, eu égard dans un premier temps, à la problématique de l'inexistence de la bonne gouvernance de ces entités du secteur parapublic, puis dans un second temps à la difficulté de délimitation du champ de compétence entre une entreprise publique, un établissement public à caractère industriel et commercial et un Etablissement public à caractère administratif ainsi qu'à la défaillance institutionnelle des tutelles ne pouvant pas garantir l'efficacité et la bonne gouvernance de ces entités ; le Gouvernement Centrafricain a procédé à la refonte de cette Loi par l'adoption d'une nouvelle autre en l'occurrence, la Loi n°20.004 du 13 janvier 2020 portant Organisation du Cadre Institutionnel, Juridique et Financier applicable aux Entreprises et Etablissements Publics, assortie d'un Décret n°20.224 du 12 octobre 2024, encore en vigueur au moment du passage sous revue de ce dossier d'analyse sur la gouvernance des entreprises et établissements publics, en Centrafrique.

## **2.4. De la Gouvernance du Secteur Parapublic en Centrafrique.**

Disposant dorénavant d'un cadre légal de la gouvernance des entreprises et établissements publics, conçu pour améliorer l'efficacité du secteur parapublic, assurer une meilleure contribution à l'économie nationale et limiter les risques financiers et budgétaires susceptibles d'advenir au budget de l'Etat, le secteur parapublic de la RCA devrait être mieux outillé par cet instrument juridique et institutionnel pour réussir une meilleure gouvernance dudit secteur, comme en témoigne l'article 1<sup>er</sup> de ladite loi en ces termes :

« La présente Loi définit le cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux Entreprises Publiques, Etablissements et aux Sociétés d'Economie Mixte qui constituent le secteur parapublic centrafricain.

Elle fixe notamment :

- Les conditions de création, fusion, transformation et dissolution des Entreprises et Etablissements Publics ;
- La liquidation ;
- Les modalités de leur gouvernance et de leur tutelle ;
- Leurs relations financières avec l'Etat ;
- Les conditions et limites de leurs recours à l'endettement ».

En effet, si cette Loi a eu le mérite de procéder de par son article 4, à une bonne classification entre les Entreprises et Etablissements Publics en différentes catégories que sont :

- les Entreprises Publiques (EP) ;
- les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ;

- les Etablissements Publics Administratifs (EPA) ;
- les Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) ;

Il n'en demeure pas moins vrai qu'en pratique, les acteurs chargés de sa mise en œuvre lui ont fait traîner les pas sur certains volets, notamment l'harmonisation des statuts des EEP avec la nouvelle loi, prévue par l'article 89 de ladite loi en ces termes : « Les Entreprises et les Etablissements Publics sont régis par la présente loi. Ils disposent d'un délai maximum de douze (12) mois à compter de la publication au Journal Officiel pour modifier leurs statuts ».

Il en est de même du régime financier et comptable de certaines de ces entités particulièrement les Etablissements Publics, ou ladite Loi stipule en son article 84 que : « les Etablissements Publics doivent observer les règles prescrites par la comptabilité publique ».

Ainsi, le bilan relatif à la mise en application des instruments juridiques, censés booster la bonne gouvernance du secteur parapublic en Centrafrique se présente comme suite, pour les dix (10) entités retenues pour cette étude, au titre des années 2022-2023 sous-revue, en fonction de chaque catégorie d'entités.

**Tableau n°3 : Présentant la Situation des Trois (03) Entreprises Publiques**

N°	Entités	Activités	Tutelle	Statuts	Conseil d'Administration
1	<b>ENERCA</b>	Electricité	Ministère Energie	Validé par le Comité de prévalidation mais non encore approuvé par l'Assemblée générale	Conseil d'Administration mis en place et opérationnel
2	<b>SODECA</b>	Eau	Ministère Energie	Validé par le Comité de prévalidation mais non encore approuvé par l'Assemblée générale	Le CA, n'est pas encore mis en place.
3	<b>SOCATEL</b>	Téléphonie	Economie Numérique	Validé par le Comité de prévalidation mais non encore approuvé par l'Assemblée générale	Le CA, n'est pas encore mis en place.

Source : Comité de Rédaction

Le processus de mise en place des instruments juridiques censés doper la gouvernance dans les Entreprises Publiques demeure encore inachevé, même si les statuts sont prévalidés, la procédure d'adoption prévue aux articles 69 à 71 de la Loi 20.004 du 13 janvier 2020, n'est pas encore enclenchée pour l'adoption des statuts. De plus, en dehors de l'ENERCA qui dispose d'un Conseil d'Administration, les deux autres entités n'en possèdent pas.

Tableau n°4 : Présentant la Situation des Deux (02) Sociétés d'Economie Mixte

N°	Entités	Activités	Tutelle	Statuts	Conseil d'Administration
1	SOCASP	Distribution du Stock de carburant	Ministère Energie	Validé par le Comité de prévalidation mais non encore approuvé par l'Assemblée générale conformément à l'article 54 de la loi 20.	Le CA, n'est pas encore mis en place, conformément à l'article 33 de la Loi 20.
2	Hôtel Oubangui	hôtellerie	Tourisme	Statut de type privé approuvé	CA, existant

**Source** : Comité de Rédaction.

Les statuts sont prévalidés mais non adoptés par l'Assemblée Générale en vertu de l'article 54 de la Loi 20. Le CA est en phase de renouvellement. Tel est le cas de la SOCASP, quant à l'hôtel Oubangui il fonctionne sur le modèle OHADA.

Tableau n°5 : Présentant la Situation d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

N°	Entités	Activités	Tutelle	Statuts	Conseil d'Administration
1	ONM	Travaux Routiers	Ministère Equipement et Travaux Publics	Validé par le Comité de prévalidation et approuvé par Décret.	Le CA, est mis en place, et fonctionne.

**Source** : Comité de Rédaction.

L'ONM en tant que EPIC, est une entité qui fait exception à la règle, dans la mesure où les instruments devant permettre son essor sont mis en place et demeure fonctionnel.

Tableau n°6 : Présentant la Situation des Deux (02) Etablissements Publics Administratifs (EPA)

N°	Entités	Activités	Tutelle	Statuts	Conseil d'Administration
1	ACFPE	Formation et Promotion de l'Emploi	Ministère du Travail	Validé par le Comité de prévalidation et approuvé par Décret.	Le CA, est mis en place, et demeure fonctionnel
2	FER	Entretiens Routiers	Equipements et Travaux Publics	Validé et approuvé par décret	CA, en fin de mandat



3	ONI	Informatique	Finances et Budget	Non validé	CA inexistant
4	SODIAC	Infrastructures aéroportuaires	Transport	Non validé	CA en fin de mandat

**Source** : Comité de Rédaction.

Des dernières catégories des entités que sont les EPA, on peut en déduire que seule l'ACFPE dispose des instruments juridiques susceptibles de l'aider à booster sa gouvernance.

Il ressort de l'analyse de cette thématique traitant de la Gouvernance d'une entreprise et établissement public que sur les dix (10) entités retenues pour cette étude, seulement trois (03) entités disposent des instruments juridiques comme ressources essentielles pouvant leur permettre d'asseoir les bases d'une bonne gouvernance. Ces entités sont constituées d'une entreprise publique (ENERCA), d'un EPIC (ONM) et d'un EPA (ACFPE).

En effet, même si la situation des entités précitées n'est pas totalement reluisante mais on remarque néanmoins, une nette embellie dans leur situation de gestion. Certes, cette étude ne s'appesantira pas sur les autres aspects de la gouvernance notamment le domaine économique et financier, mais elle met l'accent sur le fait qu'une gouvernance sur fond d'instrument juridique et institutionnel est tout autant importante et précieuse puisque en disposition d'un Conseil d'administration dont les membres sont avertis, ils choisiront des bons dirigeants de ces entités qui vont mettre en œuvre les stratégies concoctées pendant l'assemblée générale et les sessions et ils privilégieront la compétence en vue de mettre des processus à même d'aboutir à des résultats.

En somme et en l'état actuel des choses, dire aujourd'hui qu'il existe en Centrafrique une bonne gouvernance fondée sur les instruments juridiques et institutionnels dont les piliers sont : la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte, la participation et la capacité de répondre aux besoins de la majorité, tout en mettant en œuvre des processus pour que les institutions obtiennent des résultats, en utilisant de la meilleure manière possible des ressources disponibles, demeure non seulement une gageure mais surtout un leurre.



## TROISIEME PARTIE

## **PARTIE III: CONFORMITE DES STATUTS A LA LOI N°20.004 DU 13 JANVIER 2020**

### **3.1 Le respect des délais de tenue de toutes les Sessions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration**

Toute Entreprise Publique est dotée d'une Assemblée Générale. Elle est composée de cinq membres au plus, à savoir :

- le Ministre assurant la tutelle technique ;
- le Ministre Chargé des Finances et du Budget ;
- le Ministre chargé de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale;
- le Ministre Chargé du Commerce et de l'Industrie ;
- le Contrôle Général du Secteur Parapublic.

Il est à noter que l'Assemblée Générale des Entreprises Publiques se réunis au moins une fois par an en session ordinaire. Elle peut être convoquée en session extraordinaire à l'initiative de l'un de ces membres ou du président du conseil d'administration ou du gouvernement, comme le stipule l'art 69, Al 1 de la Loi n° 20.004 du 13 janvier 2020.

Le conseil d'administration se réunit obligatoirement deux fois par an en session ordinaire. Il se réunit en session extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent.

### **3.2 Les Lettres de mission du Directeur Général et les conditions de recrutement**

Le Conseil d'Administration après appel à candidature et examen du dossier, retient un Directeur Général qui doit être obligatoirement une personne physique (article 485 de l'Acte uniforme OHADA sur DSCGIE) et qui doit remplir les conditions fixées dans les termes des dispositions de l'article 39 de la Loi n°20.004. Il est nommé par Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Conseil d'administration. Il peut être lié par un contrat de travail si ce contrat correspond à un emploi effectif. Les modalités et le montant de la rémunération du Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration. Dans le cas échéant, les avantages en nature qui lui sont attribués sont fixés de la même manière que sa rémunération.

A ce titre, il a pour mission de :

- Assurer la Direction Générale de l'Entreprise ;
- Déterminer son organisation administrative et financière et en assurer la direction ;
- Représenter l'Entreprise dans ses rapports avec les tiers ;
- Agir dans la limite des pouvoirs dont il est investi conformément à l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par des dispositions légales ou statutaires ;

- Négocier le contrat-plan avec les Ministères de tutelle ;
- Signer les contrats et marchés passés au nom de l'Entreprise Publique ou de l'Etablissement Public dans le respect des seuils autorisés par les lois et le Conseil d'Administration ;
- Rendre compte périodiquement de sa gestion au Conseil d'Administration et participer aux séances de celui-ci avec voix consultative.

En cas de manquement grave dument constaté, le Directeur Général peut être révoqué par Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Conseil d'Administration et sur rapport du Ministre chargé de la Tutelle Technique.

### **3.3 Les obligations liées à l'endettement**

Les Entreprises et Etablissement Publics peuvent utiliser tous les instruments de financement mis à leur disposition par les établissements bancaires et de micro finance. Mais sont subordonnées à l'accord préalable du Ministre Chargé des Finances, sur rapport du Conseil d'Administration de l'Entreprise Publique :

- L'ouverture de comptes dans un établissement de crédits domiciliés hors du territoire national ;
- La négociation d'instruments financiers avec un établissement de crédit domicilié hors du territoire national ;
- Les opérations de financement en devise.

### **3.4 Les obligations liées à la reddition de compte et les opinions formulées par le Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Les Entreprises Publiques, les Sociétés d'Economie Mixte et les Etablissements Publics sont tenus de produire leurs états financiers et comptables dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin d'exercice budgétaire.

Le contrôle de fiabilité, régularité et sincérité des comptes des EP, des SEM s'effectue par l'intermédiaire d'un ou de deux Commissaires aux comptes agréés.

Les commissaires aux comptes disposent d'un délai de trente (30) jours dès la production des états financiers (bilan et compte de résultats) pour déposer leur rapport.

Les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration, selon les cas, sont tenus de statuer sur les états financiers de l'exercice au plus tard trente (30) jours après le dépôt des rapports des Commissaires aux Comptes.

Il est prévu conformément aux normes internationales d'audit (normes ISA) tel que prévu par le règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des

professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, que les Commissaires aux comptes ont toutes les diligences nécessaires de comparer et de donner une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels.

### 3.4.1 ENERCA

#### ➤ 2021

Le commissaire aux comptes certifie que les états financiers tels qu'il leur a été présentés reflètent l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'Energie Centrafricaine (ENERCA) au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Des chèques clients d'un montant de **107.440.986 FCFA** remis à l'encaissement sont demeurés impayés au-delà du conventionnel. Ce qui au regard du droit bancaire constitue un non-sens, ces opérations devront être passées en perte et profit, soit un manque à gagner pour l'ENERCA.

#### ➤ 2022

En application des dispositions des articles 438 et suivants issus du droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique OHADA, nous devons porter à votre connaissance les conventions visées par l'Acte Uniforme cité ci-dessus et vous signaler tous les engagements pris au nom de la société par l'un quelconque des administrateurs (représentant de l'actionnaire Etat) ou par ses dirigeants sociaux.

De ce qui précède, selon la Direction Générale de l'ENERECA, il n'existe aucune convention règlementée en vigueur au terme de l'exercice sous revue. En outre, à notre connaissance, aucune convention relevant de l'article 450 de l'Acte de l'OHADA (conventions interdites) n'a été exécutée durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

#### ➤ 2023

Le Commissaire aux Comptes certifie que les états financiers reflètent l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'ENERCA au 31 décembre 2023.

Ces états financiers sont conformes aux normes comptables de l'OHADA et sont caractérisés par : total actif (191 134 446 464 FCFA) ; capitaux propres (62 391 944 668 FCFA) ; résultat net (3 963 384 470 FCFA) et chiffre d'affaires (11 371 436 774 FCFA).

### 3.4.5 SOCASP

#### ➤ 2021

Le projet d'états financiers annuels qui vous est soumis présente les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2021.

A la date de ce rapport, nous n'avons obtenu les réponses à la circulation des tiers et fournisseurs. La société doit prendre les dispositions conformément aux exigences comptables afin de procéder en fin d'année à la circulation des tiers fournisseurs et clients.

**Recommande :**

Nous recommandons à la Direction Générale de renforcer la surveillance du site et les procédures à l'entrée et à la sortie de toutes les personnes étrangères à la SOCASP.

**Recommande :**

Nous demandons à la direction de reprendre la provision constituée depuis 2010 concernant l'affaire des ex-Directeurs.

**Suivi de la recommandation au 31/12/2021**

Recommandation suivie d'effet. Car au 31 /12/2021, une provision à la hausse est notée sur le compte de « 191000- Provisions pour litiges ». Car le dossier est en cours.

**Recommande :**

Nous recommandons à la Direction Générale de la société Centrafricaine de Stockage de produits Pétroliers, de bien vouloir se conformer aux respects des textes en vigueur. Afin de payer tous prestataires ayant une facture supérieure à 200 000 Francs CFA par chèque bancaire.

**Recommande :**

Nous recommandons à la direction de déclarer les comptes clients à plus de 61 jours sans mouvement créditeur en créances douteuses et constituée une provision.

**Suivi de la recommandation du 31/12/2021**

La SOCASP est une entité de prestation de services. Le gros de toutes ces créances est détenu sur l'état Centrafricain. Ces créances doivent être déclassées vu l'antériorité et être provisionnées.

**Recommande :**

Nous recommandons à la Direction Financière et Comptable de passer ces Avances/Acomptes en Pertes sur Créances ou s'il y'a des procédures de recouvrement encours, elle devrait les provisionner

**Recommande :**

Nous vous rappelons que le compte « 47 » est utilisé afin d'avoir des informations complémentaires dont le débit ou le crédit n'a pu être immédiatement identifié. Dès que possible, et au plus tard à la clôture de l'exerce (Sauf impossibilité justifiée dans l'état

annexé). Les opérations ainsi enregistrées sont reclassées et les comptes d'attente, normalement soldés, ne doivent pas figurer au bilan. Donc, nous recommandons à effectuer la direction de voir avec TOTAL et TRADEX pour que les opérations effectuées pour leurs comptes soient régularisées avant la clôture de l'exercice.

➤ **2022**

Le projet d'états financiers annuels a été présenté par la Direction Générale de votre société selon les règles et méthodes du SYCOHADA.

Points en suspens à la date de nos travaux :

A la date de rapport, nous n'avons pas obtenu les réponses aux demandes de circulation des tiers clients et fournisseurs. La société doit prendre les dispositions conformément aux exigences comptables afin de procéder en fin d'année à la circulation des Tiers Fournisseurs et Clients.

**Recommande :**

Nous recommandons l'obtention d'un nom de domaine professionnel internet propre à la SOCASP.

**Recommande :**

Nous recommandons à la Direction Générale de prendre les mesures nécessaires pour avoir une salle serveur avec toute la sécurité requise pour permettre la continuité du travail de la direction administrative, financière et comptable en cas de sinistre ou de perte du serveur.

**Recommande :**

Nous recommandons à la Direction Générale de prendre toutes les dispositions pour s'assurer de la confirmation des soldes fournisseurs avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Elle doit nous communiquer aussi le sort de la créance de l'ASRP dans ses livres.

**Recommande :**

La société devra procéder au lancement d'un appel à manifestation pour la mise en place d'une base de données de fournisseurs et prestataires.

**Recommande au 31 Décembre 2022**

Il est recommandé que la SOCASP se rapproche des services des impôts pour négocier un échéancier en vue de l'apurement de ces arriérés.

**Recommande au 31 Décembre 2022**

Suite aux explications de la Directions Administrative et Financière sur les difficultés a obtenu les quittances, nous soulignons qu'avec un suivi permanent, les services des impôts finissent par délivrer les quittances. Donc nous recommandons aux services de la comptabilité de prendre toutes les dispositions pour maintenir un bon suivi après le paiement des impôts pour la délivrance des quittances.

### **Recommande au 31 Décembre 2022**

La SOCASP doit faire la compensation sur les futures déclarations.

### **Conclusion de nos travaux**

En l'absence de modification du projet d'étude d'états financiers annuels au 31 Décembre 2022 par votre Conseil d'Administration, nous émettrons opinion sans réserve.

### **3.4.6 SCET SA OUBANGUI HÔTEL**

#### **➤ 2022**

Le Commissaire aux comptes certifie que les états financiers annuels sont réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2022 ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice. Le bilan au 31 décembre 2022 est de 1 083 336 255 FCFA contre 1 190 918 239 FCFA en 2021. Par ailleurs, le résultat net est négatif (-191 950 425 FCFA) contre -128 928 273 FCFA en 2021. Cette perte de l'exercice 2022 est affectée au compte report à nouveau.

### **3.4.7 ONM**

#### **➤ 2021**

Au terme des travaux du Commissaire aux comptes, les principales observations et conclusions suivantes ont été présentées. Notre examen a comporté les principales diligences suivantes :

- Une phase de planification et d'organisation de la mission comprenant notamment la mise à jour de notre connaissance de l'ONM, l'identification et l'évaluation des zones de risques,
- Une appréciation du système de contrôle interne de la société pour, d'une part, identifier les risques potentiels d'anomalies dans les états financiers et, d'autres part, déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers annuels. Elle ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de façon significative les états financiers annuels ;
- Le suivi des recommandations formulées à l'issue de nos inventaires et la réalisation de sondage selon notre stratégie d'audit :

- L'appréciation des principes et méthodes retenus pour l'évaluation des principales rubriques des états financiers annuels ;
- Le contrôle des états financiers annuels du 31 décembre 2020 planifié et conduit en fonction des zones de risques identifiées ;
- La revue des événements postérieures à la date de clôture et de la traduction des incidences dans les comptes de la société.

➤ **2022**

Le Commissaire aux Comptes a émis une opinion sans réserves sur les états financiers de l'ONM au 31 décembre 2022. Les états financiers annuels présentent les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2022 : total bilan (11 468 319 548 FCFA) ; capitaux propres (6 769 827 917 FCFA) et le résultat de l'exercice 2022 (407 213 033 FCFA contre 55 163 945 FCFA en 2021).

➤ **2023**

Le projet d'états financiers annuels présente les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2024 : Total FCFA 10 707 674 001. Capitaux propres (non inclus le résultat de l'exercice) FCFA 8 800 387 366 et le Résultat de l'exercice 2023 (Bénéficiaire) FCFA 145 990 065. Ainsi, l'ONM doit faire un effort en vue de travailler avec les fournisseurs qui ont une identité fiscale.

Elle doit exiger que toutes les factures d'achat ou de prestations de service portent les mentions légales à savoir le RCCM et le NIF.

En résumé, le Commissaire aux Comptes a émis une opinion sans réserves sur les états financiers de l'ONM au 31 décembre 2023.

### **3.4.9 ONI**

➤ **2022**

Le Commissaire aux Comptes certifie que les états financiers tels qu'ils ont été présentés reflètent l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Office National d'informatique (ONI) au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

### **3.6 - MODIFICATION DES STATUTS**

Selon la Loi 20.004 du 13 janvier 2020, les EEP disposent d'un délai maximum de douze (12) mois à compter de la publication au journal Officiel pour la modification de leurs statuts. La situation se présente de la manière suivante :



Tableau N°7 : Situation des Conseils d'Administration

N°	ENTITES	SATUTS ADOPTES PAR LA COMMISSION DES TEXTES	STATUTS APPROUVES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES	OBSERVATIONS
----	---------	---	--	--------------

**I - STATUTS ADOPTES ET VALIDES PAR LA COMMISSION CHARGEE DE L'EXAMEN DES TEXTES OFFICILES ET APPROUVES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES**

1	ACFPE	Statuts adoptés et validés	Statuts approuvés par le Conseil des Ministres. Décret N°	
2	FER	Statuts adoptés et validés	Statuts approuvés par le Conseil des Ministres. Décret N°	
3	ONM	Statuts adoptés et validés	Statuts approuvés par le Conseil des Ministres. Décret N°	

**II - STATUTS NON ADOPTES ET NON VALIDES PAR LA COMMISSION DES TEXTES ET NI APPROUVES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES**

4	SODIAC	Statuts non adoptés ni validés	Non saisine des instances	Statuts pré-validés par le comité de pré-validation
5	ONI	Statuts non adoptés ni validés	Non saisine des instances	Statuts pré-validés par le comité de pré-validation

**III - LES ENTREPRISE PUBLIQUES**

6	ENERCA	Statut pré-validé par le comité de pré-validation	Compétence de l'Assemblée Générale pour adopter les statuts	Pas disponible
7	SODECA	Statut pré-validé par le comité de pré-validation	Compétence de l'Assemblée Générale pour adopter les statuts	Pas disponible
8	SOCATEL	Statut pré-validé par le comité de pré-validation	Compétence de l'Assemblée Générale pour adopter les statuts	Pas disponible

**IV - LES SOCIETES D'ECONOMIES MIXTES**

9	<b>SOCASP</b>	Pré-validé par le comité de pré-validation	Compétence de l'Assemblée Générale pour adopter les statuts	Pas disponible
10	<b>OUBANGUI HÔTEL</b>	Non saisine des instances compétentes	Non saisine des instances compétentes	Pas disponible

Au regard du tableau ci-dessus, trois (3) EEP sur les dix (10) ont des statuts approuvés par le Conseil des Ministres. Cette situation constitue un blocage dans la mise en place des Conseils d'Administration dont le mandat arrive à terme.

## **QUATRIEME PARTIE**



## **PARTIE IV : SITUATION FINANCIERE ET PERFORMANCE ECONOMIQUE DU PORTEFEUILLE PUBLIC**

Pour effectuer l'analyse des performances économique et financière des Entreprises et Etablissements publics pilotes pour l'année 2023, il serait pertinent de s'étaler sur les données consolidées pour une période de trois (03) ans, allant de 2021 à 2023.

Nous présenterons en premier le compte de résultat avant les autres documents constitutifs des états financiers.

### **4.1 Le compte de résultat et la performance des entreprises et établissements publics**

Le compte de résultat est un état de synthèse confrontant les charges et les produits. Cette confrontation permet de dégager le résultat net de l'exercice en mettant en évidence des soldes significatifs de gestion qui à leur tour servent à apprécier la performance de l'entreprise. Le niveau des performances d'une entreprise se mesure grâce à des indicateurs.

#### **4.1.1 Présentation des indicateurs de performance**

D'une manière générale, un indicateur est une information chiffrée qui permet de suivre un paramètre de gestion d'une entreprise. Le plan comptable SYSCOHADA opère un regroupement en neuf étapes et permet ainsi le calcul de neuf indicateurs de performance à savoir : la marge commerciale, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brute d'exploitation, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat des activités ordinaires, le résultat hors activités ordinaires, et le résultat net de l'exercice.

#### **4.1.2 La marge commerciale**

Elle est un solde significatif de gestion et elle est obtenue par la somme de production de la période, c'est-à-dire la vente de produits fabriqués, travaux et services vendus, plus la production stockée et immobilisée et le prix d'achat des matières, corrigé de la variation de stock des matières.

#### **4.1.3 Le Chiffre d'affaires**

Il est un solde significatif de gestion, obtenu par la vente de marchandises plus vente de produits fabriqués plus travaux et services vendus plus produits et accessoires.

#### **4.1.4 La valeur ajoutée**

Elle est la création de la valeur ou l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte aux biens et services en provenance des tiers dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. Elle est un solde significatif de gestion qui permet de mesurer la richesse créée par l'entreprise. Elle est obtenue par la différence entre le chiffre d'affaires (vente de marchandises plus vente de produits fabriqués plus travaux et services vendus plus produits et accessoires) et les consommations de l'exercice en provenance des tiers : les achats et la variation de stocks de marchandises, les achats et la variation des matières premières et fournitures liées, les autres achats et leurs variations de stocks, les transport, les services extérieurs, les impôts et taxes et les autres charges.

#### **4.1.5 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)**

Situé avant la prise en compte des charges financières et l'incidence des amortissements et des provisions, l'E.B.E indique la performance économique de l'entreprise. Pour le SYSCOHADA, il se calcule de la manière suivante :  $E.B.E = \text{Valeur ajoutée} - \text{Charges de personnel}$ . L'E.B.E correspond à un surplus monétaire potentiel dégagé par l'entreprise sur son activité courante d'approvisionnement, de production et de vente.

#### **4.1.6 Le résultat d'exploitation**

Il est un solde significatif de gestion égal à la différence entre produits d'exploitation et les charges d'exploitation. A partir de l'E.B.E, le résultat d'exploitation est obtenu en ajoutant les reprises de provisions et les transferts de charges et en retranchant les dotations aux amortissements et aux provisions. Le résultat d'exploitation est un indicateur fondamental de la nature de la performance industrielle et commerciale car il est dégagé par l'activité normale de l'entreprise.

#### **4.1.7 Le résultat financier**

Résultant des opérations financières, le résultat financier fait partie des soldes significatifs de gestion. Il mesure la performance globale que l'entreprise réalise sur ses investissements financiers, ses placements, ses opérations de financement et ses opérations de change.

#### **4.1.8 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)**

Il est le résultat susceptible de se produire, à qualité de gestion égale d'une année à l'autre. Il est obtenu par la somme des résultats d'exploitation et les résultats financiers.

#### 4.1.9 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

Ce résultat est obtenu sur les opérations non récurrentes c'est-à-dire des opérations à caractère spéculatif ou accidentel. Il est calculé selon la formule suivante : R.H.A.O = produits HAO – charges HAO

#### 4.1.10 Le résultat net de l'exercice

Il est la différence entre les produits et les charges liés à l'ensemble des activités de l'entreprise. Le résultat net de l'exercice n'est rien d'autre que le résultat comptable. Selon la présentation du compte de résultat SYSCOHADA, le résultat net de l'exercice est aussi obtenu en faisant la somme arithmétique du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat HAO, après déduction faite de l'impôt sur les sociétés.

### 4.2 Analyse des indicateurs de performance des Entreprises et Etablissements Publics

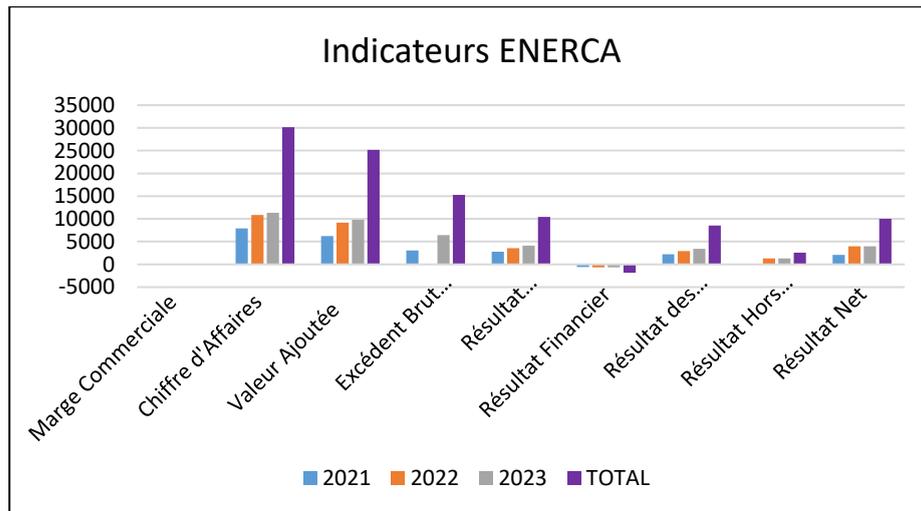
#### 4.2.1 Analyse des indicateurs de l'ENERCA

**Tableau 8:** Indicateurs de performance de L'ENERCA

en millions de F CFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires	9 072	10 871	11 371	31 314
Valeur Ajoutée	6 219	9 156	9 784	25 160
Excédent Brut d'Exploitation	3 099	5 730	6 450	15 279
Résultat d'Exploitation	2 771	3 545	4 126	10 442
Résultat Financier	-557	-636	-683	-1 875
Résultat des Activités Ordinaires	2 215	2 909	3 444	8 567
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	1 303	1 303	2 606
Résultat Net	2 440	4 010	3 963	10 413
<b>TOTAL</b>	<b>25 260</b>	<b>36 888</b>	<b>39 759</b>	<b>101 907</b>

Source : Etats financiers ENERCA

#### Graphique 1: Indicateurs ENERCA



Source : Etats financiers ENERCA

#### 4.2.1.1 La marge commerciale

La marge commerciale de l'ENERCA pour les trois dernières années est nulle. C'est à dire que la vente de ses produits ne lui permet pas de réaliser de gains.

#### 4.2.1.2 Le Chiffre d'Affaires

Conformément au tableau des indicateurs, le chiffre d'affaires de l'ENERCA a connu une évolution et très appréciable sur l'ensemble de la période. Il est passé de 7 908 millions en 2021 à 10 871 millions en 2022 et à 11 371 millions en 2023, soit une variation de 27,26% en 2022 et 4,40% en 2023. Cette évolution constatée est due à certaines mesures prises par l'ENERCA, notamment l'installation des compteurs à prépaiement et l'extension du réseau électrique dans les périphéries de la capitale.

#### 4.2.1.3 La valeur ajoutée

En se référant au tableau ci-dessus, la valeur ajoutée de l'ENERCA a connu une hausse en 2022. Elle est passée de 6 219 millions en 2021 à 9 156 millions en 2022, soit 32,08%. Elle s'est améliorée en 2023 avec une valeur de 9 784 millions, soit une augmentation de 36,44%.

#### 4.2.1.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de l'ENERCA s'est amélioré en 2022 pour un montant de 3 099 millions à 5 730 millions, soit une hausse de 45,92% pour finalement atteindre un montant de 6 450 millions en 2023. Cette progression est très significative, soit une variation de 51,95% en 2023.

#### 4.2.1.5 Le résultat d'exploitation



Les résultats d'exploitation de l'ENERCA pour la période allant de 2021 à 2023 ont augmenté en 2022 de 774 millions par rapport à l'année 2021 qui est de 2,771 millions. Il a encore augmenté 581 millions en 2023, soit une variation de 32,84%. Cette situation démontre que les résultats d'exploitation de l'ENERCA sont positifs pour les trois exercices 2021, 2022 et 2023.

#### 4.2.1.6 Le résultat financier

Pour cette analyse, les résultats financiers de l'ENERCA ont connu une dégradation très considérable sur toutes les périodes (passant de -557 millions en 2021 à -683 millions en 2023), ce qui veut dire que l'ENERCA n'a jamais réalisé une opération financière positive au cours des trois exercices.

#### 4.2.1.7 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)

D'après les résultats d'exploitation et financier pour les trois périodes écoulées, les RAO de l'ENERCA ont connu une évolution positive de 3 444 millions en 2023 contre 2 215 millions en 2021.

#### 4.2.1.8 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

Dans l'ensemble, les R.H.A.O de l'ENERCA sont modestement appréciables à l'exception de celle de 2021 qui est de zéro. En 2022 et 2023, les RHAO sont restés stables.

#### 4.2.1.9 Le résultat net de l'exercice

Pour les trois années écoulées, les résultats nets de l'ENERCA ont connu une augmentation, allant de 2 059 millions en 2021 à 4 010 millions en 2022 et 3 963 millions en 2023, soit une variation de 48,65% en 2022 et -1,19% en 2023 soit une baisse par rapport à 2022. Ces résultats nets positifs sont expliqués en grande partie par l'évolution des R.H.A.O. Au vu de cette situation, des efforts restent à faire dans le cadre des activités d'exploitation de l'ENERCA.

### 4.2.2 Analyse des indicateurs de la SODECA

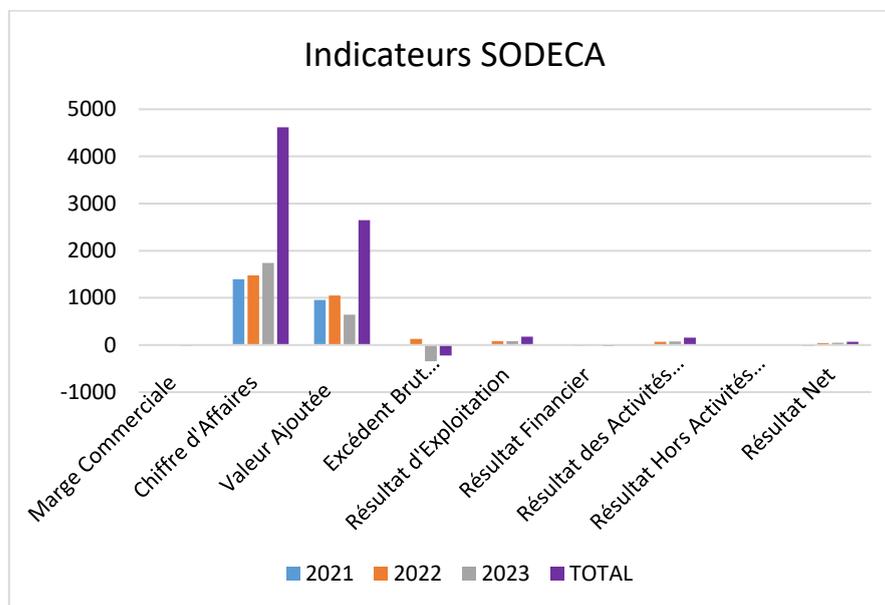
**Tableau 9: Indicateurs de performances de la SODECA**

En millions FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	-21	0
Chiffre d'Affaires	1 393	1 479	1742	4 614
Valeur Ajoutée	953	1 050	642	2 645

Excédent Brut d'Exploitation	-1	126	-346	-221
Résultat d'Exploitation	6	83	85	174
Résultat Financier	1	-13	-7	-19
Résultat des Activités Ordinaires	5	70	78	153
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	0	0	0
Résultat Net	-21	43	46	68

Source : DSF SODECA

### Graphique 2: Indicateurs de performance de la SODECA



Source : DSF SODECA

#### 4.2.2.1 La marge commerciale

La marge commerciale de la SODECA sur la période de 2021 à 2022 est nulle et négative en 2023.

#### 4.2.2.2 Le Chiffre d'Affaires

En se référant au tableau des indicateurs de la SODECA, il ressort que de 2021 à 2022, le chiffre d'affaires a connu une augmentation de 86 millions, soit un taux de 5,81% en 2022. Cette progression a évolué en 2023 de 263 millions, soit un taux de 15,10%.

#### 4.2.2.3 La valeur ajoutée



La valeur ajoutée de la SODECA a connu une expansion de 1 050 millions en 2022 contre 953 millions en 2021, soit une augmentation de 97 millions avec un taux de 9,24%. En 2023, la valeur ajoutée a connu une baisse de 408 millions, soit un taux de -63,6%.

#### **4.2.2.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)**

L'E.B.E de la SODECA a connu une augmentation en 2022 passant de -1 à 126, puis une forte détérioration en 2023 de 126 à -346. Dans cet intervalle, c'est-à-dire en 2022, il est modestement positif de 126 millions.

#### **4.2.2.5 Le résultat d'exploitation**

Les résultats d'exploitation de la SODECA pour l'exercice 2021 est de 6 millions. Il a connu une remontée passant à 83 millions en 2022 et 85 millions en 2023.

#### **4.2.2.6 Le résultat financier**

En 2021, les résultats financiers de la SODECA sont positifs par contre ils sont négatifs en 2022 et 2023, respectivement -13 en 2022, et -7 en 2023.

#### **4.2.2.7 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)**

Le résultat des activités ordinaires de la SODECA est de 5 millions en 2021, il a connu une amélioration en passant à 70 millions en 2022 puis à 78 millions en 2023, soit 93,59%.

#### **4.2.2.8 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)**

Contrairement aux résultats des activités ordinaires, les R.H.A.O de la SODECA sont nul de 2021 à 2023.

#### **4.2.2.9 Le résultat net de l'exercice**

L'analyse nous montre que, le résultat net de l'exercice de la SODECA est négatif en 2021 soit -21 millions, il s'est amélioré, passant de 43 millions à 46 millions, respectivement en 2022 et 2023.

### **4.2.3 Analyse des indicateurs de la SOCATEL**

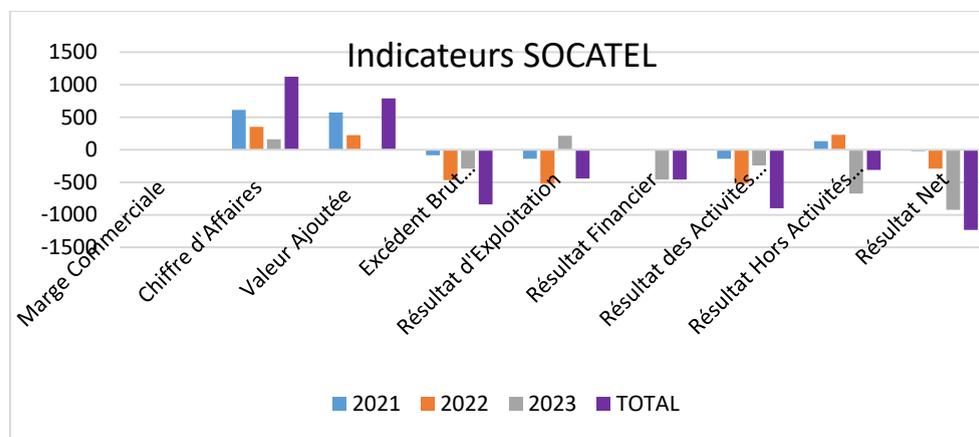
**Tableau 10 : indicateurs de performances de la SOCATEL**

En millions FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
------------------	------	------	------	-------

Marge Commerciale	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires	614	350	160	1 125
Valeur Ajoutée	575	226	-12	789
Excédent Brut d'Exploitation	-83	-467	-290	-840
Résultat d'Exploitation	-137	-522	216	-443
Résultat Financier	0	0	-457	-457
Résultat des Activités Ordinaires	-137	-522	-241	-901
Résultat Hors Activités Ordinaires	130	231	-672	-311
Résultat Net	-19	-291	-924	-1235

Source: DSF SOCATEL (2023 provisoire)

### Graphique 3 : Indicateurs de performance de la SOCATEL



Source: DSF SOCATEL (2023 provisoire)

#### 4.2.3.1 La marge commerciale

La marge commerciale pour la SOCATEL sur l'ensemble de la période est également nulle.

#### 4.2.3.2 Le Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de la SOCATEL pour les trois périodes, connaît une dépréciation. Passant de 614 millions en 2021 à 350 millions en 2022 et à 160 millions en 2023, soit une variation respective de -75,43 % en 2022 et -118,75% en 2023.

#### 4.2.3.3 La valeur ajoutée

La dépréciation constante des chiffres d'affaires, a traduit in fine la baisse constante de la valeur ajoutée de la SOCATEL cette tendance baissière est passée de 575 millions en 2021 à 226 millions en 2022 et à -12 millions en 2023, soit une variation de -154,42% en 2022 et -1983,33% en 2023.

#### 4.2.3.4 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

En dehors des activités ordinaires de la SOCATEL, les R.H.A.O ont véritablement amélioré le résultat net de la SOCATEL. Le R.H.A.O a connu une augmentation en 2022, passant de 130 millions en 2021 à 231 millions en 2022. Par contre il a chuté de -672 millions en 2023, soit une variation de 43,72% en 2022 et -134,38% en 2023.

#### 4.2.3.5 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice de la SOCATEL a connu une baisse entre 2021 et 2022 passant de -19 à -291 millions, cela s'est fortement dégradé en 2023 avec un résultat de -924 millions, soit une variation de -93,47% en 2022 et -68,51% en 2023.

Il y a lieu de retenir que conformément au tableau des indicateurs de la SOCATEL, les données chiffrées relatives à certains indicateurs tels que *l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat des activités ordinaires (R.A.O)* sont tous négatives pour l'ensemble de la période.

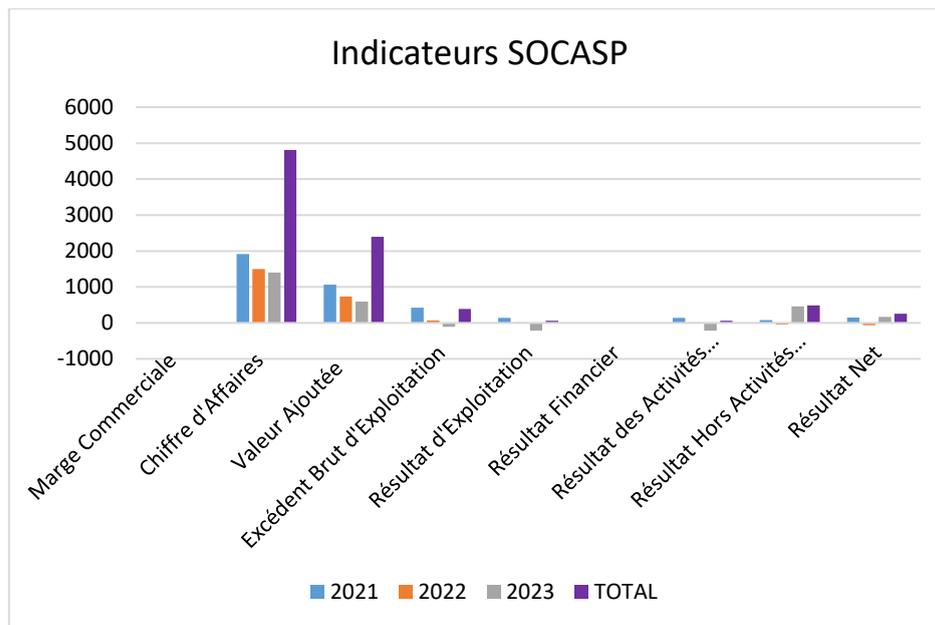
### 4.2.4 Analyse des indicateurs de la SOCASP

Tableau 11: indicateurs de performances de la SOCASP

En millions FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires	1 912	1 498	1 401	4 811
Valeur Ajoutée	1 066	735	593	2 395
Excédent Brut d'Exploitation	421	73	-105	389
Résultat d'Exploitation	137	14	-213	62
Résultat Financier	0	0	0	0
Résultat des Activités Ordinaires	137	14	-213	62
Résultat Hors Activités Ordinaires	75	-48	456	483
Résultat Net	148	-62	170	256

Source: DSF SOCASP

Graphique 4 : Indicateurs de performance de la SOCASP



**Source:** DSF SOCASP

#### 4.2.4.1 La marge commerciale

La marge commerciale pour la SOCASP sur l'ensemble de la période est également nulle.

#### 4.2.4.2 Le Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de la SOCASP pour les trois périodes, connaît une dépréciation (passant de 1 912 millions en 2021 à 1 498 millions en 2022 et à 1 401 millions en 2023), soit une variation négative de -27,64% en 2022 et -6,92% en 2023.

#### 4.2.4.3 La valeur ajoutée

La dépréciation constante des chiffres d'affaires, traduit la baisse constante de la valeur ajoutée de la SOCASP, elle est passée de 1 066 millions en 2021 à 735 millions en 2022 et à 593 millions en 2023.

#### 2.2.4.4 L'excédent brut d'exploitation

Sur la période de 2021 à 2022, on note une baisse de l'E.B.E passant de 421 millions à 73 millions suivie d'une chute vertigineuse à -105 millions en 2023.

#### 2.2.4.5 Résultat d'exploitation

La tendance baissière de l'E.B.E a impacté le résultat d'exploitation qui est passé de 137 millions en 2021 à -213 millions en 2023.

#### 2.2.4.6 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

En dehors des activités ordinaires de la SOCASP, les R.H.A.O ont connu une baisse en 2022 passant de 75 millions à -48 millions et une augmentation exponentielle en 2023 passant à 456 millions.

#### 2.2.4.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice de la SOCASP a connu une forte augmentation entre 2022 et 2023 passant de -62 millions à 170 millions ; cela est due à l'amélioration du R.H.A.O. Par contre, l'Etat étant actionnaire majoritaire à hauteur de 51% n'a jamais perçu de dividende bien que le résultat soit positif.

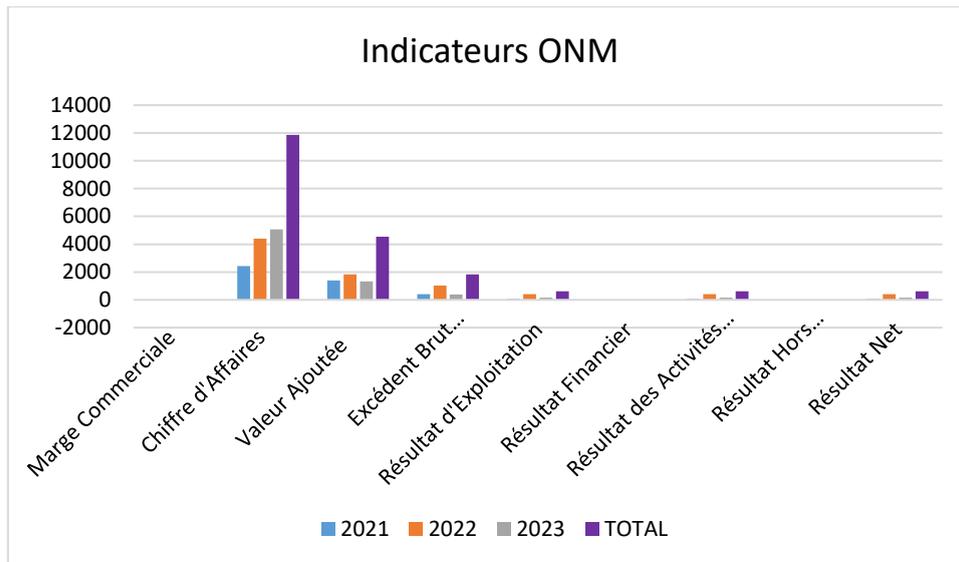
### 4.2.5 Analyse des indicateurs de l'ONM

**Tableau 12:** Indicateurs de performance de L'ONM

En million FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires	2 418	4 397	5 059	11 873
Valeur Ajoutée	1 389	1 828	1 328	4 545
Excédent Brut d'Exploitation	411	1 019	397	1 827
Résultat d'Exploitation	55	417	149	621
Résultat Financier	0	0	0	0
Résultat des Activités Ordinaires	55	417	149	621
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	-10	0	-10
Résultat Net	55	407	149	611

Source : DSF ONM

**Graphique 5:** Indicateurs de performance de l'ONM



Source : DSF ONM

#### 4.2.5.1 La marge commerciale

La marge commerciale de l'ONM pour les trois dernières années est nulle, du fait qu'il ne réalise pas d'activité commerciale.

#### 4.2.5.2 Le Chiffre d'Affaires

Conformément au tableau des indicateurs, le chiffre d'affaires de l'ONM a connu une évolution appréciable sur l'ensemble de la période. Il est passé de 2 418 millions en 2021 à 4 397 millions en 2022 et à 5 059 millions en 2023, soit une variation de 45,01% en 2022 et 13,09% en 2023.

#### 4.2.5.3 La valeur ajoutée

En se référant au tableau ci-dessus, la valeur ajoutée de l'ONM a connu une hausse en 2022. Elle est passée de 1 389 millions en 2021 à 1 828 millions en 2022, soit une variation positive de 24,02%. Elle s'est un peu dégradée en 2023 avec une valeur de 1 328 millions, soit une baisse de 37,65%.

#### 4.2.5.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de l'ONM s'est amélioré en 2022 pour un montant de 411 millions à 1 019 millions, soit une hausse de 59,67 % et a subi une chute en 2023 passant à 397 millions, soit une variation de -156,68%.

#### 4.2.5.5 Le résultat d'exploitation

Les résultats d'exploitation de l'ONM pour la période allant de 2021 à 2022 ont augmenté de 55 millions à 417 millions. Il a ensuite connu une baisse pour s'établir à 149 millions



en 2023, soit une variation de -179,87%. Cette situation démontre le faible niveau d'investissement de l'ONM en 2023.

#### 4.2.5.6 Le résultat financier

Pour cette analyse, les résultats financiers de l'ONM sont nuls pour les trois exercices.

#### 4.2.5.7 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)

D'après les résultats d'exploitation et financier pour les trois périodes écoulées, les RAO de l'ONM ont connu une évolution positive de 417 millions en 2022 et une régression de 149 millions en 2023.

#### 4.2.5.8 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

Dans l'ensemble, les R.H.A.O de l'ONM sont nul et négatifs sur les trois exercices.

#### 4.2.5.9 Le résultat net de l'exercice

Pour les trois années écoulées, les résultats nets de l'ONM ont connu une augmentation passant de 55 millions en 2021 à 407 millions en 2022 et une baisse de 149 millions en 2023, soit une variation de 86,49 % en 2022 et -173,15 % en 2023 soit une baisse par rapport à 2022. Au vu de cette situation, des efforts restent à faire dans le cadre des activités d'exploitation de l'ONM.

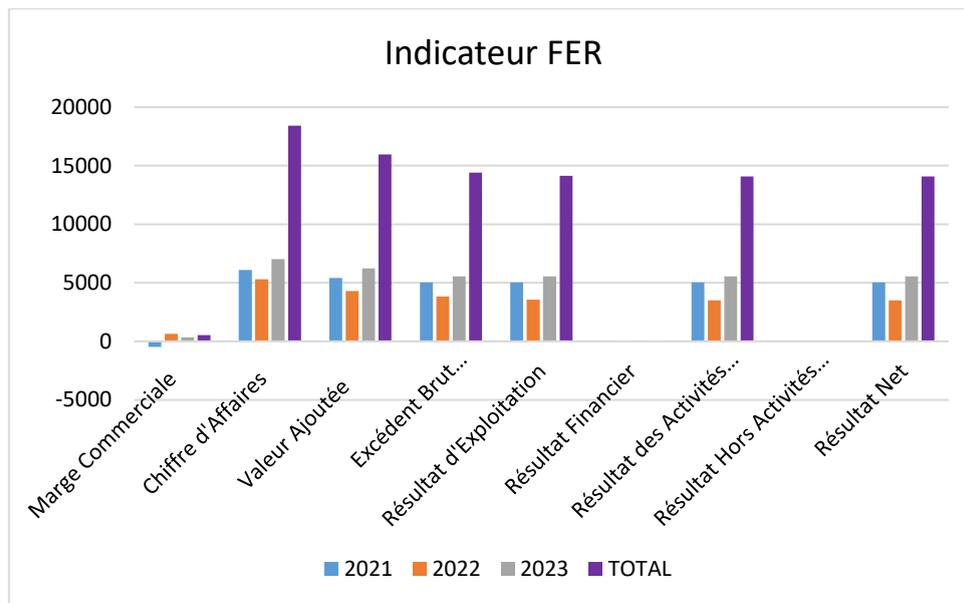
### 4.2.6 Analyse des indicateurs de FER

**Tableau 13:** Indicateurs de performance de FER

En million FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	-462	638	348	523
Chiffre d'Affaires	6 084	5 298	7 032	18 415
Valeur Ajoutée	5 426	4 298	6 235	15 959
Excédent Brut d'Exploitation	5 031	3 835	5 558	14 423
Résultat d'Exploitation	5 031	3 551	5 557	14 139
Résultat Financier	0	51	0	51
Résultat des Activités Ordinaires	5 031	3 500	5 557	14 088
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	0	0	0
Résultat Net	5 031	3 500	5 557	14 088

Source : Etats financiers FER

#### Graphique 6: Indicateurs FER



**Source** : Etats financiers FER

#### 4.2.6.1 La marge commerciale

La marge commerciale de FER négative en 2021 est passée à 638 millions en 2022, suivie d'une baisse pour s'établir à 348 millions en 2023.

#### 4.2.6.2 Le Chiffre d'Affaires

Conformément au tableau des indicateurs, le chiffre d'affaires de FER a connu une évolution appréciable sur l'ensemble de la période bien qu'il ait connu une légère baisse en 2022, il a fortement progressée en 2023 passant à 7 032 millions contre 5 298 millions en 2022.

#### 4.2.6.3 La valeur ajoutée

En se référant au tableau ci-dessus, la valeur ajoutée de FER a connu une légère baisse en 2022 passant de 5 426 millions à 4 298 millions. Par contre elle a connu une augmentation passant à 6 235 millions en 2023, soit une régression de -26,24 % en 2022 et une variation positive de 31,07% en 2023.

#### 4.2.6.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de FER s'est dégradé en 2022 pour un montant de 5 031 millions à 3 835 millions, soit une baisse de 31,19% et s'est amélioré en 2023 de 5 558 millions.

#### 4.2.6.5 Le résultat d'exploitation



Les résultats d'exploitation de FER pour la période allant de 2021 à 2022 ont baissé de 5 031 millions à 3 551 millions soit une régression de -41,68%. Il a ensuite connu une hausse pour s'établir à 5 557 millions en 2023, soit une variation positive de 36,10%.

#### 2.2.6.6 Le résultat financier

Pour cette analyse, les résultats financiers de FER étant nuls en 2021 est passé à 51 millions en 2022 pour redevenir nul en 2023.

#### 2.2.6.7 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)

D'après les résultats d'exploitation et financier pour les trois périodes écoulées, les RAO de FER ont connu une évolution positive bien qu'ayant connu une légère baisse en 2022 d'un montant de 3 500 millions pour s'établir à 5 557 millions en 2023.

#### 2.2.6.8 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

Dans l'ensemble, les R.H.A.O de FER sont nuls sur les trois exercices.

#### 2.2.6.9 Le résultat net de l'exercice

Pour les trois années écoulées, les résultats nets de FER ont connu une baisse en 2022, allant de 5 031 millions en 2021 à 3 500 millions en 2022 et une augmentation en 2023 passant à 5 557 millions, soit une variation de -43,74% en 2022 et 37,02% en 2023.

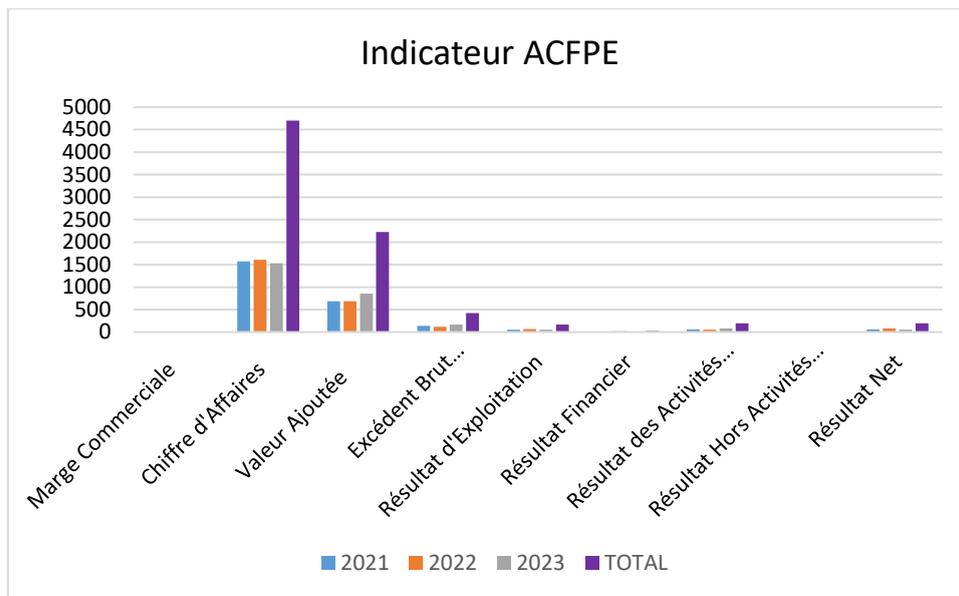
### 4.2.7 Analyse des indicateurs d'ACFPE

**Tableau 14:** Indicateurs de performance de L'ACFPE

En million FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires	1 570	1 605	1 526	4 701
Valeur Ajoutée	687	687	852	2 226
Excédent Brut d'Exploitation	136	118	169	423
Résultat d'Exploitation	52	66	51	169
Résultat Financier	10	15	0	25
Résultat des Activités Ordinaires	62	51	81	194
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	0	0	0
Résultat Net	61	81	51	193

Source : DSF ACFPE

#### **Graphique 7:** Indicateurs ACFPE



Source : DSF ACFPE

#### 4.2.7.1 La marge commerciale

La marge commerciale d'ACFPE sur les trois périodes est nulle.

#### 4.2.7.2 Le Chiffre d'Affaires

Conformément au tableau des indicateurs, le chiffre d'affaires de l'ACFPE a connu une augmentation appréciable sur la période allant de 2021 à 2022 de 1 570 millions à 1 605 millions suivie d'une légère baisse en 2023 de 1 526 millions.

#### 4.2.7.3 La valeur ajoutée

En se référant au tableau ci-dessus, la valeur ajoutée de l'ACFPE est restée stable de 2021 à 2022, suivie d'une hausse en 2023 passant de 687 millions à 852 millions. Soit une variation de 19,37% en 2023.

#### 4.2.7.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de l'ACFPE s'est dégradé en 2022 pour un montant de 136 millions à 118 millions, soit une baisse de -15,25% et s'est amélioré en 2023 passant à 169 millions.

#### 4.2.7.5 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'ACFPE pour la période allant de 2021 à 2022 a connu une progression de 52 millions à 66 millions soit une augmentation de 21,21%. Il a ensuite connu une baisse pour s'établir à 51 millions en 2023, soit une variation de 29,41%.

#### 2.2.7.6 Le résultat financier

Pour cette analyse, le résultat financier de l'ACFPE a connu une légère augmentation en 2022 passant de 10 millions à 15 millions pour redevenir nul en 2023.

#### 2.2.7.7 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)

D'après les résultats d'exploitation et financier pour les trois périodes écoulées, les RAO présentent une tendance baissière en 2022 passant de 62 millions à 51 millions puis une évolution positive en 2023 pour un montant de 81 millions.

#### 2.2.7.8 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)

Dans l'ensemble, les R.H.A.O de l'ACFPE sont nuls sur les trois ans.

#### 2.2.7.9 Le résultat net de l'exercice

Pour les trois années écoulées, les résultats nets de l'ACFPE ont connu une légère hausse en 2022, allant de 61 millions en 2021 à 81 millions en 2022 et une légère baisse en 2023 s'établissant à 51 millions, soit une variation de 24,69% en 2022 et -58,82% en 2023.

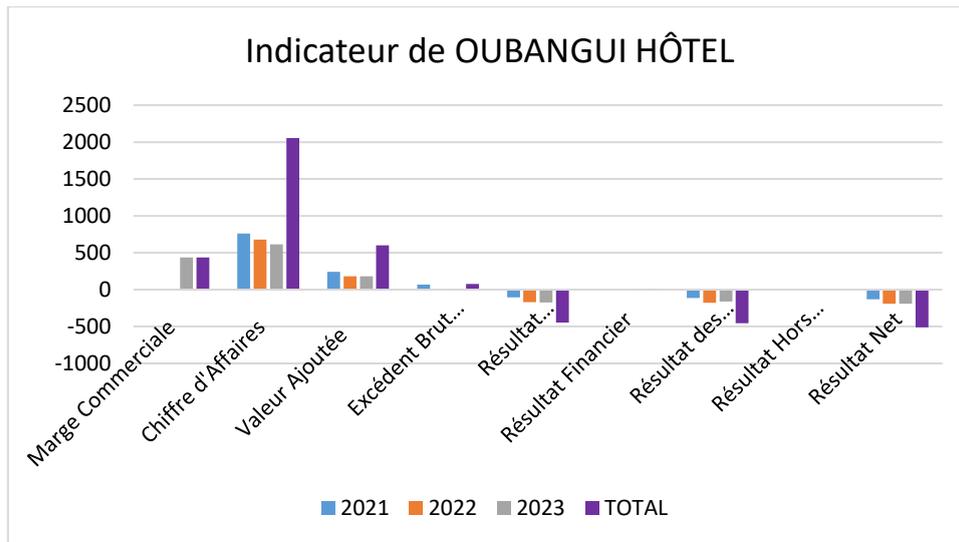
### 4.2.8 Analyse des indicateurs de l'OUBANGUI HÔTEL

**Tableau 15:** Indicateurs de performance de l'OUBANGUI HÔTEL

En million FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	438	438
Chiffre d'Affaires	762	679	614	2054
Valeur Ajoutée	241	179	179	599
Excédent Brut d'Exploitation	69	2	6	77
Résultat d'Exploitation	-104	-169	-173	-446
Résultat Financier	-11	-10	11	10
Résultat des Activités Ordinaires	-115	-179	-162	-456
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	0	0	0
Résultat Net	-129	-192	-192	-513

Source : DSF OUBANGUI HÔTEL

**Graphique 8 :** Indicateurs OUBANGUI HÔTEL



Source : DSF OUBANGUI HÔTEL

#### 4.2.8.1 La marge commerciale

La marge commerciale de l'**OUBANGUI HÔTEL** sur les deux premières périodes est nulle contrairement à 2023 qui est de 438 millions.

#### 4.2.8.2 Le Chiffre d'Affaires

Conformément au tableau des indicateurs, on note une régression du chiffre d'affaires de l'**OUBANGUI HÔTEL** sur toute la période allant de 2021 à 2023. Notamment 762 millions en 2021, 679 millions en 2022 et 614 millions en 2023, soit respectivement une variation de -12,22% et -10,59%.

#### 4.2.8.3 La valeur ajoutée

La valeur ajoutée de l'**OUBANGUI HÔTEL** affiche aussi une allure décroissante de 2021 à 2022, et reste stable jusqu' en 2023 passant de 241 millions en 2021 à 179 millions en 2022. Soit une variation de -34,64% en 2023.

#### 4.2.8.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de l'**OUBANGUI HÔTEL** s'est fortement dégradé en 2022 et 2023 pour un montant passant de 69 millions à 2 millions en 2022 et 6 millions en 2023.

#### 4.2.8.5 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation d'**OUBANGUI HÔTEL** pour toute la période est négatif.

#### 2.2.8.6 Le résultat financier

Le résultat d'exploitation étant négatif sur toute la période, ceci a eu un impact sur le résultat financier, le R.A.O, le R.H.A.O. et le résultat net.

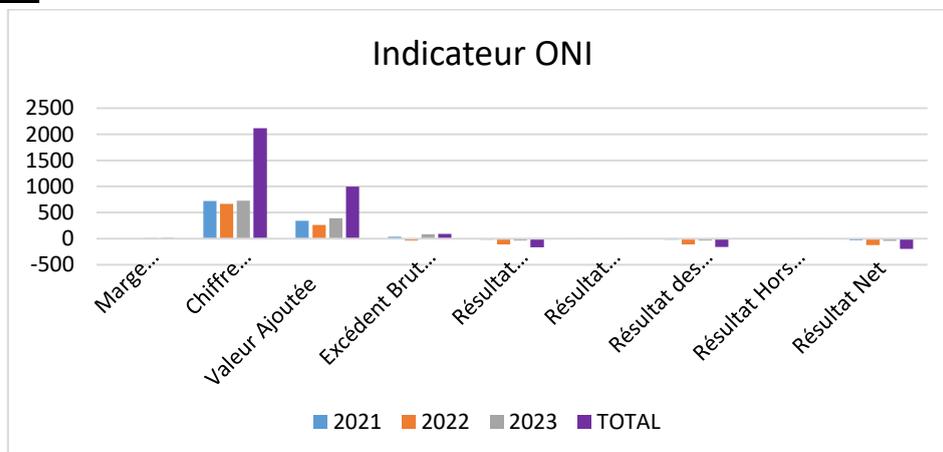
#### 4.2.9 Analyse des indicateurs de l'ONI

**Tableau 16:** Indicateurs de performance de l'ONI

En million FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	14	14
Chiffre d'Affaires	719	668	725	2113
Valeur Ajoutée	344	260	391	995
Excédent Brut d'Exploitation	36	-34	88	90
Résultat d'Exploitation	-18	-112	-35	-165
Résultat Financier	1	2	0	3
Résultat des Activités Ordinaires	-17	-110	-35	-162
Résultat Hors Activités Ordinaires	0	-1	6	5
Résultat Net	-33	-120	-43	-195

Source : DSF ONI

**Graphique 9:** Indicateurs ONI



Source : DSF ONI

##### 4.2.9.1 La marge commerciale

La marge commerciale de l'ONI sur les deux périodes est nulle et affiche un léger progrès de 14 millions en 2023.

#### 4.2.9.2 Le Chiffre d'Affaires

Le tableau des indicateurs montre que le chiffre d'affaires de l'ONI a connu une légère baisse en 2022 d'un montant de 668 millions contre 719 millions en 2021 suivie d'une hausse en 2023 d'un montant de 725 millions.

#### 4.2.9.3 La valeur ajoutée

L'évolution de la valeur ajoutée de l'ONI sur les trois années suit celle du chiffre d'affaire décroissante de 2021 à 2022 et croissante de 2022 à 2023, soit une variation de -32,31% en 2022 et de 33,50% en 2023.

#### 4.2.9.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de l'ONI s'est dégradé en 2022 pour un montant de -34 millions contre 36 millions en 2021, soit une baisse de 205,88% et s'est amélioré en 2023 passant à 88 millions soit une variation de 138,64%.

#### 4.2.9.5 Le résultat d'exploitation

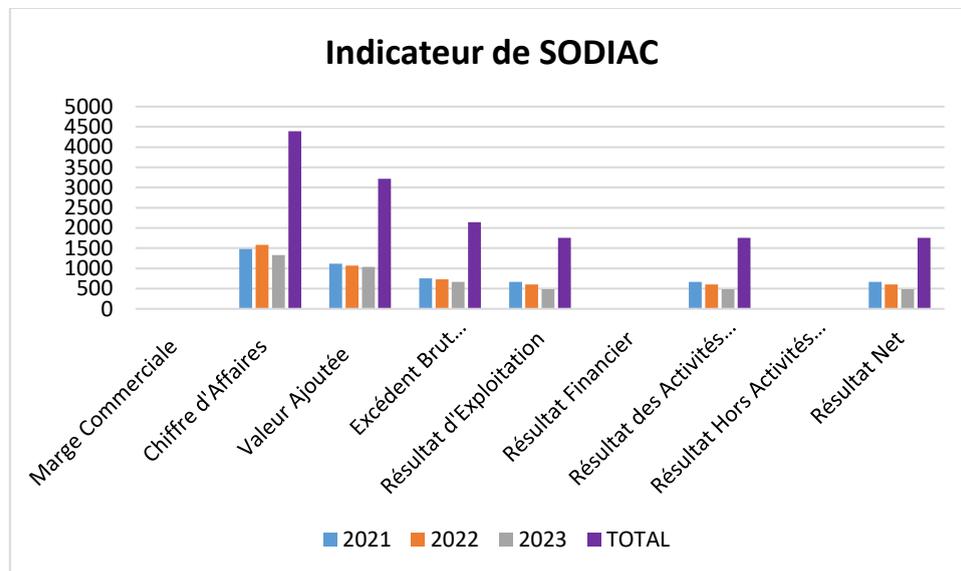
Le résultat d'exploitation de l'ONI pour toute période allant de 2021 à 2023 est négatif impactant directement le R.A.O ainsi que le résultat net.

### 4.2.10 Analyse des indicateurs de SODIAC

**Tableau 17: Indicateurs de performance de SODIAC**

En million FCFA	2021	2022	2023	TOTAL
Marge Commerciale	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires	1 479	1 583	1 329	4 392
Valeur Ajoutée	1 115	1 070	1 034	3 219
Excédent Brut d'Exploitation	753	727	665	2 145
Résultat d'Exploitation	665	607	485	1 757
Résultat Financier	0	0	0	0
Résultat des Activités Ordinaires	665	607	485	1 757
Résultat Hors Activités Ordinaires	2	0	0	2
Résultat Net	666	607	485	1 759

Source : DSF SODIAC (2023 provisoire)

**Graphique 10: Indicateurs de SODIAC**

Source : DSF SODIAC (2023 provisoire)

#### 4.2.10.1 La marge commerciale

La marge commerciale de la SODIAC sur les trois périodes est nulle.

#### 4.2.10.2 Le Chiffre d'Affaires

Conformément au tableau des indicateurs, le chiffre d'affaires de la SODIAC a connu une augmentation appréciable sur la période allant de 2021 à 2022 de 1 479 millions à 1 583 millions suivie d'une légère baisse en 2023 de 1 329 millions.

#### 4.2.10.3 La valeur ajoutée

En se référant au tableau ci-dessus, la valeur ajoutée de la SODIAC a connu une légère baisse de 2021 à 2022 et est restée quasiment stable jusqu'à 2023 passant de 1 115 millions en 2021 à 1 070 millions en 2022 et 1 034 millions en 2023.

#### 4.2.10.4 L'excédent brut d'exploitation (E.B.E)

L'E.B.E de la SODIAC a connu une baisse progressive sur les trois années consécutives de 2021 à 2023 pour des montants respectifs de 753 millions, à 727 millions et 665 millions, soit une baisse moyenne de 44 millions par année.

#### 2.2.10.5 Le résultat d'exploitation



Le résultat d'exploitation de la SODIAC pour la période allant de 2021 à 2022 a connu une légère régression de 665 millions en 2021 à 607 millions en 2022 soit une baisse de -9,56%. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à 2023 pour s'établir à 485 millions.

#### **2.2.10.6 Le résultat financier**

Pour cette analyse, le résultat financier de la SODIAC est nul pour toute la période.

#### **2.2.10.7 Le résultat des activités ordinaires (R.A.O)**

L'analyse du tableau ci-dessus indique une même progression pour le R.A.O, le résultat d'exploitation et le résultat net pour les trois périodes.

#### **2.2.10.8 Le résultat hors activités ordinaires (R.H.A.O)**

Dans l'ensemble, les R.H.A.O de la SODIAC sont nuls sur les deux derniers exercices.

### **4.3 Capitaux propres**

Les capitaux propres fournissent des informations sur la santé financière des Entreprises et Etablissements Publics, présentés dans le tableau n° 13 ci-dessous. Ils permettent à l'Etat et aux partenaires des EEP, d'évaluer la solvabilité et la rentabilité desdites entreprises : ENERCA, SOCATEL, SODECA, SOCASP, ONM FER, OUBANGUI HÔTEL, ONI, SODIAC et ACFPE sur la période fixée. Ils donnent une indication de la solidité financière des EEP. Théoriquement, plus les capitaux propres sont importants, plus l'entreprise est valorisée. Ils constituent donc un indicateur hautement pertinent pour l'Etat, pour les partenaires commerciaux et pour les établissements bancaires.

Au 31 décembre 2023, l'ENERCA et le FER présentent des capitaux propres significatifs, suivi de l'ONM, ACFPE et SODIAC.

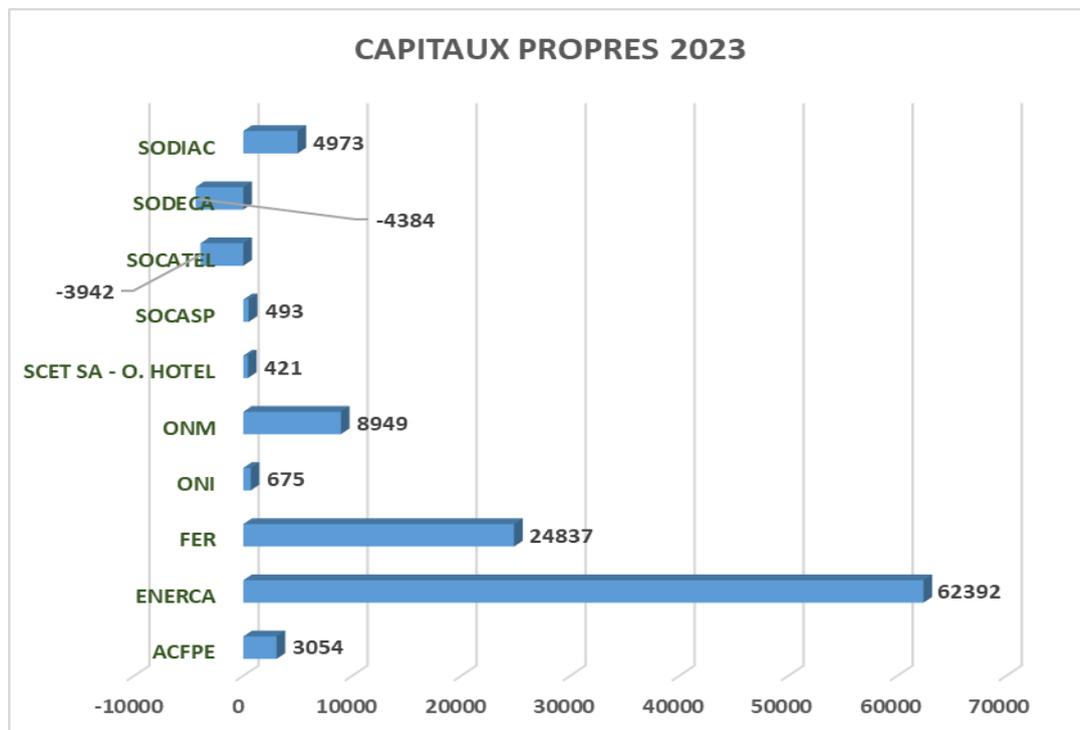
A contrario, la SOCATEL et la SODECA disposent de capitaux propres négatifs, ce qui traduit une situation d'insolvabilité de ces deux Entreprises Publiques.

#### **Tableau 18: Capitaux propres des EEP (en millions de FCFA)**

EN millions de F CFA	Capitaux Propres		
	2021	2022	2023
ACFPE	3 093	3 018	3 054
ENERCA	23 823	59 731	62 392
FER	15 788	19 288	24 837
ONI	837	718	675
ONM	6 503	7 177	8 949
SCET SA - OUBANGUI HOTEL	786	594	421
SOCASP	484	322	493
SOCATEL	(1 654)	(2 598)	(3 942)
SODECA	(3 866)	(3 955)	(4 384)
SODIAC	3 881	4 489	4 973
<b>TOTAL</b>	<b>49 676</b>	<b>88 784</b>	<b>97 468</b>

Source: DSF des EEP (2023 provisoire SOCATEL et SODIAC)

Graphique 11: Capitaux Propres des EEP

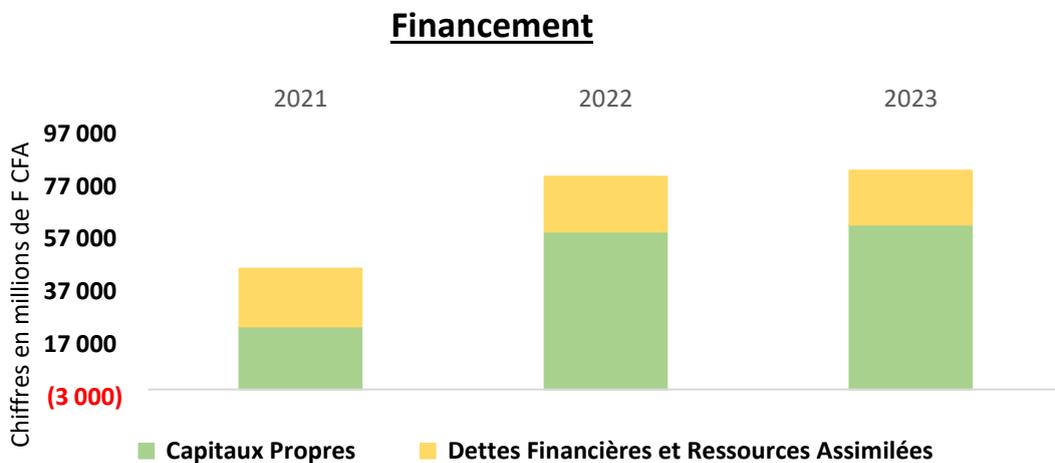


Source: DSF des EEP (2023 provisoire SOCATEL et SODIAC)

### 4.3.1 ENERCA

La situation financière de l'ENERCA s'est considérablement améliorée entre 2022 et 2023, ses capitaux propres sont passés de 59,731 millions à 62,39 millions. L'ENERCA bénéficie des financements des projets dans le cadre d'augmentation de la capacité productive. Par ailleurs, la dette de l'ENERCA a progressé de 51,76 millions à 54,16 millions, soit une augmentation de 4,43%. La progression de la dette financière doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe dirigeante et du conseil d'administration, compte tenu du risque qu'elle pourrait faire peser sur l'avenir de l'ENERCA.

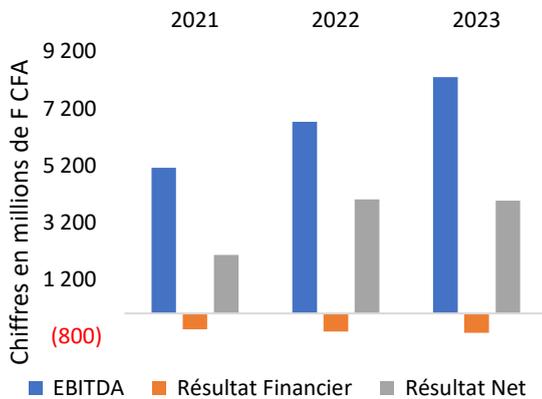
**Graphique 12: Ressources stables de l'ENERCA**



Source : DSF ENERCA

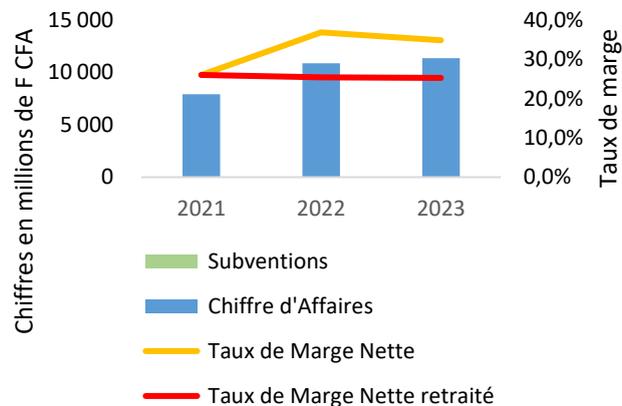
**Graphique 13 : Indicateurs d'activité et de rentabilité**

### Indicateurs de Rentabilité



Source : DSF ENERCA

### Activité et Rentabilité



Les bénéfices avant intérêts et impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA) positif montrent que l'exploitation de l'ENERCA, avant amortissements de ses installations techniques et autres immobilisations, est rentable. Toutefois, un EBITDA positif ne signifie pas forcément que l'ENERCA est bénéficiaire, puisqu'il faut encore déduire de son résultat les dotations aux amortissements annuelles et les frais financiers découlant de son endettement.

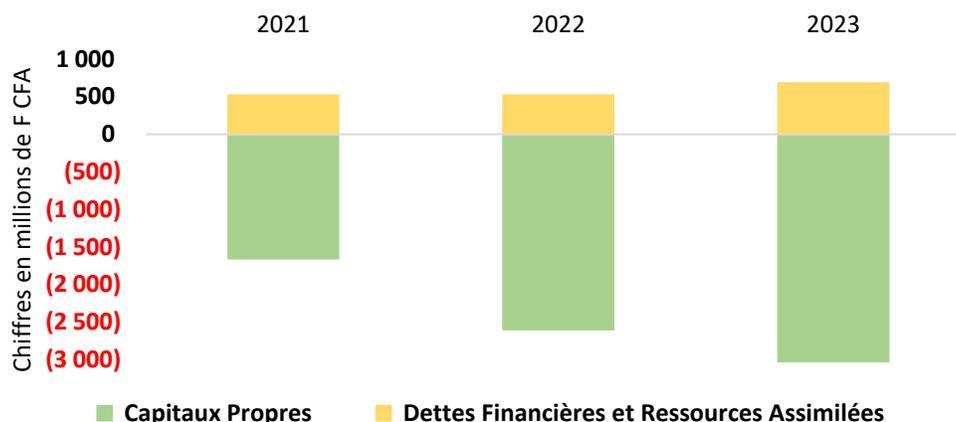
#### 4.3.2 SOCATEL

A l'inverse de l'ENERCA, la SOCATEL connaît une variation négative de ses capitaux propres sur les trois (03) années d'analyse. Sur la période de 2021 à 2023 elle dispose respectivement des capitaux propres qui s'élèvent à -1,654 millions, -2,598 millions et -3,942 millions.

La SOCATEL a financé son activité par la dette financière et par l'accumulation d'arriérés de charges sociales et salariales. La SOCATEL a élaboré un plan de relèvement pour s'ouvrir à des partenaires privés susceptibles de financer l'entreprise, mais le plan est resté sans suite. Il serait souhaitable de titriser les créances de la SOCATEL conformément au plan d'apurement des dettes croisées des Entreprises publiques mentionné ci-haut.

#### Graphique 14: Ressources financières stables

## Financement



Source : DSF SOCATEL (2023 provisoire)

Le graphique ci-dessus montre à suffisance le faible niveau du capital propre de la SOCATEL. L'entreprise est moins redevable vis-à-vis des établissements bancaires, par contre elle cumule des arriérés vis-à-vis de son personnel au regard de ses difficultés à honorer ses charges sociales et de fonctionnement.

La structure de la dette de la SOCATEL provient essentiellement du non-paiement de salaires et indemnités des personnels. En plus des dettes salariales, les charges de la sécurité sociale et de fonctionnement ont abondé le niveau de la dette de la SOCATEL.

L'accumulation des arriérés de dépenses de salaires, charges sociales et fournisseurs résulte de facteurs structurels et cycliques. Parmi les premières figures essentiellement la faiblesse des institutions de gestion budgétaire et financière, qui sous-tend l'accumulation des arriérés dans presque tous les cas. Les facteurs cycliques (y compris les chocs militaro-politique), qui amplifient les faiblesses des systèmes de production et d'exploitation d'une part, l'obsolescence de la technologie de la SOCATEL d'autre part. La conjonction de ces facteurs a un effet défavorable sur les ressources de la SOCATEL et entraînent des déficits de financement ou l'accumulation de sa dette.

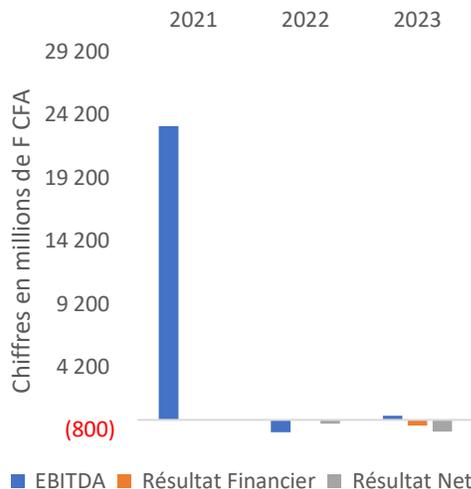
L'EBITDA qui est un indicateur déterminant de la liquidité sur la chaîne de la production et de la vente, reste minime en 2023, contrairement à l'année 2022 où il est négatif.

Plus concrètement il faudrait noter que tous les indicateurs de la rentabilité sont de signaux d'alerte rouge sur les périodes de 2018 à 2021. Le résultat net sert de base de calcul à de nombreux ratios comme le bénéfice net par action (BPA), il affectera tous les autres ratios. Les résultats financiers et les résultats nets sont des indicateurs essentiels pour évaluer la

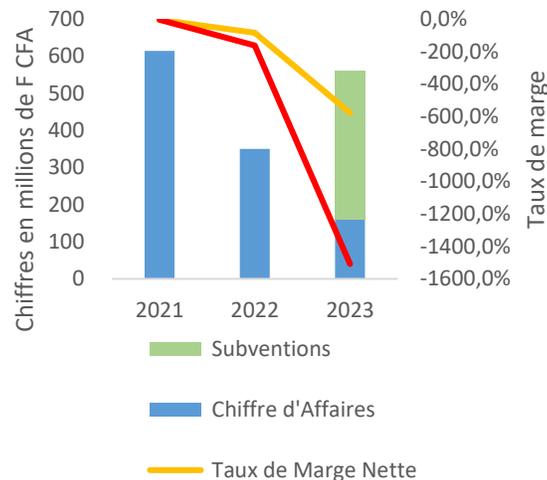
performance globale de l'entreprise. Les résultats nets et financiers sont négatifs ce qui traduit fondamentalement des déficits qui impactent la réserve et la valeur de la SOCATEL.

### **Graphique 15 : Indicateurs d'activité et de rentabilité SOCATEL**

#### **Indicateurs de Rentabilité**



#### **Activité et Rentabilité**



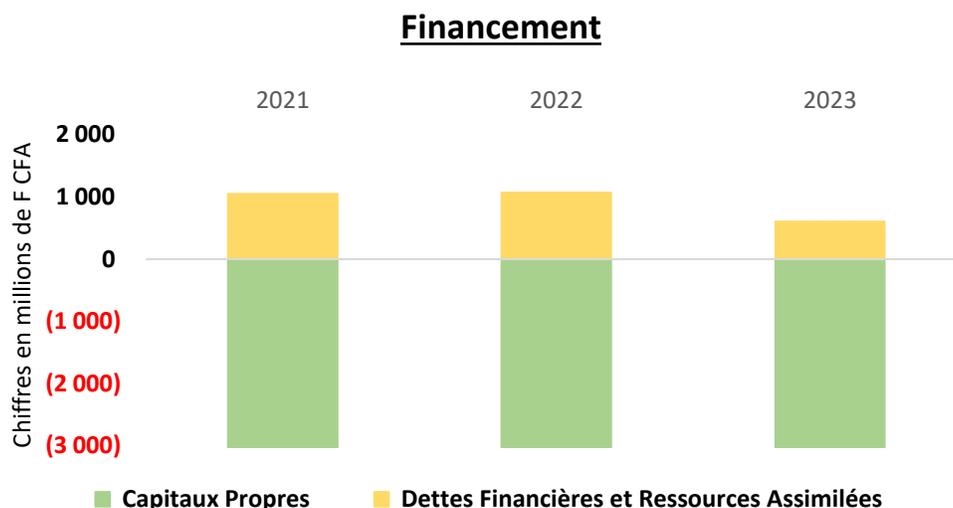
**Source :** DSF SOCATEL (2023 provisoire)

### **4.3.3 SODECA**

Les capitaux propres de la SODECA sont négatifs sur les années 2021 à 2023 avec une tendance légère de la réduction du niveau des dettes passant de 16 524 millions à 15 330 millions en 2023. L'obtention du capital propre négatif est la différence entre tout ce que l'entreprise possède (patrimoine net) et tout ce qu'elle doit à des tiers (dettes). Il peut en ressortir une valeur positive ou négative.

Bien au contraire, la SODECA possède un capital propre négatif de manière récurrente. Les fonds propres négatifs démontrent à suffisance les difficultés financières qu'éprouve cette dernière. Puisque le capital propre constitue un indicateur pertinent de la santé financière de l'entreprise, ce qui rassure les partenaires, les tiers et les investisseurs. Le capital propre sert de garantie aux créanciers pour s'engager en relation d'affaires et partenariat.

### **Graphique 16: Ressources de financement**



Source : DSF SODECA

La SODECA et la SOCATEL présentent des capitaux propres négatifs, cela signifie que leurs dettes dépassent la valeur totale de leurs patrimoines nets et qu'elles ne sont plus en mesure de financer leurs activités. L'Etat qui est l'unique actionnaire devrait donc décider de l'avenir de ces sociétés par des actions de liquidation ou de restructuration.

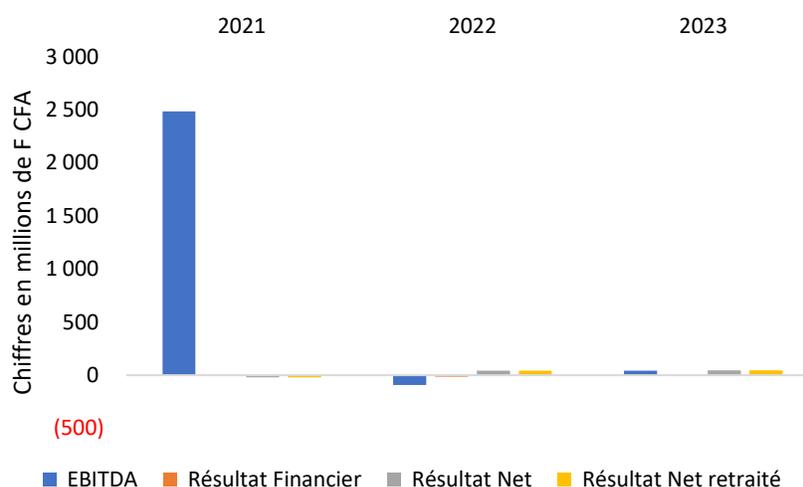
Pour reconstituer les capitaux propres de ces deux entreprises en difficultés financière, l'Etat pourrait procéder de plusieurs manières différentes pour les relancer, soit de :

- Réaliser une augmentation de capital en numéraire par des subventions à l'exploitation ou transferts de fonds: les capitaux propres retourneront au niveau précédant de l'exercice déficitaire ;
- Réaliser une augmentation de capital par incorporation des réserves ou des bénéfices, mais cette option est illusoire en termes de déficit de ses entreprises ;
- Faire des bénéfices pour absorber les pertes, en assurant un service public de qualité pour satisfaire la demande.

Tout de même, si cette situation n'est pas irréversible, il est donc nécessaire et obligatoire de régulariser au plus vite la situation.

### **Graphique 17: Les indicateurs de Rentabilité**

## Indicateurs de Rentabilité



Source : DSF SODECA

L'endettement est l'un des aspects fondamentaux à la détermination de la rentabilité, car il constitue une partie intégrante de la structure financière de l'entreprise, et il permet de poursuivre la politique d'investissement tracée initialement. Il permet à la SODECA de garantir la continuité de son activité lorsque l'autofinancement est insuffisant. De plus, l'endettement assure des avantages multiples ayant des conséquences directes sur la valeur de ladite entreprise.

Similairement à la SOCATEL, la SODECA possède les essentiels indicateurs de performance globale en valeur négative sur l'année 2023. L'EBITDA, le résultat net presque nuls et le résultat financier négatif traduisent une situation financière tendue, avec des pertes sur l'exercice budgétaire. Loin de comprendre que l'endettement n'a pas atteint l'objectif principal, à la limite l'étude de besoin de financement supplémentaire n'a pas été effectuée dans des conditions adéquates.

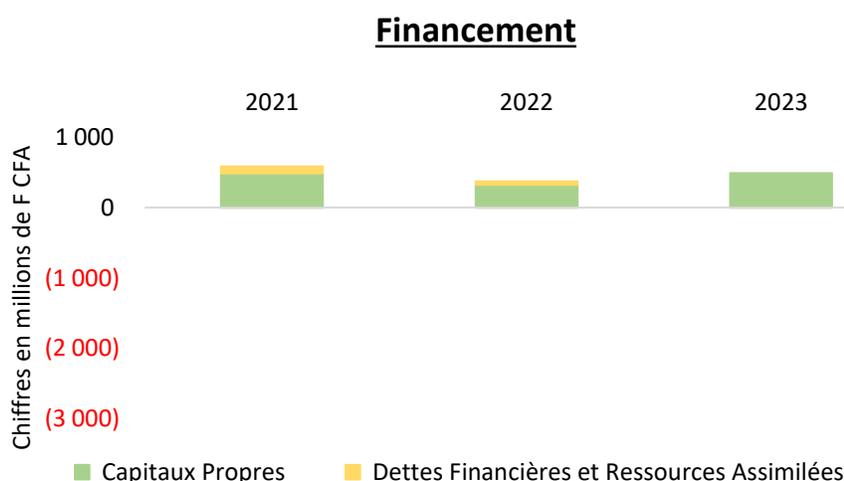
A contrario, le ratio d'endettement total de la SODECA est resté négatif autour de -350% en 2023 contre -418% en 2022. Le faible ratio d'endettement signifie une faible dépendance de la SODECA à l'égard de la dette qu'elle possède dans la capacité d'investir. En d'autres termes, l'entreprise avec un taux d'endettement faible fait appel à ses propres capitaux pour fonctionner, alors qu'il est clairement prouvé par les états financiers que les capitaux propres de la SODECA ne pourraient en aucun moment suffire pour accroître la production et la distribution de l'eau potable.

### 4.3.4 SOCASP

Les capitaux propres de la SOCASP sont positifs et presque stables sur toute la période de 2021 à 2023 avec une légère baisse en 2022. Le niveau des dettes a augmenté en 2022 passant de 1 563 millions en 2021 à 2 199 millions en 2022 pour connaître une baisse à 1 939 millions en 2023.

Le niveau positif des capitaux propres de la SOCASP sur toute la période peut rassurer les partenaires, les tiers et les investisseurs car le capital propre sert de garantie aux créanciers pour s'engager en relation d'affaires et partenariat, il constitue un indicateur pertinent de la santé financière de l'entreprise.

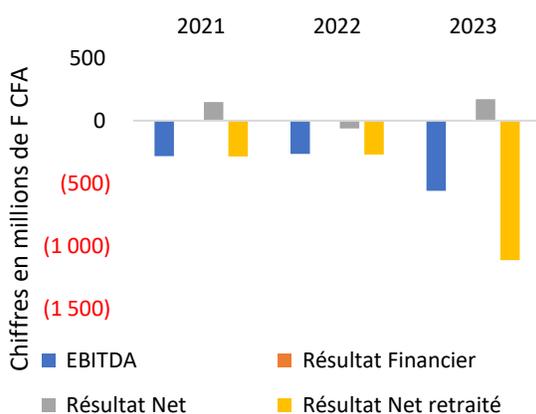
**Graphique 18 : Ressources de financement SOCASP**



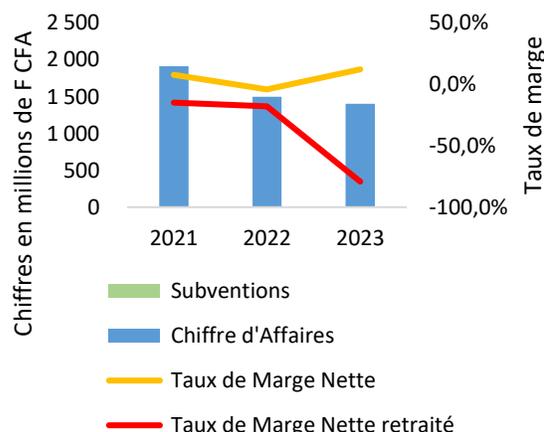
Source : DSF SOCASP

**Graphique 19: Les indicateurs de Rentabilité**

**Indicateurs de Rentabilité**



**Activité et Rentabilité**



Source : DSF SOCASP

Le niveau d'endettement de la SOCASP est beaucoup plus tiré par les dettes à court terme.

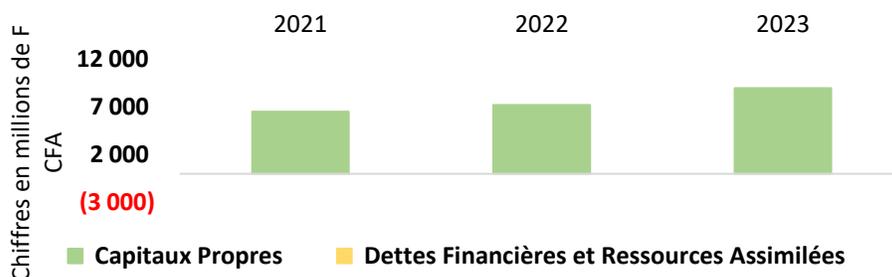
### 4.3.5 ONM

Le niveau des capitaux propres de l'ONM est évolutif sur toute la période passant de 6 503 millions en 2021 à 7 177 millions en 2022 et 8 949 millions en 2023 soit une variation de 9,47% en 2022 et de 19,78% en 2023. Cela signifie que la valeur totale du patrimoine net de l'ONM dépasse ses dettes et qu'elle est en mesure de financer ces activités.

Contrairement à la tendance haussière des capitaux propre sur la période indiquée, la tendance des dettes a connu une forte baisse passant de 6 503 millions à 4 291 millions en 2022 et enfin 1 759 millions en 2023. Comme l'indique l'évolution de son ratio d'endettement général qui passe de 100% en 2021 à 20% en 2023.

#### Graphique 20: Ressources de financement

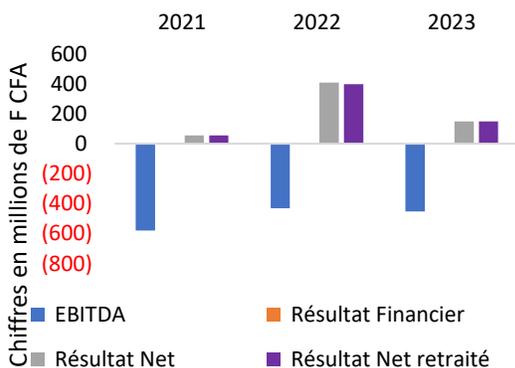
##### Financement



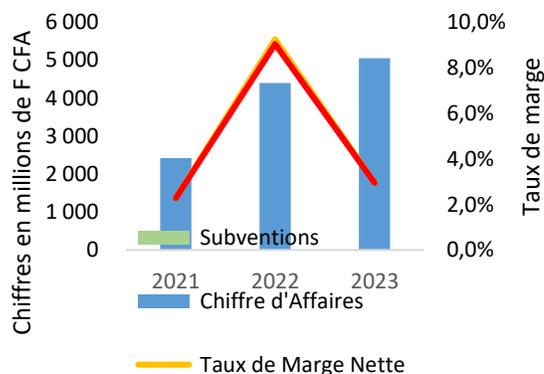
Source : DSF ONM

#### Graphique 21: Indicateurs et activité de rentabilité

##### Indicateurs de Rentabilité



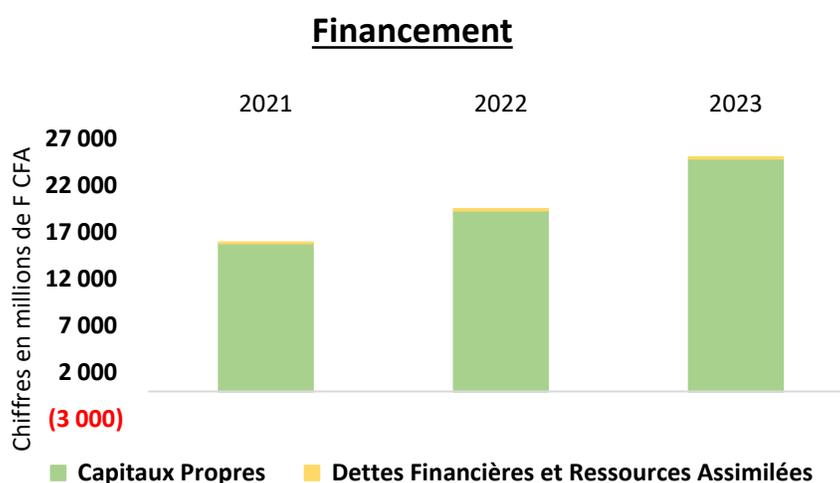
##### Activité et Rentabilité



Le FER présente des capitaux propres positifs sur toute la période avec une allure croissante passant de 15 788 millions en 2021 à 19 288 millions en 2022 puis 24 837 millions en 2023 soit une variation de 18,14% en 2022 et 22,34% en 2023.

Cela témoigne de la capacité de FER à financer ses activités et faire face à ses dettes, comme l'illustre la variation décroissante de ses dettes sur les trois années.

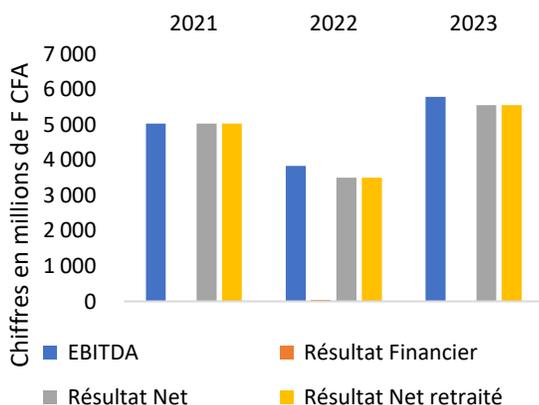
**Graphique 22: Ressources de financement**



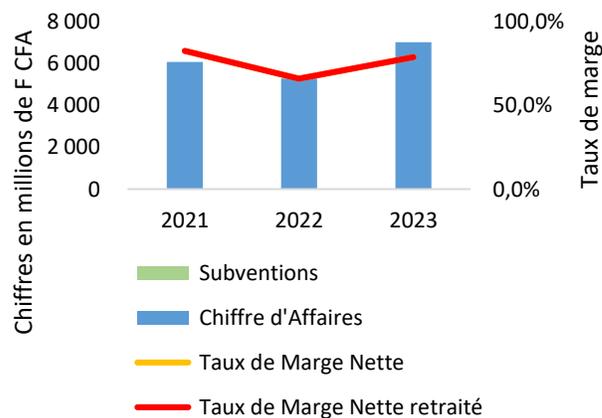
Source: DSF FER

**Graphique 23: Indicateurs et activité de rentabilité**

**Indicateurs de Rentabilité**



**Activité et Rentabilité**

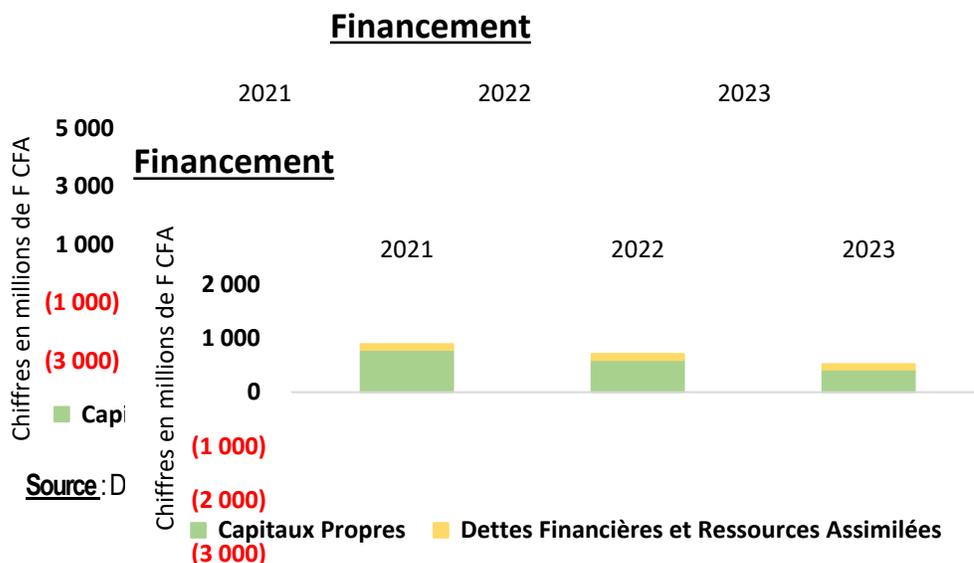


Source : DSF FER

### 4.3.7 ACFPE

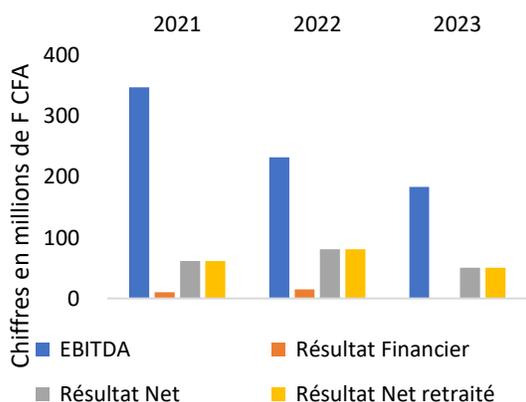
Le niveau des capitaux propres d'ACFPE est stationnaire aux environs de 3 milliards pour toute la période. La dette de l'ACFPE s'élève respectivement de 309 millions en 2021, 297 millions en 2022 et 376 millions en 2023, soit une variation de -4,04% en 2022 et 21,01% en 2023.

**Graphique 24: Ressources de financement ACFPE**

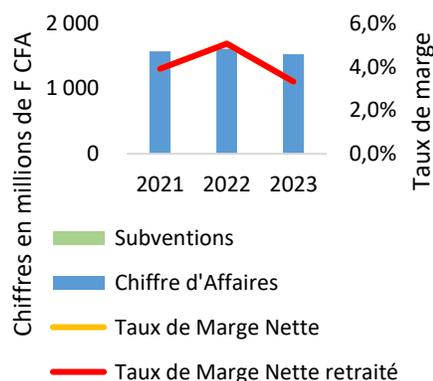


**Graphique 25: Indicateurs et activité de rentabilité ACFPE**

#### Indicateurs de Rentabilité



#### Activité et Rentabilité

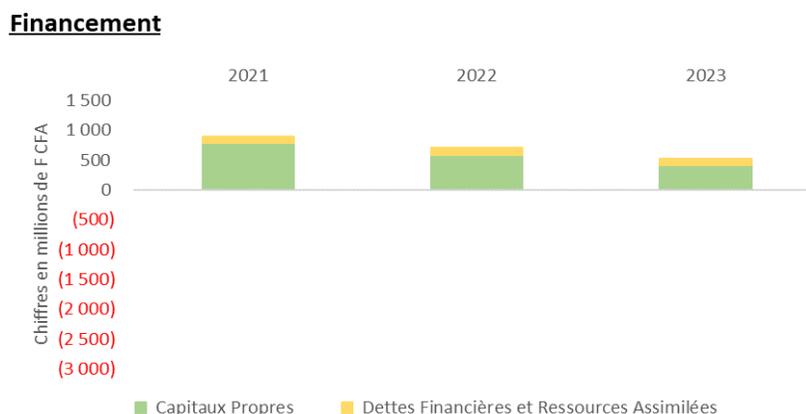


Source : DSF ACFPE

### 4.3.8 OUBANGUI HÔTEL

Le niveau des capitaux propres de l'**OUBANGUI HÔTEL** est dégressif sur les trois années passant de 786 millions en 2021 à 594 millions en 2022 et 421 millions en 2023 soit une variation de -32,32% en 2022 et -41,09% en 2023 ce qui explique les difficultés dans la gestion et une faible capacité de financement de ses activités car la capacité d'autofinancement global est négative. A cela s'ajoute l'augmentation du volume de dette entre 2022 et 2023 tiré par les dettes à court terme.

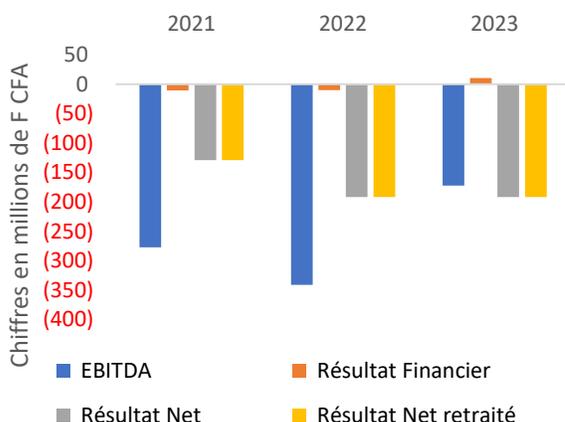
**Graphique 26: Ressources de financement**



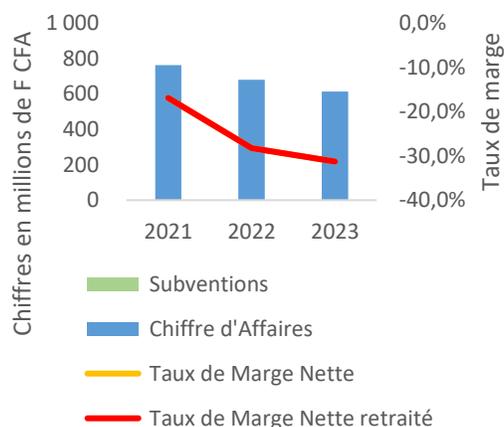
Source : DSF OUBANGUI HÔTEL

**Graphique 27: Indicateurs et activité de rentabilité**

#### Indicateurs de Rentabilité



#### Activité et Rentabilité

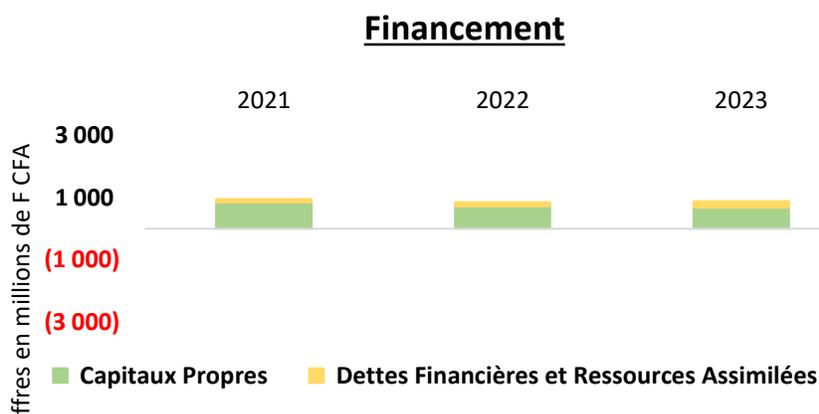


Source : DSF OUBANGUI HÔTEL

### 4.3.9 ONI

Les capitaux propres de l'ONI ont connu une baisse entre 2022 et 2023 passant de 718 millions à 675 millions soit une variation de -6,37%. L'allure de son niveau de dette est croissante et beaucoup plus tirée par les dettes fiscales et sociales (environ 2 milliards) ainsi que les dettes à court terme qui ont atteint 2 195 millions en 2023 contre 2 180 millions en 2022 et 2 118 millions en 2021 ce qui rend négatifs les indicateurs et activités de rentabilité.

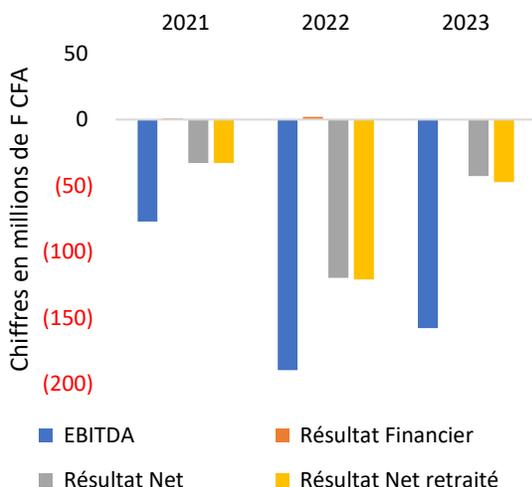
**Graphique 28: Ressources de financement**



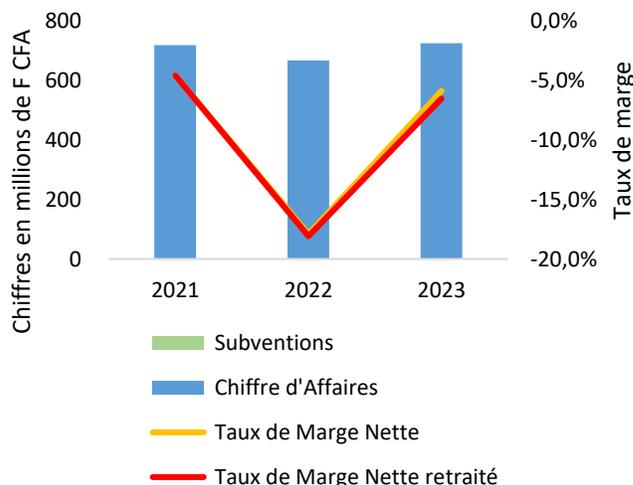
Source : DSF ONI

**Graphique 29: Indicateurs et activité de rentabilité**

#### Indicateurs de Rentabilité



#### Activité et Rentabilité



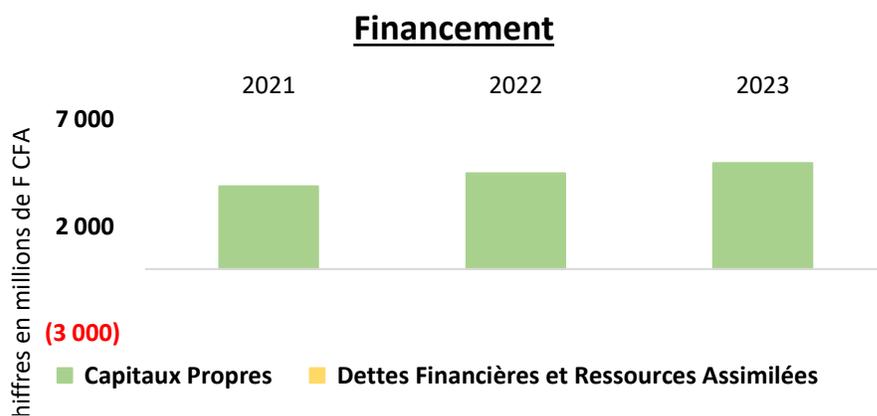
Source: DSF ONI

### 4.3.10 SODIAC

On note une évolution significative des capitaux propres de la SODIAC sur toute la période de 2021 à 2023 en passant de 3 881 millions en 2021 à 4 973 millions en 2023 ce qui implique une forte capacité de financement des activités de la SODIAC.

On note aussi par ailleurs que la SODIAC est moins redevable en termes de dette, sa santé financière est appréciable.

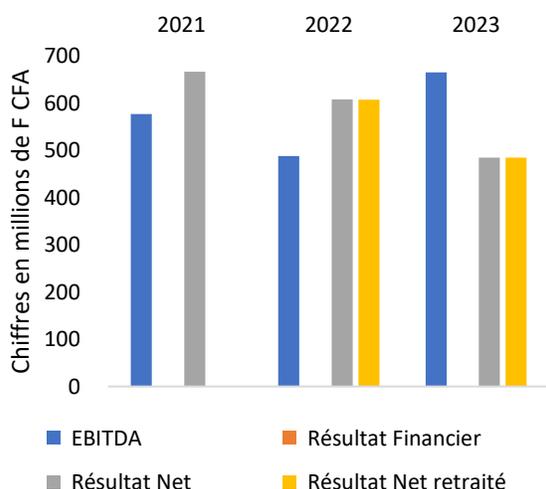
#### Graphique 30: Ressources de financement



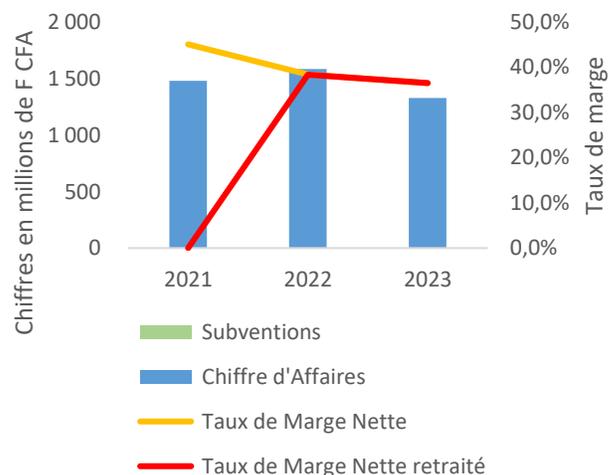
Source: DSF SODIAC

#### Graphique 31: Indicateurs et activité de rentabilité

##### Indicateurs de Rentabilité



##### Activité et Rentabilité



Source : DSF SODIAC (2023 provisoire)

## 2.4. L'Endettement à la clôture des trois derniers exercices

L'endettement des Entreprises et Etablissements Publics concernés ne produit pas un effet de levier pour leurs investissements. On constate un stock important des dettes au cours de ces trois dernières années qui se présente dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 19:** Situation totale des dettes des EEP de 2021 à 2023

EN millions de F CFA	Capitaux Propres		
	2021	2022	2023
ACFPE	3 093	3 018	3 054
ENERCA	23 823	59 731	62 392
FER	15 788	19 288	24 837
ONI	837	718	675
ONM	6 503	7 177	8 949
SCET SA - O. HOTEL	786	594	421
SOCASP	484	322	493
SOCATEL	(1 654)	(2 598)	(3 942)
SODECA	(3 866)	(3 955)	(4 384)
SODIAC	3 881	4 489	4 973
<b>TOTAL</b>	<b>49 676</b>	<b>88 784</b>	<b>97 468</b>

Source : Etats financier des EEP

L'analyse de la situation de l'endettement des Entreprises et des Etablissements Publics donne une augmentation de 23,64% en 2022 et 16,72% en 2023 comme le montre le tableau ci-dessus. Ces dettes sont beaucoup plus tirées par les dettes à court terme exposant ainsi les EEP aux difficultés de trésorerie. Il est important de prêter une attention particulière à leurs viabilités.

### 4.4 L'évolution et la répartition du stock de la dette

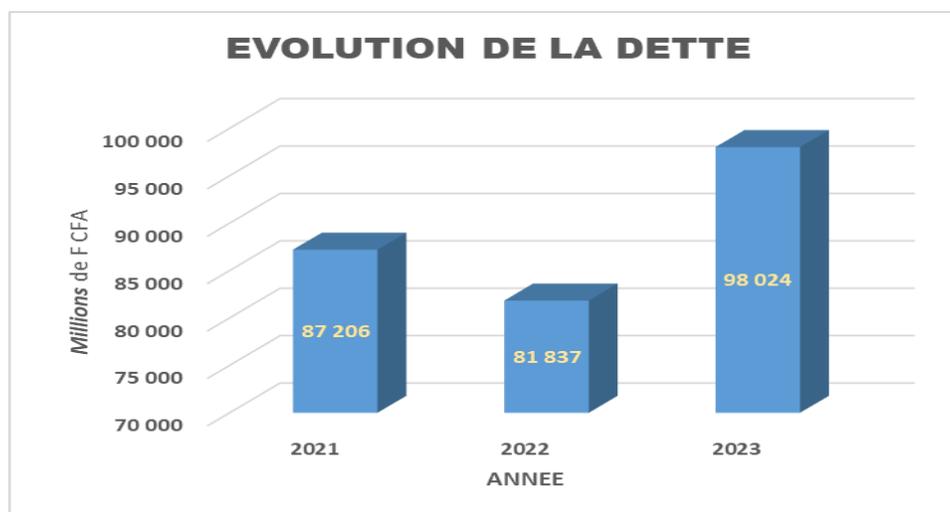
#### a. L'évolution de la dette

Au 31 décembre 2023, le stock total de la dette des Entreprises et Etablissements

Publics, s'établit à 98 024 millions FCFA contre 81 837 millions en 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par le financement des capacités productives de l'ENERCA et de la SODECA auprès des banques secondaires de la place et certains partenaires au développement dans le cadre des travaux d'extension de la production et de distribution d'électricité et de l'eau potable. Ces faits induisent le financement des projets de transport, d'accès à l'électricité et de l'eau courante.

L'endettement est souvent complémentaire d'un financement par fonds propres, provenant soit de l'Etat qui est l'unique actionnaire des EEP, soit des bénéfices non distribués de l'entreprise, ce qui est difficilement réalisable au regard des résultats affichés. Ainsi, les EEP ont financé leurs investissements en ayant recours pour une partie à ses fonds propres et pour d'autres parties à de l'endettement souscrit auprès d'un établissement de crédit.

### **Graphique 32: Evolution de la dette totale des EEP**



**Source** : Etats financier des EP

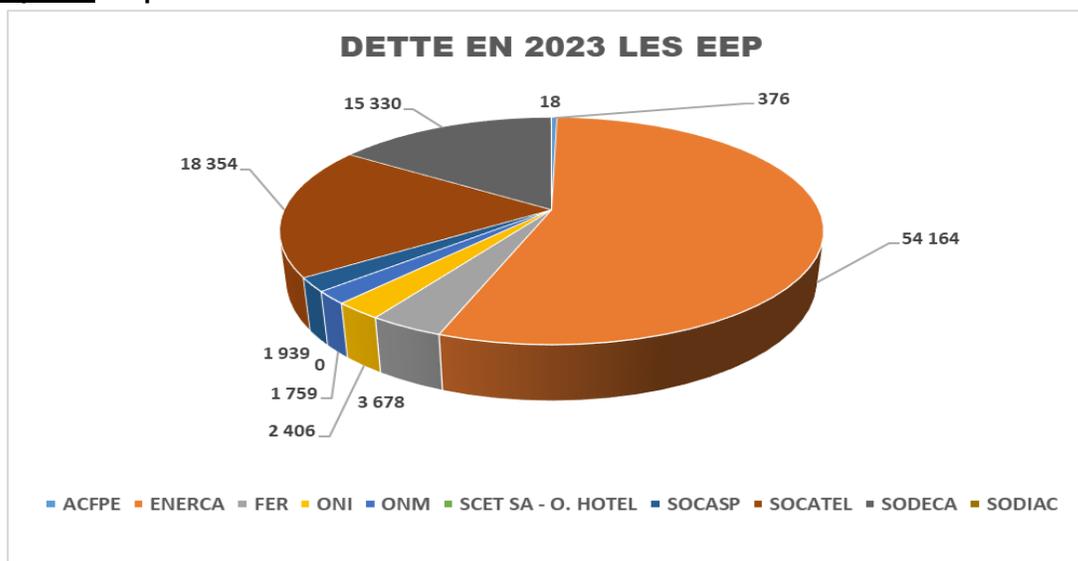
Le graphique 32 présentes la situation des endettements des EEP au cours des années 2021 à 2023 dont l'évolution est croissante avec une légère baisse en 2022.

#### **b. Répartition du stock**

La masse critique de la dette des EEP s'élève à 98 024 millions FCFA, dont l'ENERCA regorge à elle seule 75,33%, SOCATTEL 9,25%, SODECA 7,95% les 7,2% sont à repartir entre les autres EP. De prime à bord, il est difficile appréhender la viabilité de la dette des EP sans

interrogés les principaux ratios de viabilité de la dette, qui présentent la santé financière difficile des EP en 2023.

**Graphique 33: Répartition des dettes totale des EEP**



**Source :** DSF des EEP

#### 4.4.1 ENERCA

L'ENERCA a connu une hausse de sa dette en 2023 passant de 51 761 millions en 2022 à 54 164 millions en 2023 soit une hausse 4,44%. Ainsi le ratio d'endettement général de l'ENERCA s'élève à 0,9% respectivement en 2022 et 2023.

Pour tenir compte de l'ensemble des charges supportées par l'ENERCA, y compris les charges fixes, elle se base sur le bénéfice net plutôt que sur le chiffre d'affaire. Le bénéfice net est de 3 963 millions. En rapportant avec le niveau de l'endettement le résultat net reste infime. En plus, l'ENERCA présente de créances susceptibles d'absorber la quasi-totalité de son résultat d'exploitation.

Il convient de noter que 80% des dettes de l'ENERCA datent d'au moins 40 ans. Ce sont des dettes contractées par l'Etat pour la construction de l'usine de Boali 2 et rétrocédées à l'ENERCA auprès du Fonds Koweïtien et du Gouvernement Yougoslave. La structure des dettes financières est la suivante :

- Ex Yougoslavie : 17 841 850 000 FCFA
- Fonds Koweïtien : 3 378 640 000 FCFA

S'il est vrai que les dettes envers le Koweït peuvent être réclamées et payées par l'ENERCA,



il est tout à fait difficile voire impossible de gérer la dette Yougoslave d'autant qu'après la dislocation de ce pays européen après la chute du mur de Berlin, aucun des pays issus de cette entité n'a réclamé la dette. D'ailleurs la société ENERGO PROJET qui a construit l'usine est dissoute et n'existe plus dans aucun des pays issus du bloc Yougoslave.

#### 4.4.2 SOCATEL

La SOCATEL a une situation des dettes financières plus contraignante, de par la nature de ses dettes issues d'une gestion déficitaire et de crise structurelle. La grosse part des dettes de la SOCATEL provient des charges sociales et de fonctionnement. L'évolution de la dette de la SOCATEL est passée de 1,28 milliards en 2021, 261 millions en 2022 et 18,35 milliards en 2023. La SOCATEL présente un taux d'endettement négatif démontrant son incapacité à faire face à ses dettes limitant sa capacité à s'endetter pour ces activités.

Le cumul de sommes considérables en arriérés de salaires, de charges sociales, autres salaires impayés et les charges de fonctionnement est devenu l'un des phénomènes des plus alarmants et des plus persistants qui sévissent dans la tendance haussière de la dette de la SOCATEL. Antérieurement, le phénomène des arriérés de salaires se manifestait essentiellement par des arrêts de travail et des grèves, qui ont aussi paralysé le cycle d'exploitation en amenuisant les activités de l'entreprise.

#### 4.4.3 SODECA

Au 31 décembre 2023, le volume de la dette de la SODECA est inférieur à celui de l'ENERCA et SOCATEL soit 15 330 millions. Cette dette est beaucoup plus tirée par les dettes à court terme qui font peser lourdement l'endettement sur l'entreprise et risquent de la confronter à des problèmes de trésorerie à court terme.

#### 4.4.4 DETTES CROISEES

Suite à l'audit des trois Entreprises (ENERCA, SODECA et SOCATEL), la Banque Mondiale et le Gouvernement s'accordent pour la mise en place d'une politique d'apurement des dettes croisées des entreprises. C'est ce qui justifie le rapport 2022 du Comité Chargé de l'Elaboration du Plan d'Apurement des Dettes Croisées des Entreprises Publiques (CCEPADCEEP) Opérant dans le Secteur de l'Energie, des Télécommunication et de l'Eau qui, a mis en évidence la situation de créances des entreprises publiques sur l'Etat qui se chiffrait initialement à **22 041 930 738 FCFA**, et après déduction des créances de l'Etat sur les entreprises, elles se chiffrent dorénavant à 14 487 millions.



En effet, une convention de titrisation et de cession de créances de l'ENERCA sur l'Etat a été signée le 24 Novembre 2023 entre l'Etat centrafricain (débiteur), ENERCA (créancier) et Africa Bright Securities (ABS) société d'investissement pour un montant de 6 milliards.

Le montant total des créances des entreprises publiques sur l'Etat s'élève à 8 400 millions.

**Tableau 20 : Créances net des entreprises publiques sur l'Etat**

En milliards de F CFA

	SODECA	SOCATEL	TOTAL
Montant	5,15	3,25	8,40

Source : Rapport du comité CCEPADCEEP

Sur la base des créances des entreprises publiques sur l'Etat, une proposition du plan d'apurement a été faite allant de 2022 à 2025, conformément au tableau suivant.

**Tableau 21: Plan d'apurement**

Mode de règlement	APPUI BUDGETAIRE BANQUE MONDIALE	TITRISATION	BUDGET ETAT	TOTAL
%	27%	56%	17%	100%
SODECA	1 420 797 186	2 841 694 972	885 424 353	5 147 815 891
SOCATEL	897 605 055	1 795 210 107	559 377 062	3 252 192 222
PERIODE	2022	2023	2023-2025	2022-2025

Source : Rapport du comité CCEPADCEEP

#### 4.4.5 SOCASP

Le niveau d'endettement de la SOCASP est presque stable sur les trois ans et représente 1,01% du stock de la dette totale, avec un taux d'endettement faible. La SOCAPS est très redevable en terme de dettes à court terme qui représentent environ 100% du totale de ses dettes.

#### 4.4.6 ONM



L'analyse de la dette totale de l'ONM a connu une baisse en 2023 passant de 6 503 millions en 2021, à 4 291 millions en 2022 et à 1 759 millions en 2023. L'essentiel de sa dette est à court terme. Les dettes sociales et fiscales sont minimales à hauteur de 88 millions.

#### **4.4.7 FER**

Le niveau d'endettement de FER a significativement baissé en 2022 passant de 19 162 millions à 3 677 millions et est resté stable en 2023. Les dettes à court terme occupent 95% des dettes de FER ce qui expose les difficultés de trésorerie à court terme. Le ratio d'endettement de FER tourne aux alentours de 1% ce qui donne de bonnes perspectives pour le financement futur de ces activités.

#### **4.4.8 ACFPE**

Le niveau de la dette de l'ACFPE est stable sur toute la période et représente 0,38% de la dette totale. Le ratio d'endettement de l'ACFPE se situe aux alentours de 0,1% ce qui est appréciable, mais l'ACFPE reste confrontée à la problématique des dettes à court terme qui représentent 57,18% des dettes de l'ACFPE.

#### **4.4.9 OUBANGUI HÔTEL**

Le niveau de l'endettement d'OUBANGUI n'est pas satisfaisant passant de 405 millions en 2022 à 489 millions en 2023. Cette situation est exacerbée par les résultats financiers négatifs et un ratio d'endettement général de 0% expliquant la situation difficile de l'OUBANGUI HÔTEL.

#### **4.4.10 ONI**

Le niveau d'endettement de l'ONI affiche une légère évolution sur la période de référence de 3,56% en 2022 et 3,61% en 2023. Les dettes à court terme représentent la majeure partie des dettes de l'ONI. Son ratio d'endettement général est de 3,6% en 2023.

#### **4.4.11 SODECA**

Le niveau d'endettement de la SODIAC a fortement baissé pendant les deux dernières années passant de 431 millions en 2022 à 18 millions en 2023, démontrant ainsi la santé financière de la SODIAC dont les capitaux propres ont fortement augmenté impliquant sa capacité de financement. Son ratio de taux d'endettement est nul sur les deux dernières années.

## 4.5 Analyse de la viabilité de l'endettement des Entreprises et Etablissements publics

La viabilité de la dette est souvent définie comme la capacité d'une entreprise à honorer ses obligations de dette sans recourir à l'allégement de la dette ni accumuler d'arriérés.

Comme présenté plus haut, la dette des EEP constitue une manière de recueillir des fonds pour financer leurs développements. Certes, il existe d'autres moyens de mobiliser des ressources, comme en augmentant le chiffre d'affaires, le capital, en améliorant la maîtrise des dépenses, en réduisant la corruption et en renforçant l'environnement des EEP par la promotion de compétence.

Il est essentiel de faire le suivi de leurs ratios financiers pour examiner la santé financière de chaque EEP. Les ratios permettent de ressortir des informations importantes sur la viabilité des dettes, en vue de savoir à quel point les EEP ont contracté trop de dettes, si elles ont accumulé trop de stocks ou si elles ont recouvré des comptes clients assez rapidement.

Il existe de nombreux ratios financiers pouvant être utilisés pour mesurer la performance des EEP. Ils peuvent être répartis en trois (03) grandes catégories, qui sont :

- Ratio de liquidité ;
- Ratio de rentabilité ;
- Ratio de levier financier.

### 4.5.1 ENERCA

#### 4.5.1.1 Le résultat financier

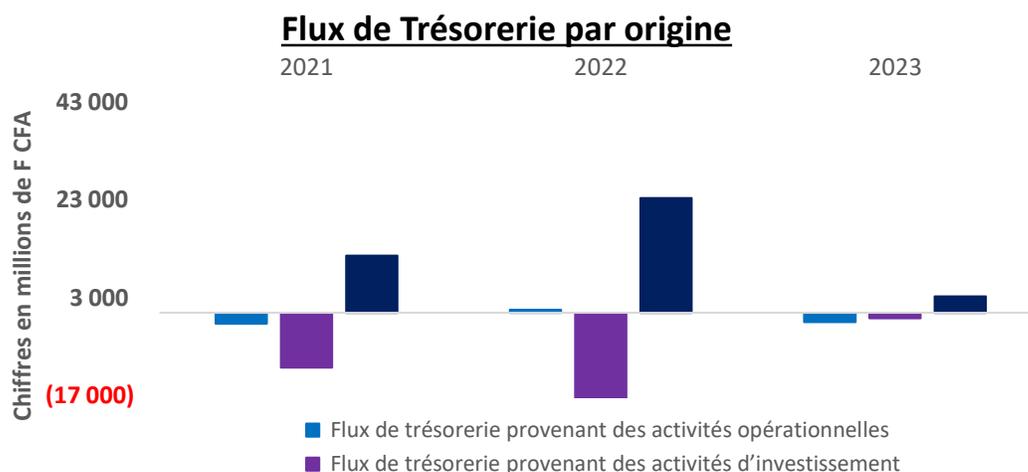
Pour cette analyse, les résultats financiers de l'ENERCA ont connu une augmentation en 2022 suivie d'une légère baisse en 2023, ce qui montre un effort positif de la part de l'ENERCA.

Les indicateurs de viabilité de la dette de l'ENERCA, présentent des fragilités financières, surtout dans un contexte de rareté des ressources et de financements. Le ratio d'autonomie financière de l'ENERCA à presque doublé entre les années 2021 et 2022 en passant de 30% à 54% et est resté stable jusqu'en 2023. Cette forte variation est soutenue par l'augmentation des activités qui ont permis d'accroître le chiffre d'affaires de 7 908 millions en 2021, de 10 871 millions en 2022 et de 11 371 millions en 2023.

Le ratio de liquidité de l'ENERCA est de 162% à fin 2023. Il mesure la capacité de l'entreprise à générer des liquidités pour respecter ses engagements financiers.

En revanche, il pourrait inciter l'ENERCA à investir une plus grande part de son capital dans des projets qui stimuleront sa croissance, comme l'innovation, le développement de produits ou de services, la recherche et le développement ou le marketing à l'échelle internationale.

### **Graphique 34: Flux de Trésorerie de l'ENERCA**



**Source :** DSF ENERCA

Cependant, pour justifier de ses capacités financières et de solvabilité à honorer aux engagements financiers, l'ENERCA devrait aussi avoir le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ayant une valeur absolue conséquente pour répondre au remboursement des dettes consenties.

Mais il est bien dommage que les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont négatives ainsi que le flux de trésorerie provenant des activités d'investissements. Outre les flux de trésorerie qui rendent visible la vulnérabilité de l'ENERCA face à ses engagements, il ne fait aucun doute que le taux de recouvrement de l'ENERCA reste très faible en raison des factures impayées envers l'administration publique d'une part, envers les clients privés d'autre part.

Le **ratio de rentabilité** est une expression économique et comptable permettant de mesurer l'impact des capitaux investis sur les profits générés. Ainsi, le ratio de rentabilité de l'ENERCA est de 3% en 2023, dont le taux reste très faible contrairement aux normes.

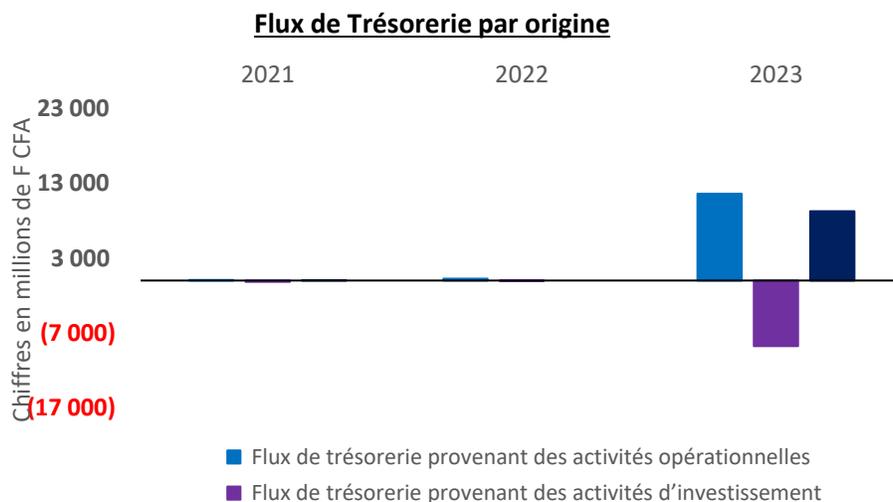
Le **ratio de levier financier**, indicateur indéniable de prouver la capacité de capital investi de l'ENERCA à couvrir la totalité de l'encours de sa dette. Le Ratio de levier s'obtient par le

rapport de Total du passif/total des capitaux propres dont le résultat pour l'année 2023 est de 1750% contre 769% en 2022 et 598% en 2021. L'ENERCA s'est endettée davantage en 2022 et 2023 pour financer l'achat d'éléments d'actif, ce qui a permis son expansion et sa croissance durant ces périodes. Alors que le remboursement de la dette qui devrait se faire avec les revenus supplémentaires générés par le déploiement approprié de ces éléments d'actif à un effet minime. Il traduit le fait que l'ENERCA, ayant fait recours au levier financier, recherchent des occasions de croissance tout en étant exposée à des risques financiers.

#### 4.5.2 SOCATEL

La SOCATEL fait montre d'une EP dont les indicateurs de vulnérabilité de la dette présentent une situation alarmante, au point d'effectuer une opération de sauvetage pour maîtriser le risque budgétaire qui pourrait advenir.

**Graphique 35 : Flux de trésorerie SOCATEL**



**Source :** DSF SOCATEL (2023 provisoire)

Tout comme l'ENERCA, le ratio d'autonomie financière de la SOCATEL est inférieur à zéro entre les années 2022 et 2023 en passant de -15% à -26%. Bien au contraire, la tendance des activités de l'EP est en décroissance et le faible chiffre d'affaire de la SOCATEL demeure insignifiant pour couvrir ses charges.

A observer attentivement, la capacité financière et la solvabilité de la SOCATEL à honorer ses engagements financiers est inexistante. Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se situe à environ 12 millions en 2023 et celui de l'investissement à environ -8 millions, les chiffres étant très modestes pour subvenir au service de la dette de la

SOCATEL. En plus, le chiffre d'affaires de la SOCATEL pour l'exercice 2023 représente 1% du total des chiffres d'affaires des EP, il n'est pas sensé couvrir les charges de fonctionnement, moins encore le service de la dette reste problématique.

Le **ratio de rentabilité** de la SOCATEL est de -6% en 2023.

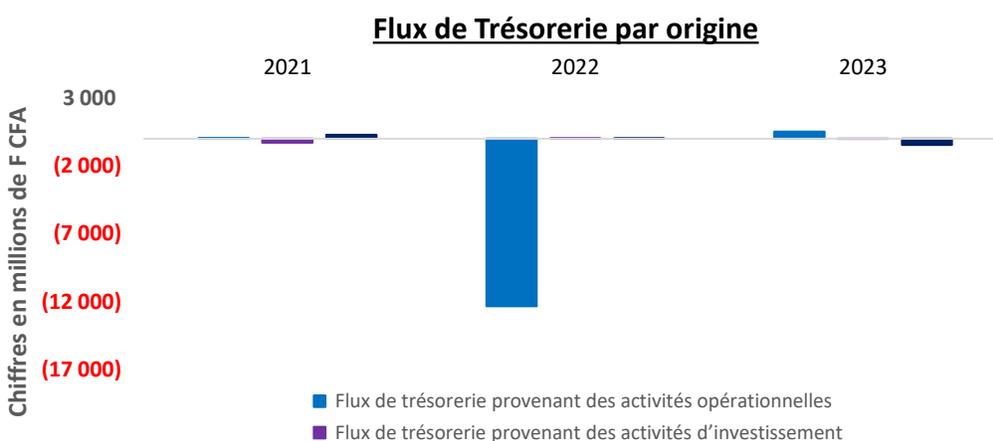
**Le ratio de levier financier** de la SOCATEL est respectivement de 5 454% en 2023 et de -27% en 2022, démontrant la faible capacité de la SOCATEL d'acquiescer de la dette pour financer l'investissement des activités opérationnelles capable de générer de revenus supplémentaires pour assurer le service de la dette. Ce ratio affiche clairement la difficulté qu'éprouve la SOCATEL de prétendre à l'endettement comme une opportunité de financer son capital en vue d'accroître son rendement.

Face à la rude concurrence du secteur de la téléphonie, dominé par des opérateurs privés, la SOCATEL a un déficit structurel du capital propre et le besoin de financement pour s'adapter aux multiples défis de pointes, tels que la NTIC et des compétences en ressources humaines pour reconquérir la part du marché.

### 4.5.3 SODECA

La SODECA ne fait pas exception des EP dont les indicateurs de la santé financière connaissent véritablement de faibles taux de réalisation. Cette tendance généralisée affecte fortement la vie des EP et constitue des menaces budgétaires pour l'Etat Centrafricain.

**Graphique 36 : Flux de trésorerie SODECA**



**Source :** Etats financiers de la SODECA

La SODECA n'est pas épargnée de faiblesse de la capacité financière et de la solvabilité de ses ressources propres pour honorer à ses engagements financiers. Le flux net de trésorerie



provenant des activités opérationnelles se situe à 1 000 millions en 2023 et celui des investissements est à environ -200 millions. La dégradation des flux de trésorerie des activités opérationnelles et d'investissement pénalise la SODECA de rembourser ses dettes à échéance. Pour autant, elle amenuise les privilèges de la SODECA de prétendre à des financements nouveaux pour accroître ses activités faute de la crédibilité de la signature de l'entreprise. Pour ce faire, la SODECA éprouve d'énormes difficultés d'amélioration de son chiffre d'affaires pour honorer à ses engagements financiers. La SODECA au même titre que toutes les entreprises, devrait présenter une solidité de son ratio de rentabilité pour garantir le remboursement de ses dettes.

Au regard du ratio de liquidité générale qui est de 72%, la SODECA a un avantage comparatif par rapport à la SOCATEL qui a un taux de 15% en 2023. Cette tendance présage que le capital de la SODECA a été investi dans des activités rentables, permettant à l'entreprise de disposer de la liquidité, aussi marginale soit-elle.

Les ratios de levier financier de la SODECA en 2022 et 2023, sont respectivement de -18 052% et de 37 062%. Il s'est drastiquement dégradé en 2022, pour limiter la capacité de la SODECA d'accéder à de nouveaux prêts pour financer l'accroissement de ses activités par des investissements prometteurs capables de générer de revenus supplémentaires pour garantir le service de la dette.

#### **4.5.4 SOCASP**

Tout comme la SODECA, la SOCASP présente des faiblesses au niveau de la capacité financière et de la solvabilité de ses ressources propres pour honorer à ses engagements financiers. Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles se situe à -447 millions en 2023 contre 93 millions en 2022 et celui des investissements est à environ 88 millions en 2023 contre -1 054 millions en 2022. La dégradation des flux de trésorerie des activités opérationnelles et d'investissement pénalise la SOCASP de rembourser ses dettes à échéance. Ceci limite ses prétentions à des financements pour accroître ses activités.

Son ratio de rentabilité pour 2023 est de 7% insuffisant pour garantir le remboursement de ses dettes. Par contre, Le ratio de liquidité générale est de 29% en 2023 contre 69% un an plutôt. Cette tendance implique une baisse des activités rentables, permettant à l'entreprise de disposer de la liquidité.

Les ratios de levier financier de la SOCASP en 2022 et 2023, sont respectivement de -834% et de -348%. Il s'est drastiquement dégradé en 2022 et s'est amélioré en 2023.

**Graphique 37 : Flux de trésorerie SOCASP**

**Source :** DSF SOCASP

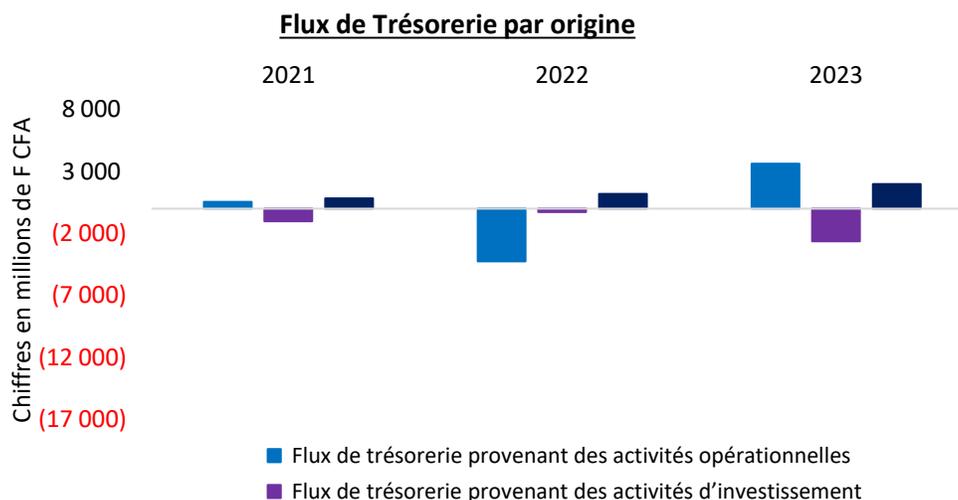
#### 4.5.5 ONM

L'ONM présente des perspectives appréciables quant à sa capacité financière et sa solvabilité pour honorer ses engagements financiers. Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles se situe à 3 633 millions en 2023 contre 4 259 millions en 2022 contrairement à celui des investissements qui est à environ -2 626 millions en 2023 contre -271 millions en 2022. Par contre le flux de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à 1 976 millions en 2023 contre 1 187 millions en 2022. La dégradation des flux de trésorerie des activités d'investissement justifie le niveau élevé du ratio de liquidité. Le ratio d'autonomie financière est de 63% en 2023, ceci met en évidence la santé financière de l'ONM.

Le ratio de rentabilité pour 2023 est de 4% car il y a eu moins d'investissement. Le ratio de liquidité générale est de 838% en 2023 contre 2 509% un an plutôt. Cette tendance implique une baisse des activités rentables, baissant légèrement son niveau de liquidité par rapport à l'année précédente.

Le ratio de levier financier de ONM est de -995% en 2022 et -389% en 2023, Il y a eu amélioration en 2023.

**Graphique 38 : Flux de trésorerie ONM**



Source : DSF ONM

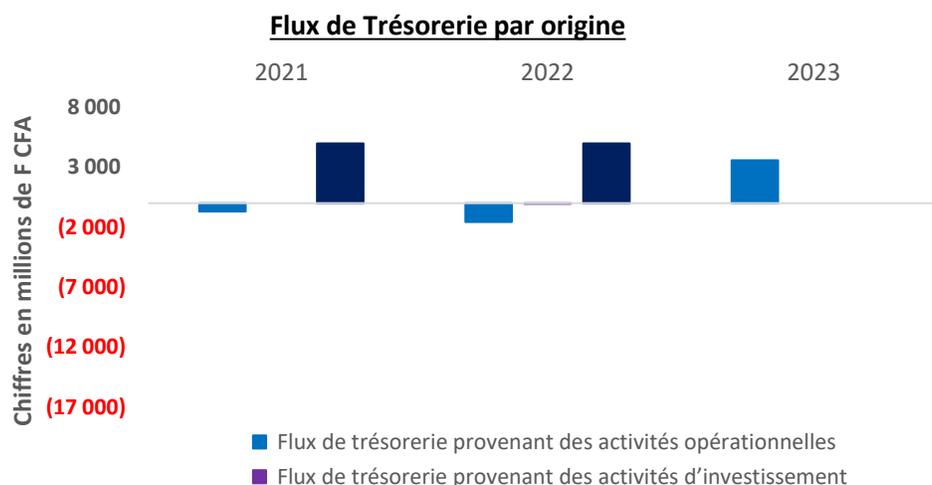
#### 4.5.6 FER

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles du FER se situe à 3 578 millions en 2023 contre -1 571 millions en 2022 contrairement à celui des investissements qui est nul en 2023. Le flux de trésorerie provenant des activités de financement est également nul en 2023 contre 4 971 millions en 2022. Ceci démontre qu'en 2023 le FER n'a pas investi et n'a mené que des activités opérationnelles justifiant le niveau élevé du ratio de liquidité qui est de 251% en 2023. Le ratio d'autonomie financière est de 87% en 2023, ceci met en évidence la santé financière du FER.

Le ratio de rentabilité pour 2023 est de 19% car il y a eu moins d'investissement. Le ratio de liquidité générale est de 251% en 2023 contre 194% un an plutôt. Cette tendance implique une baisse des activités d'investissement, moins de liquidité a été injectée.

Le ratio de levier financier du FER est de 96% en 2022 et 64% en 2023.

#### Graphique 39: Flux de trésorerie FER



**Source :** DSF FER

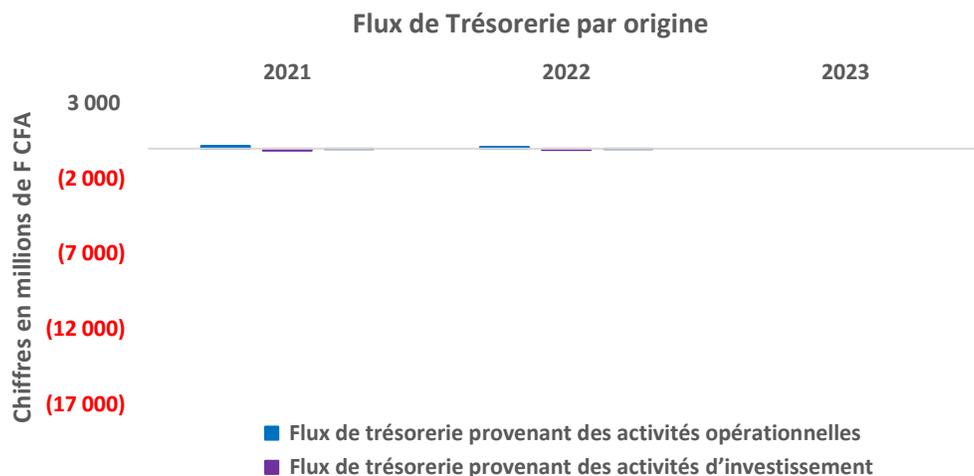
#### 4.5.7 OUBANGUI HÔTEL

L'OUBANGUI HÔTEL éprouve d'énormes difficultés de trésorerie, ce qui a fait que les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements et celui de financement sont négatifs sur les deux premières années et presque inexistantes sur la troisième année. Le ratio d'autonomie financière est de 43% en 2023.

Le ratio de rentabilité pour 2023 est de -19% et -18% en 2022. Le ratio de liquidité générale est de 85% en 2023 contre 98% un an plutôt.

Le ratio de levier financier est de -144% en 2022 et 0% en 2023. L'image que donnent les ratios financiers de OUBANGUI HOTEL sont alarmants et nécessitent une attention particulière.

#### **Graphique 40 : Flux de trésorerie OUBANGUI HÔTEL**



**Source :** DSF OUBANGUI HOTEL

#### 4.5.8 ONI

L'ONI éprouve d'énormes difficultés de trésorerie, ses résultats financiers sont négatifs ce qui fait que les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements sont négatifs et celui de financement est nul à la deuxième et troisième année. Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est minime en 2023. Le ratio d'autonomie financière est à 22% en 2023.

Le ratio de rentabilité pour 2023 est de -4% et -1% en 2022. Le ratio de liquidité générale est de 85% en 2023 contre 98% un an plutôt.

Le ratio de levier financier est de -1 224% en 2022 et -1 525% en 2023. Tous ces indices montrent les insuffisances financières de l'ONI.

#### **Graphique 41 : Flux de trésorerie ONI**

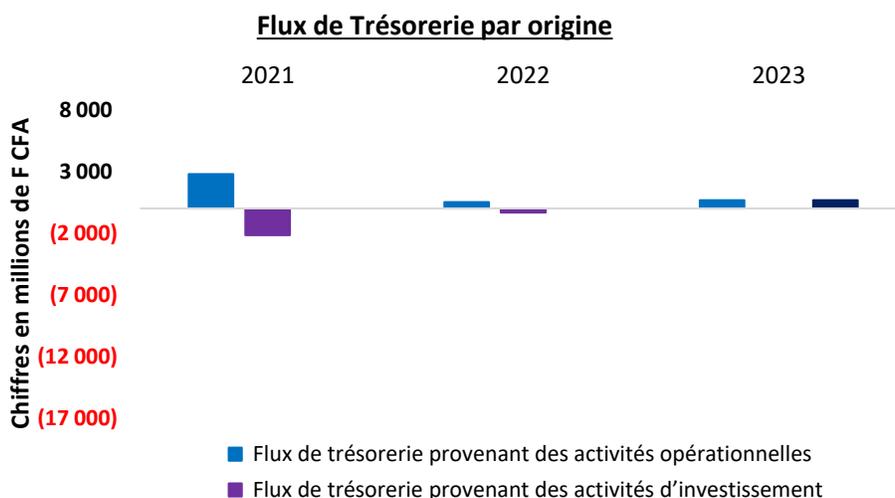


Source : DSF ONI

#### 4.5.9 SODIAC

Contrairement à la précédente EP, la SODIAC présente des perspectives appréciables. Celle-ci a moins investi sur la période de référence mais a plutôt financé des activités rentables. Le ratio de rentabilité donne 10% en 2023, le ratio d'autonomie financière est de 100%, le ratio de liquidité est de 12 294%, le ratio du levier financier est de 3% en 2023 contre 4% en 2022. Le taux élevé du ratio de liquidité est dû au faible taux d'investissement.

**Graphique 42 : Flux de trésorerie SODIAC**



Source : DSF SODIAC (2023 provisoire)

#### 4.5.10 ACFPE

En se référant au graphique ci-dessous, il y a lieu de relever que l'ACFPE pour les trois dernières années, a beaucoup plus financé les activités opérationnelles soit 207 millions en 2021, 369 millions en 2022 et 185 millions en 2023. Contrairement à ces données, les montants des activités d'investissements sont faibles, voir négatifs.

**Graphique 43 : Flux de trésorerie ACFPE**



**Source :** DSF ACFPE



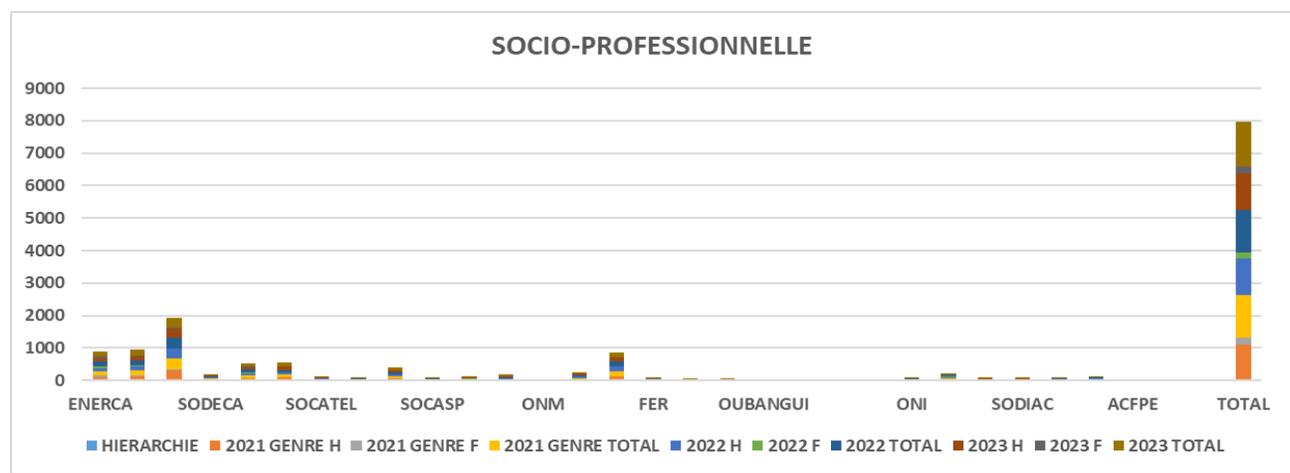
## CINQUIEME PARTIE



**PARTIE V: L'ETABLISSEMENT D'UNE SERIE DE FICHE SYNOPTIQUE DES INFORMATIONS GENERALES SUR LES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**

**5.1 Fiche socio-professionnelle des Entreprises et Etablissements Publics**

STRUCTURES	HIERARCHIE	ANNEES								
		2021			2022			2023		
		GENRE								
		H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
ENERCA	CADRE SUPERIEURS	93	54	147	89	52	141	100	61	161
	CADRES MOYENS / AGENTS	130	25	155	126	23	149	142	29	171
	OUVRIERS ET AUTRES	324	8	332	314	8	322	298	8	306
SODECA	CADRE SUPERIEURS	23	8	31	25	8	33	24	8	32
	CADRES MOYENS / AGENTS	66	14	80	74	18	92	72	20	92
	OUVRIERS ET AUTRES	89	0	89	74	1	75	109	1	110
SOCATEL	CADRE SUPERIEURS	18	2	20	18	2	20	25	1	26
	CADRES MOYENS / AGENTS	12	3	15	11	3	14	11	5	16
	OUVRIERS ET AUTRES	60	10	70	50	8	58	59	8	67
SOCASP	CADRE SUPERIEURS	12	3	15	12	4	16	12	4	16
	CADRES MOYENS / AGENTS	10	10	20	9	9	18	9	9	18
	OUVRIERS ET AUTRES	21	5	26	24	7	31	24	7	31
ONM	CADRE SUPERIEURS	4	0	4	4	0	4	4	0	4
	CADRES MOYENS / AGENTS	32	4	36	45	4	49	38	5	43
	OUVRIERS ET AUTRES	132	6	138	147	6	153	130	6	136
FER	CADRE SUPERIEURS	9	2	11	9	2	11	9	2	11
	CADRES MOYENS / AGENTS	1	4	5	2	5	7	2	5	7
	OUVRIERS ET AUTRES	7	0	7	5	0	5	5	0	5
OUBANGUI	CADRE SUPERIEURS									
	CADRES MOYENS / AGENTS									
	AGENTS DE MAITRISE OUVRIERS ET AUTRES									
ONI	CADRE SUPERIEURS	9	4	13	8	6	14	8	6	14
	CADRES MOYENS / AGENTS	23	17	40	22	15	37	6	16	22
	OUVRIERS ET AUTRES	11	1	12	10	2	12	10	2	12
SODIAC	CADRE SUPERIEURS	10	3	13	9	3	12	10	3	13
	CADRES MOYENS / AGENTS	9	6	15	9	6	15	9	6	15
	OUVRIERS ET AUTRES	15	7	22	15	7	22	15	9	24
ACFPE	CADRE SUPERIEURS			0			0			0
	CADRES MOYENS / AGENTS			0			0			0
	OUVRIERS ET AUTRES			0			0			0
TOTAL		1 120	196	1 316	1 111	199	1 310	1 131	221	1 352





## 5.2 Fiche d'identification des Entreprises et Etablissements Publics

### 5.3 Fiche d'identification des Entreprises et Etablissements Publics

N°	ENTITES	TUTELLE			SECTEUR	DATE DE CREATION	NOMS	PRENOMS	QUALITE						
		TECHNIQUE	FINANCIERE	CONTROLE											
1	ENERCA	MINISTERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	CONTROLE GENERAL DU SECTEUR PARAPUBLIC	ENERGIE	1967	ZOUNGUERE OUILIKON	Gérard	PCA						
							BENDIMA	Thierry Patient	DG						
							KETIYI	Dieudonné	DAF						
							SORONGOPE	Eric	CC						
2	SODECA				MINISTERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	CONTROLE GENERAL DU SECTEUR PARAPUBLIC	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'EAU	1991	KOLONGATO GBADOU	Alain	PCA			
										MEGALOS-DIMA	Eric	DG			
										GOUNOUMOUNDJ OU	Alpha Amadou	DAF			
										LAWSON	Théodore	CC			
3	SOCASP							MINISTERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	CONTROLE GENERAL DU SECTEUR PARAPUBLIC	SOUS SECTEUR PETROLIER	2007	MALIBANGAR	Olivier	PCA
													BATTA	Ernest	DG
													GBAOUI	Modeste	DAF
													LAWSON	Théodore	CC
4	SOCATEL	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUES DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	CONTROLE GENERAL DU SECTEUR PARAPUBLIC							TELECOMMUN ICATIONS	21/11/1989			PCA
													SEM	Saturnin Cyriaque	DG
													DEGANAYE	Salomon	DAF
													LAWSON ASSIANOU	André	CC



5	ONM	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	CONTROLE GENERAL DU SECTEUR PARAPUBLIC	ENTRETIEN ROUTIER ET CREATION MATERIEL	28/02/1995	DIGNITO	Evariste	PCA
							MANO	Mathias	DG
							GALLLO	Boniface	DAF
							LAWSON	Théodore	CC
6	FER				ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER	1981	GRIBINGUI	Roméo	PCA
							YAGBANGA	Fred Ferlin	DG
							MEY-WA BABALKER	Ousman	DAF
									CC
7	ONI	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET			NUMERIQUE	17/02/1972	GRIBINGUI	Roméo	PCA
							DENGOU	Jean Daniel	DG
							NAOUEYAMA	Rose	DAF
							ZOUMANDJI SORONGOPE	ERIC	CC
8	SODIAC	MINISTERE DES TRANSPORT ET DE L'AVIATION CIVILE			DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES	12/06/2012	GONDAMOVO	Paul	PCA
							NELO	Guy Roger	DG
							MAGA NDOUA	Amir	DAF
									CC
9	ACFPE				POLITIQUE PUBLIQUE	2002			
10	OUBANGUI				HOTELLERIE				



### 5.3 Les principaux agrégats des Entreprises et Etablissements Publics

	Chiffre d'Affaires			Résultat Net			Capitaux Propres			Dettes totales		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ACFPE	1 570	1 605	1 526	61	81	51	3 093	3 018	3 054	309	297	376
ENERCA	9 072	10 871	11 371	2 440	4 010	3 963	23 823	59 731	62 392	55 328	51 761	54 164
FER	6 084	5 298	7 032	5 031	3 500	5 557	15 788	19 288	24 837	3 374	3 677	3 732
ONI	719	668	725	(33)	(120)	(43)	837	718	675	2 237	2 319	2 406
ONM	2 418	4 397	5 059	55	407	149	6 503	7 177	8 949	6 503	4 291	1 759
SCET SA - OUI	762	679	614	(129)	(192)	(192)	786	594	421	405	489	565
SOCASP	1 912	1 498	1 401	148	(62)	170	484	322	493	1 563	2 199	1 939
SOCATEL	614	350	175	(19)	(291)	(924)	(1 654)	(2 598)	(3 942)	19 031	19 578	18 354
SODECA	1 393	1 479	1 742	(21)	43	46	(3 866)	(3 955)	(4 384)	0	16 524	15 330
SODIAC	1 479	1 583	1 329	666	607	485	3 881	4 489	4 973	431	18	18
<b>Total général</b>	<b>26 023</b>	<b>28 429</b>	<b>30 974</b>	<b>8 200</b>	<b>7 985</b>	<b>9 262</b>	<b>49 676</b>	<b>88 784</b>	<b>97 468</b>	<b>89 181</b>	<b>101 155</b>	<b>98 643</b>

Source : DSF approuvées (sauf 2023 SOCATEL et SODIAC)

# SIXIEME PARTIE



## **PARTIE VI: L'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES LIES AU PORTEFEUILLE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**

### **6.1 Aperçu général sur les Entreprises et Etablissements Publics en République Centrafricaine**

Le portefeuille des Entreprises et Etablissements Publics au 31 Décembre 2023 compte 33 Entreprises et Etablissements réparties, selon la classification suivante : 4 Entreprises Publiques (EP); 6 Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC); 3 Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ; et 20 Etablissements Publics Administratifs (EPA).

### **6.2 Vue d'ensemble des Entreprises et Etablissements Publics identifiés pour l'analyse**

Sur l'ensemble des Entreprises et Etablissements Publics, dix (10) ont été identifiés pour les besoins de l'analyse des risques budgétaires sur la base de l'importance relative de leur niveau d'endettement financier sur les trois dernières années. Les Entreprises et Etablissements Publics identifiés sont : l'ACFPE, l'ENERCA, le FER, l'ONI, l'ONM, la SCET OUBANGUI HOTEL, la SOCASP, la SOCATEL, la SODECA et la SODIAC, qui opèrent dans les secteurs différents et la période de 2021 à 2023. La dette globale est d'environ 98 024 millions à fin décembre 2023. Le tableau ci-dessous, présente les données générales des dix (10) Entreprises et Etablissements Publics identifiés.

**Tableau n°22 : Données générales des dix EEP**

(en millions de FCFA)	Secteur d'activité	Classification	Part globale de l'Etat	Dette totale	% de la dette globale des EP
<b>ACFPE</b>	Agence Centrafricaine de Formation et de la Promotion de l'Emploi	EPA	100%	<b>376</b>	0,4
<b>ENERCA</b>	Électricité	EP	100%	<b>54 164</b>	55,3
<b>FER</b>	Financement des routes	EPA	100%	<b>3 6 78</b>	3,8
<b>ONI</b>	Informatique et prestations de services	EPIC	100%	<b>2406</b>	2,5
<b>ONM</b>	Construction	EPIC	100%	<b>1759</b>	1,8
<b>SCET-OUBANGUI H.</b>	Hôtellerie	SA	12%	<b>0</b>	0,0
<b>SOCASP</b>	Entreposage des produits pétroliers	SEM	51%	<b>1939</b>	2,0



<b>SOCATEL</b>	Télécommunications	EP	100%	<b>18354</b>	18,7
<b>SODECA</b>	Eaux	EP	97,4%	<b>15330</b>	15,6
<b>SODIAC</b>	Constructions infrastructures d'aéroport	EPA	100%	<b>18</b>	0,0
<b>Total général</b>				<b>98 024</b>	100

Source : DSF approuvées et provisoires

## 6.3 Analyse des performances et estimation des risques budgétaires par Entreprises et Etablissements Publics

### 6.3.1 ACFPE

#### 6.3.1.1 Analyse des mesures de performance de l'ACFPE.

Comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après, l'ACFPE, fait état au titre des exercices 2021 à 2023, d'un résultat positif moyen annuel de 64 millions, soit un taux de rentabilité moyen au titre de la même période de 2,1%. Ces résultats ont été positifs, tout le long des exercices 2021 à 2023.

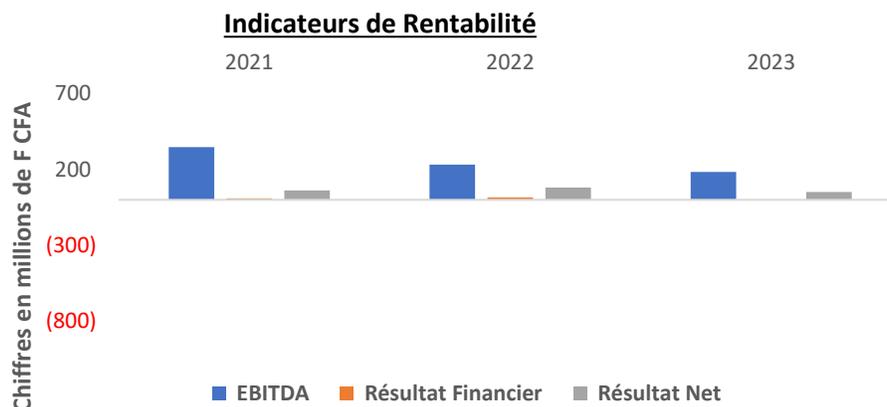
Le tableau ci-dessous, présente les indicateurs de rentabilité dudit Etablissement de 2021 à 2023.

Tableau 23 : Indicateurs de rentabilité de l'ACFPE de 2021 à 2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	3 093	3 018	3 054	3 055
résultats nets	61	81	51	64
taux de rentabilité financière	2,0%	2,7%	1,7%	2,1%

Source : TBSEP 2023

#### Graphique 44 : taux de rentabilité ACFPE



Source : TBSEP 2023

### 6.3.1.2 Estimation des risques budgétaires liés à l'ACFPE

Il ressort du développement précédent, que l'ACFPE ne présente pas des risques budgétaires. Sa mission principale est la mise en application de la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle et de l'emploi. Tous les ratios consultés sont au vert.

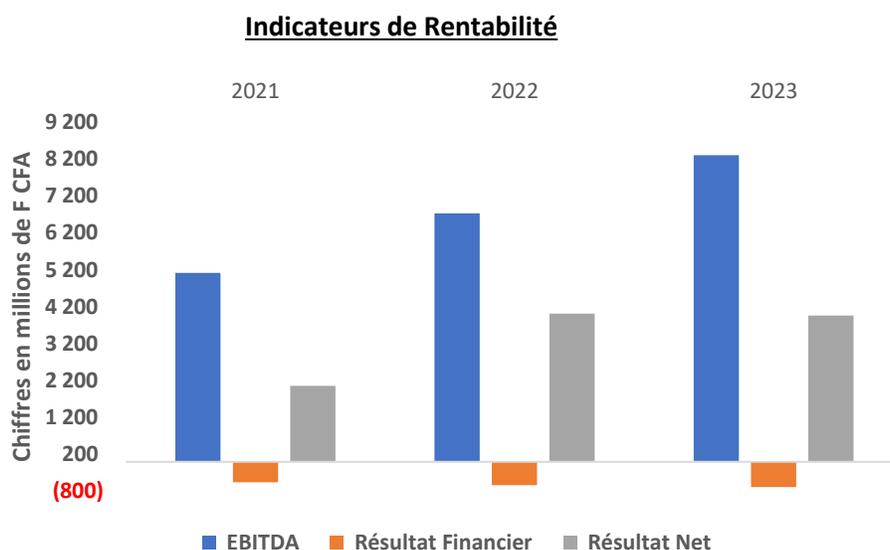
## 6.3.2 ENERCA

### 6.3.2.1 Analyse des mesures de performance de l'ENERCA

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous et en annexe du rapport, et illustré dans le graphique ci-dessous, l'Energie Centrafricaine a réalisé au titre des exercices 2021 à 2023, un résultat positif de 3 344 millions en 2023, soit un taux moyen de rentabilité de 7,2% sur la même période cible. Le tableau ci-après, donne l'évolution des indicateurs de rentabilité de l'ENERCA de 2021 à 2023.

**Tableau 24 : Indicateurs de rentabilité de l'ENERCA de 2021 à 2023**

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	23 823	59 731	62 392	48648
résultats nets	2 059	4 010	3 963	3344
taux de rentabilité financière	8,6%	6,7%	6,4%	7,2%



Source : TBSEP 2023

### 6.2.2.1 Estimation des risques budgétaires liés à l'ENERCA

Il ressort de l'analyse des indicateurs, que l'ENERCA présente des risques budgétaires inhérents d'occurrences significatifs. En effet, les résultats de l'ENERCA, tout en étant positifs en moyenne sur toute la période, sont réguliers, et d'un montant relativement appréciable dont le taux de rentabilité moyen est de 7,2%.

### 6.3.3 FER

#### 6.3.3.1 Analyse des mesures de performance du FER

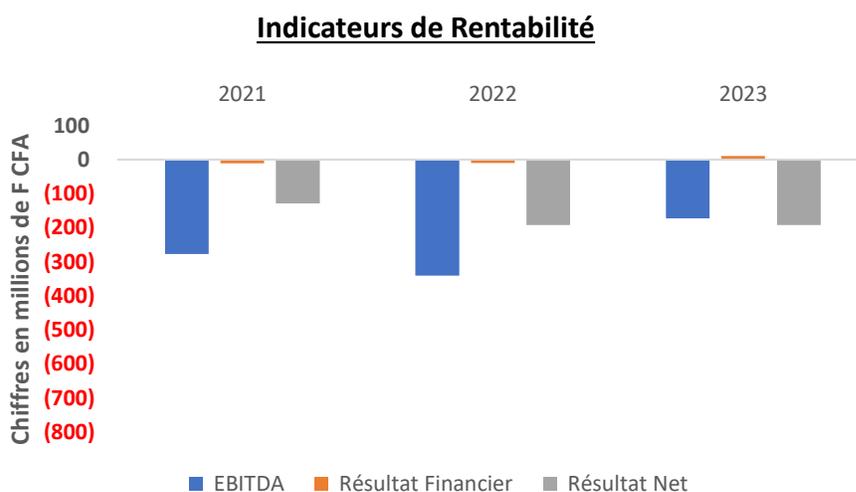
Le FER a enregistré, au titre des exercices 2021 à 2023, un résultat net moyen annuel de 4 695 millions, soit un taux de rentabilité moyen, au titre de la même période de 24,1%. Ces résultats assez réguliers et soutenus, avec une chute accidentelle en 2022, ont permis d'améliorer la situation nette du FER sur la période de référence.

Le tableau et le graphique ci-après présentent l'évolution des indicateurs de rentabilité du FER de 2021 à 2023.

**Tableau 25 : Indicateurs de rentabilité du FER de 2021 à 2023**

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	15 788	19 288	24 837	4 3355
résultats nets	5 031	3 500	5 557	4 695
taux de rentabilité financière	31,9%	18,1%	22,4%	24,1%

Source : TBSEP 2023



Source : TBSEP 2023

### 6.3.2.1 Estimation des risques budgétaires liés au FER

Il ressort de l'analyse des indicateurs, que le FER présente un risque modéré, malgré la trajectoire positive suivi par ses niveaux de performance au titre de la période couverte par les analyses. Le taux de rentabilité financière moyen sur la période est de 24%.

### 6.3.4 ONI

#### 6.3.4.1 Analyse des mesures de performance de l'ONI

Comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-dessous, l'ONI fait état, au titre des exercices 2021 à 2023, d'un résultat déficitaire moyen annuel de 65 millions, soit un taux de rentabilité moyen de (-9%). Ces déficits récurrents constatés ont conduit l'ONI à une situation de rentabilité critique. Les dettes de l'institution représentent, donc, près du quadruple de ses

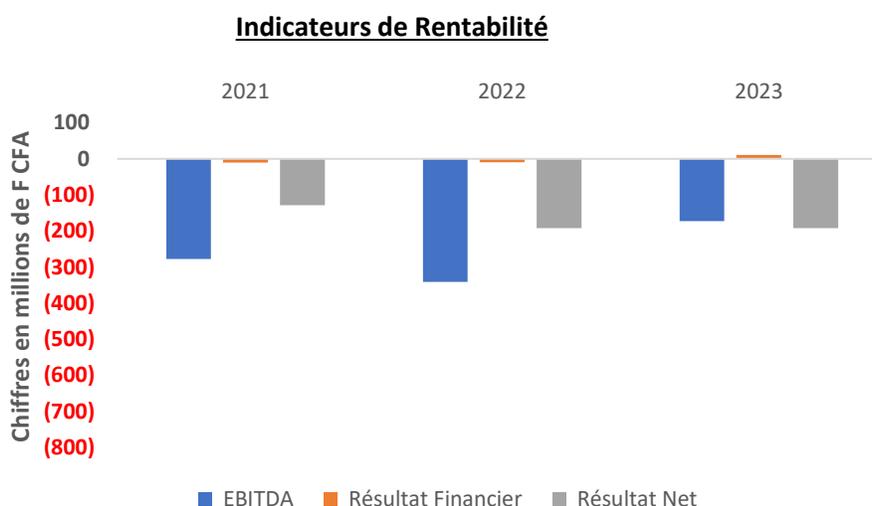
capitaux propres, ce qui la rend dans l'impossibilité de faire face à ses créances, et donc dans une situation d'insolvabilité certaine et continue. Cette situation est fortement reflétée dans le tableau ci-après.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de rentabilité.

Tableau 26 : de rentabilité de l'ONI de 2021 à 2023.

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	837	718	675	743
résultats nets	(33)	(120)	(43)	-65
taux de rentabilité financière	-3,9%	-16,7%	-6,3%	-9,0%

Source : TBSEP 2023



Source : TBSEP 2023

#### 6.4.2.1 Estimation des risques budgétaires liés à l'ONI

Comme constaté précédemment, l'ONI est dans une situation de déficit et d'insolvabilités générale et financière, largement reflété par le caractère régulier et sévère de la détérioration des principaux indicateurs consultés au titre des années de référence. Cette situation justifie le caractère sévère et élevé du risque associé à l'ONI avec un résultat déficitaire sur les trois (3) ans d'analyse.

## 6.3.5 ONM

### 6.3.5.1 Analyse des mesures de performance de l'ONM

Le tableau et le graphique ci-dessous, présentent les indicateurs de rentabilité de l'ONM, au titre des exercices 2021 à 2023. L'ONM présente un résultat positif moyen annuel de 204 millions, soit un taux de rentabilité moyen au titre de la même période de 2,7%. Ces résultats ont été croissants, tout le long des exercices 2021 à 2023.

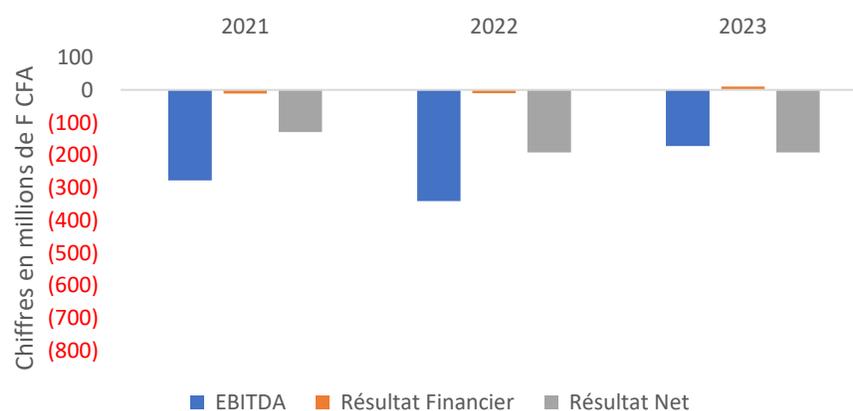
Le tableau et le graphique ci-après, donnent l'évolution des indicateurs de rentabilité de l'ONM.

**Tableau 27 :** Indicateurs de rentabilité de l'ONM de 2021 à 2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	6 503	7 177	8 949	7 543
résultats nets	55	407	149	204
taux de rentabilité financière	0,8%	5,7%	1,7%	2,7%

**Source :** TBSEP 2023

### Indicateurs de Rentabilité



**Source :** TBSEP 2023

### 6.5.2.1 Estimation des risques budgétaires liés à l'ONM

Il ressort des développements précédents, que l'ONM présente des risques budgétaires inhérents d'occurrences significatifs. En effet, les résultats de l'ONM, tout en étant positifs en moyenne sur toute la période sont très irréguliers, et d'un montant relativement faible (un taux de rentabilité moyen de 2,7%).

### 6.3.6 OUNANGUI HÔTEL

#### 6.3.6.1 Analyse des mesures de performance de OUBANGUI HÔTEL

Comme indiqué dans le tableau et le graphique illustré qui suivent, Oubangui Hôtel a enregistré, au titre des exercices 2021 à 2023, une perte moyenne d'exploitation annuelle de 171 millions de FCFA. Ce déficit est récurrent, et donc structurel, avec un taux de rentabilité, permanemment négatif, depuis 2021 jusqu'en 2023, mais fondamentalement justifié aussi par des difficultés commerciales dans un secteur très forte concurrence par manque d'investissements nouveaux. Ces déficits récurrents enregistrés ont conduit l'institution à une situation d'insolvabilité critique.

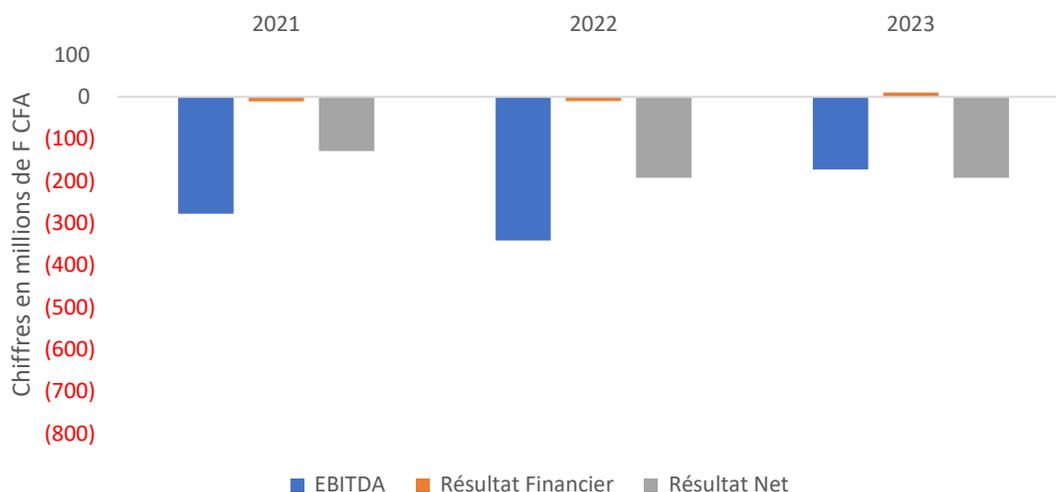
La situation nette de l'OUBANGUI Hôtel, et donc le niveau de ses capitaux propres, étant, au titre de la période de référence, insuffisants, la société fonctionne principalement grâce aux dettes, avec un fonds de roulement et une trésorerie négatifs en permanence.

Le tableau ci-dessous, présente les indicateurs d'Oubangui Hôtel de 2021 à 2023

**Tableau 28 : Indicateurs de rentabilité d'Oubangui Hôtel de 2021-2023**

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	786	594	421	600
résultats nets	(129)	(192)	(192)	-171
taux de rentabilité financière	-16,4%	-32,3%	-45,6%	-31,5%

## Indicateurs de Rentabilité



### 6.6.2.1 Estimation des risques budgétaires liés à OUBANGUI HOTEL

Comme exposé précédemment, l'Oubangui Hôtel est dans une situation de déficit et d'insolvabilités générale et financière structurels, largement reflété par le caractère continu et sévère de la détérioration des principaux indicateurs analysés au titre des années 2021 à 2023. Cet état de fait fonde le caractère élevé et sévère du risque attribué à cette Société dont l'Etat détient 12% du capital social, ce qui justifie les risques budgétaires, en termes de nature et de fortes probabilités d'occurrence.

### 6.3.7 SOCASP

#### 6.3.7.1 Analyse des mesures de performance de la SOCASP

Le tableau ci-après présente les indicateurs de rentabilité financière, la SOCASP a enregistré, au titre des exercices 2021 à 2023, un résultat positif en 2021 et 2023, par contre en 2022 un résultat déficitaire de 62 millions avec une moyenne annuelle de 85 millions de FCFA, soit un taux de rentabilité moyen, au titre de la même période de 15,3%.

Ce résultat assez réguliers et soutenus, avec une chute significative accidentelle en 2022 ont permis d'améliorer la situation nette de la société sur la période de référence. Le tableau ci-dessous, présente les indicateurs de rentabilité de la société SOCASP de 2021 à 2023.

**Tableau 29** : Indicateurs de rentabilité de la société SOCASP de 2021 à 2023.

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	484	322	493	433
résultats nets	148	(62)	170	85
taux de rentabilité financière	30,6%	-19,3%	34,6%	15,3%

Source : TBSEP 2023

### 6.7.2.1 Estimation des risques budgétaires liés à la SOCASP

Il ressort des développements précédents, que la SOCASP présente un risque modéré, malgré la trajectoire positive suivie par ses niveaux de performance au titre de la période couverte par les analyses, mais compte tenu de la baisse observée en 2022 et qui continue d'affecter sa structure financière. L'approvisionnement du pays en produits pétroliers source du chiffre d'affaires de cette société pose problème depuis Janvier 2022. Cet état de fait fonde les risques budgétaires, en termes de nature et de probabilités d'occurrence avec l'engagement de l'Etat par la signature du Protocole d'accord de construction des Bacs servant à l'augmentation de la capacité de stockage du dépôt.

### 6.3.8 SOCATEL

#### 6.3.8.1

Comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après, la SOCATEL fait état, au titre des exercices 2021 à 2023 d'une perte moyenne d'exploitation annuelle de 411 millions de FCFA, soit un taux de rentabilité moyen, au titre de la même période de -11,9% ;

Ces déficits récurrents constatés ont conduit la société à une situation d'insolvabilité critique. Les dettes de l'institution représentent, donc, près de 18 milliards de FCFA au titre de la même période. Ce qui la rend dans l'impossibilité de faire face au salaire du personnel opérationnel, à ses créances et donc dans une situation d'insolvabilité certaine. Le tableau ci-dessous, présente les indicateurs de rentabilité de la société SOCATEL de 2021 à 2023.

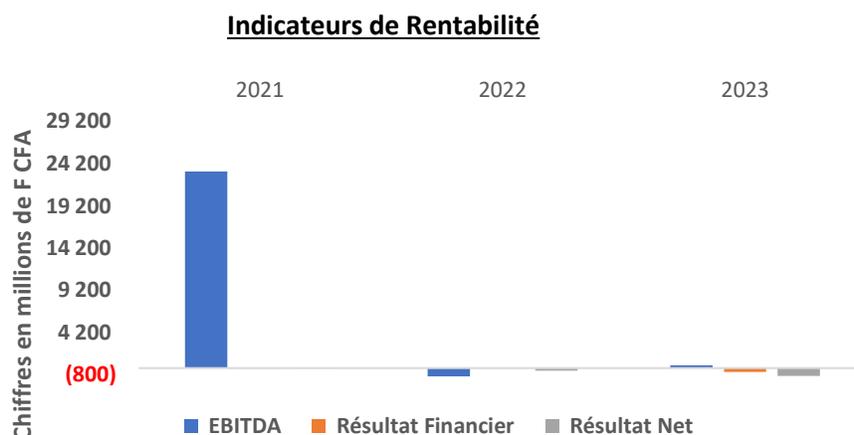
**Tableau 30** : Indicateurs de rentabilité de la SOCATEL de 2021 à 2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	(1 654)	(2 598)	(3 942)	-2731



résultats nets	(19)	(291)	(924)	-411
taux de rentabilité financière	- 1,2%	-11,2%	-23,5%	-11,9%

Source : TBSEP 2023



Source : TBSEP 2023

### 6.8.1.1 Estimation des risques budgétaires liés à la SOCATEL

Comme constaté précédemment, la SOCATEL est dans une situation de déficit et d'insolvabilités générale et financière, largement reflété par le caractère régulier et sévère de la détérioration des principaux indicateurs consultés au titre des années de référence. Cette situation justifie le caractère sévère et élevé du risque associé à la SOCATEL.

Cet état de fait fonde les risques budgétaires liés à la contreperformance et à l'accès préférentiel aux crédits. La SOCATEL est en banqueroute (les capitaux propres négatifs) conformément aux textes de l'OHADA et aux dispositions réglementaires en matière financière.

### 6.3.9 SODECA

#### 6.3.9.1 Analyse des mesures de performance de la SODECA

La Société de Distribution d'Eau en Centrafrique accuse, au titre des exercices 2021 à 2023 une perte d'exploitation annuelle moyen de 0,5%. Ce déficit et le taux de rentabilité négatif peuvent s'expliquer d'une part par le taux élevé de non recouvrement des prestations

facturées, notamment auprès des entreprises et institutions de l'Etat, la vétusté des ouvrages et équipements de production et de distribution et d'autre part par le poids des dettes sur plusieurs années dont l'augmentation du montant à la fin 2023 impacte négativement sur les activités d'exploitation et du résultat.

Le tableau ci-dessous, présente les indicateurs de rentabilité de la société de 2021 à 2023.

**Tableau 31 : Indicateurs de rentabilité de la SODECA de 2021 à 2023**

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	(3 866)	(3 955)	(4 384)	-4068
résultats nets	(21)	43	46	23
taux de rentabilité financière	0,5%	-1,1%	-1,0%	-0,5%

Source : TBSEP 2023

### 6.9.1.1 Estimation des risques budgétaires liés à la SODECA

La SODECA présente un risque de contre-performance lié à la nécessité de la mise à niveau de sa trésorerie. Il est requis que l'Etat prenne en charge, au moins la créance de la SODECA sur son administration et ses institutions. Une fois, la société ainsi renflouée, elle serait en mesure de payer toutes ses dettes vis-à-vis de l'Etat, sachant que des mesures d'assainissements intégrées de la société sont requises.

### 6.3.10 SODIAC

#### 6.3.11 Analyse des mesures de performance

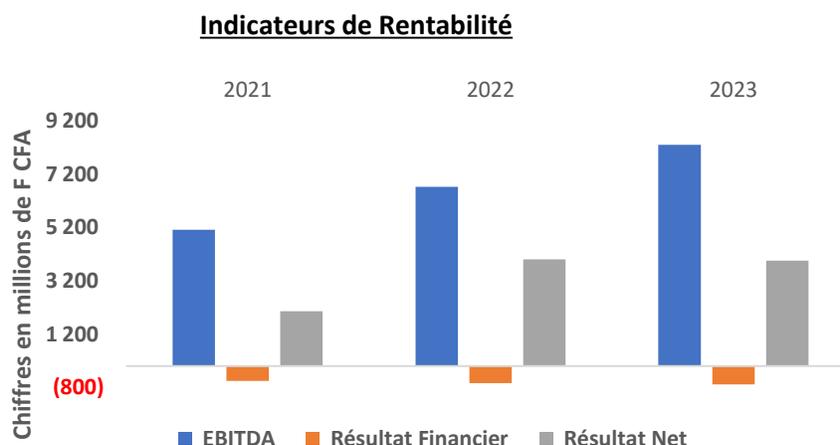
Le tableau et graphique ci-après indiquent situation de la SODIAC qui a enregistré, au titre des exercices 2021 à 2023, un résultat positif moyen sur la période de 586 millions de FCFA, soit un taux de rentabilité financière moyen, au titre de la même période de 13,5%. Ces résultats positifs ont été continus et progressifs en dent de scie, tout le long des exercices 2021 à 2023.

Le tableau ci-dessous, présente les indicateurs de rentabilité de la société de 2021 à 2023.

**Tableau 32 : Indicateurs de rentabilité de la société SODIAC de 2021 à 2023**

Indicateurs	2021	2022	2023	Moyenne Arithmétique
capitaux propres	3 881	4 489	4 973	4447
résultats nets	666	607	485	586
taux de rentabilité financière	17,2%	13,5%	9,7%	13,5%

Source : TBSEP 2023



Source : TBSEP 2023

### 6.10.2.1 Estimation des risques budgétaires liés à la SODIAC

La SODIAC présente un risque modéré, malgré la trajectoire positive suivie par ses niveaux de performance au titre de la période couverte par les analyses.

### 6.10.3 L'intervention de l'Etat : subvention d'équilibre

Dans le but de soutenir la responsabilité sociale et les engagements politiques du gouvernement, les EEP ont souvent pour mandat de fournir des services sociaux (par exemple l'eau et l'électricité) en vue d'améliorer les conditions de vie de la population démunie sans compensation adéquate ni financement budgétaire. Cette approche entraîne des déficits de recettes et des sous investissements dans le maintien des actifs, ce qui se traduit in fine



par l'émission continue de garanties publiques que le fisc n'a pas, en fait, la capacité suffisante d'absorber, en cas de concrétisation de ces passifs conditionnels.

Les questions clés concernant les services offerts par les EEP doivent être prises en considération. Le service devrait-il être fourni par le secteur public (les EEP) ? Faut-il privatiser la prestation de services ou l'inclure dans le bilan ou budget de l'État ? Si le service nécessite constamment le soutien du gouvernement et/ou des injections de capitaux, le financement des EEP devrait provenir du budget. Si le gouvernement ne s'attend pas à un retour (rendement) économique sur investissement de son soutien aux EEP, ces dernières devraient alors inscrire la dépense dans leur budget.

En somme l'Etat s'engage aux financements des investissements lourds auprès de la Banque Mondiale, la BAD, BADEA etc... au profit des Entreprises publiques telles que ENERCA et SODECA afin d'améliorer le niveau d'investissement et les services fournis à la population.

#### 6.4 Analyse des ratios d'endettement EEP et SEM

Nous présentons le tableau et le graphique des ratios d'endettement des dix (10) EEP ci-dessous :

**Tableau 33** : ratios d'endettement des 10 EEP et SEM de 2021 à 2023

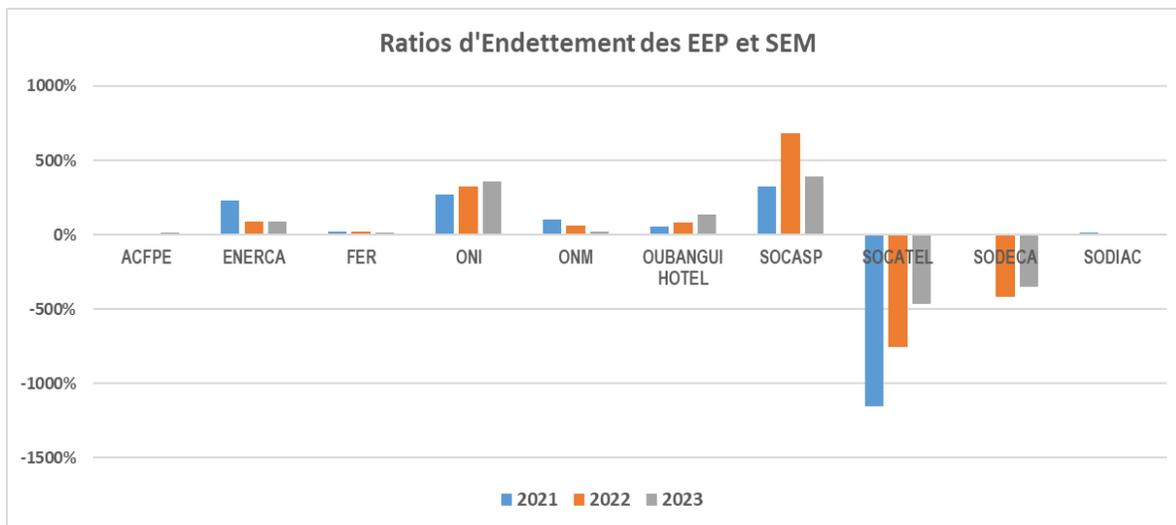
	2021	2022	2023
<b>ACFPE</b>	10%	10%	12%
<b>ENERCA</b>	232%	87%	87%
<b>FER</b>	21%	19%	15%
<b>ONI</b>	267%	323%	356%
<b>ONM</b>	100%	60%	20%
<b>OUBANGUI HOTEL</b>	52%	82%	134%
<b>SOCASP</b>	323%	682%	394%
<b>SOCATEL</b>	-1151%	-754%	-466%
<b>SODECA</b>	0%	-418%	-350%
<b>SODIAC</b>	11%	0%	0%

Source : TBSEP 2023

On observe que plusieurs EEP et SEM sont très endettés, puisque le taux est supérieur à 50% des capitaux propres. Cette situation entraîne immédiatement deux facteurs au choix. Il s'agit de recapitalisation des EEP ou SEM ou alors à la procédure de dette croisée (dette fiscales et sociales) afin d'alléger le passif. Au cas contraire à l'augmentation du capital social des EEP ou SEM.

On remarque que quatre sociétés (4) et un (1) EPIC sont au-dessus de 50%. Par contre, la SOCATEL et la SODECA sont en banque route comme le déclare les textes de l'OHADA. Elles sont totalement en capitaux négatifs.

Le graphique ci-dessous présente la situation :



Source : TBSEP 2023



## RECOMMANDATIONS

Afin de prévenir, d'identifier, de contenir et de traiter les risques budgétaires inhérents portés par les administrations publiques, il est nécessaire que les mesures suivantes soient adoptées et mises en œuvre par le Gouvernement :

1. Elaborer un plan d'assainissements du volume de la dette des EEP (ENERCA, SODECA et SOCATEL) dont le niveau est élevé par rapport aux capitaux propres ;
2. Mettre en œuvre le plan d'apurement des dettes croisées des trois entreprises élaborées en 2022 en vue de financer leurs projets de relance ;
3. Prendre des mesures de capitalisation ou de restructuration de la SODECA et SOCATEL afin d'éviter le dépôt de bilan ;
4. Exiger que les DSF soient déposées au 30 Avril de chaque année, ceci conformément au Code Général des Impôts ;
5. Certifier les DSF des EEP par un Expert-comptable inscrits sur le tableau de l'ordre ;
6. Doter la Tutelle Financière d'un appui technique intégré pour une gestion optimale des enjeux, notamment de suivi et de gestion, posés aux entreprises publiques ;
7. Faire respecter les dispositions de la Loi 20.004 du 13 janvier 2020 ;



# ANNEXES



**Annexe 1 :**  
**Arrêté n° 058/2024.MFB.DIRCAB du 03 Décembre 2024**



**Annexe 2 :**  
**Arrêté n°027/PM.21 du 05 Novembre 2021**



**Annexe 3 :**  
**Synthèse de l'endettement financier de 2021 à 2023**



	Chiffre d'Affaires			Résultat Net			Capitaux Propres			Dettes totales		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ACFPE	1 570	1 605	1 526	61	81	51	3 093	3 018	3 054	309	297	376
ENERCA	9 072	10 871	11 371	2 440	4 010	3 963	23 823	59 731	62 392	55 328	51 761	54 164
FER	6 084	5 298	7 032	5 031	3 500	5 557	15 788	19 288	24 837	3 374	3 677	3 732
ONI	719	668	725	(33)	(120)	(43)	837	718	675	2 237	2 319	2 406
ONM	2 418	4 397	5 059	55	407	149	6 503	7 177	8 949	6 503	4 291	1 759
SCET SA - OU	762	679	614	(129)	(192)	(192)	786	594	421	405	489	565
SOCASP	1 912	1 498	1 401	148	(62)	170	484	322	493	1 563	2 199	1 939
SOCATEL	614	350	175	(19)	(291)	(924)	(1 654)	(2 598)	(3 942)	19 031	19 578	18 354
SODECA	1 393	1 479	1 742	(21)	43	46	(3 866)	(3 955)	(4 384)	0	16 524	15 330
SODIAC	1 479	1 583	1 329	666	607	485	3 881	4 489	4 973	431	18	18
<b>Total général</b>	<b>26 023</b>	<b>28 429</b>	<b>30 974</b>	<b>8 200</b>	<b>7 985</b>	<b>9 262</b>	<b>49 676</b>	<b>88 784</b>	<b>97 468</b>	<b>89 181</b>	<b>101 155</b>	<b>98 643</b>

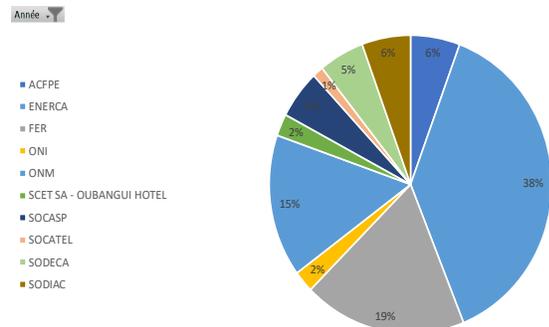


**Annexe 4 :**  
**Synthèse des différents graphiques des dix (10) EEP et SEM de**  
**2021-2023**

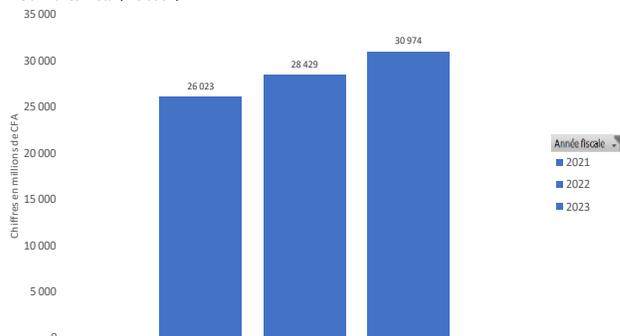


1. Activité

Chiffre d'Affaires - Repartition (Veuillez selectionner une année fiscale)

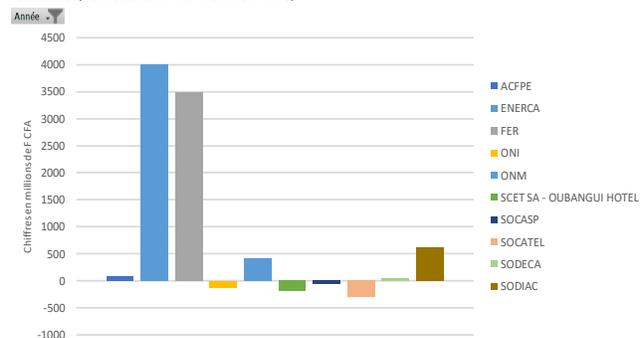


Chiffre d'Affaires - Total (Evolution)

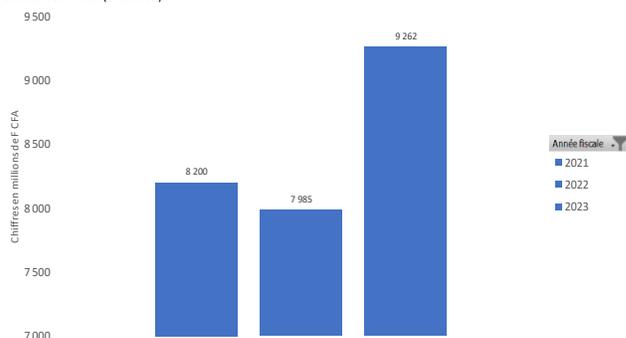


2. Rentabilité

Résultat Net (Veuillez selectionner une année fiscale)

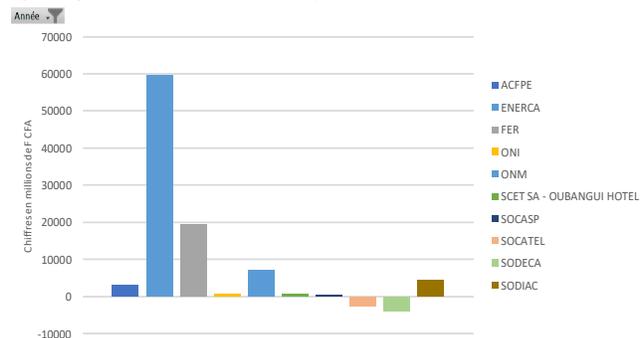


Résultat Net - Total (Evolution)

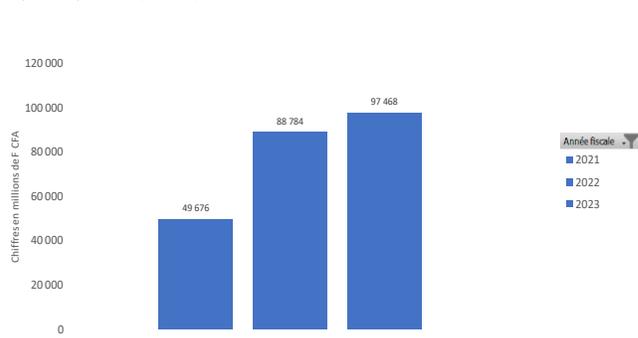


3. Solvabilité

Capitaux Propres (Veuillez selectionner une année fiscale)

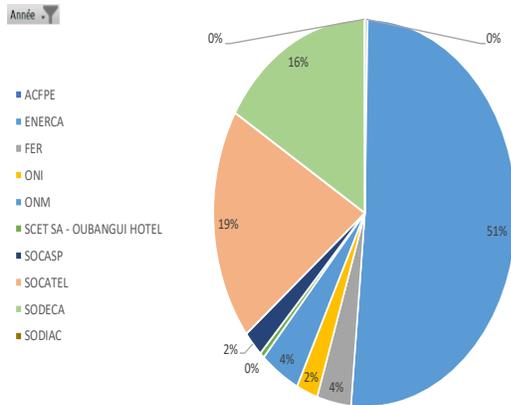


Capitaux Propres - Total (Evolution)

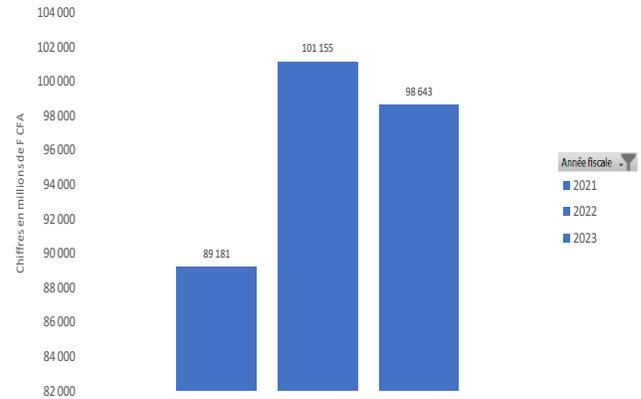




Dettes Totales (Veuillez sélectionner une année fiscale)

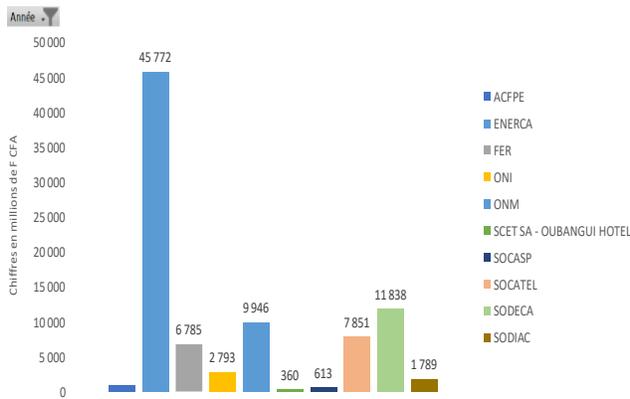


Dettes Totales (Evolution)



#### 4. Liquidité

Actif Circulant (Veuillez sélectionner une année fiscale)



Passif Exigible (Veuillez sélectionner une année fiscale)

